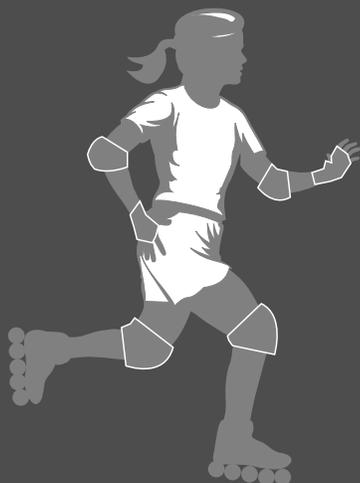


830140

La sécurité en ÉDUCATION PHYSIQUE



Lignes directrices du Nouveau-Brunswick



PRIMAIRE

Module 1 : programme d'études

Module 2 : programmes intra-muros

Module 3 : activités sportives
interscolaires



2002



La sécurité en ÉDUCATION PHYSIQUE

Lignes directrices du Nouveau-Brunswick

Module 1

Programme d'études
au primaire

2 0 0 2

830140

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	III
LIGNES DIRECTRICES SUR LA SÉCURITÉ EN ÉDUCATION PHYSIQUE AU PRIMAIRE	
Objectifs des lignes directrices sur la sécurité dans les activités sportives interscolaires.....	1
Portée du présent document.....	1
A) Questions générales.....	1
B) Éléments particuliers	
1. Lignes directrices.....	3
2. Matériel.....	3
3. Vêtements et chaussures.....	3
4. Installations.....	4
5. Règles et directives particulières.....	4
6. Surveillance.....	5

ACTIVITÉ	PAGE	ACTIVITÉ	PAGE
Arts martiaux.....	33	Base-ball.....	8
Athlétisme – Courses : sprints, 400 m 800 m, 1 500 m, relais 3 000 m.....	55	Basket-ball, bordenball, endball, ballon au but.....	9
Athlétisme – Haies.....	53	Conditionnement physique.....	19
Athlétisme – Javelot.....	53	Cricket, variantes du cricket.....	12
Athlétisme – Lancer du disque.....	52	Cross-country, course d'orientation.....	13
Athlétisme – Lancer du poids.....	54	Crosse (balle molle).....	32
Athlétisme – Saut à la perche.....	53	Curling.....	15
Athlétisme – Saut en hauteur.....	52	Cyclisme.....	16
Athlétisme – Triple saut, saut en longueur.....	56	Danse, exercices rythmiques.....	17
Ballon-balai.....	11	Équitation.....	30
Ballon captif.....	50	Escalade sur structures artificielles.....	59
Ballon chasseur, jeux de poursuite.....	17	Exercices à l'aide de bancs et de chaises.....	10
Ballon géant.....	32	Flag-football, touch-football.....	21

ACTIVITÉ	PAGE	ACTIVITÉ	PAGE
Frisbee ultimate	57	Plein air – Kayak en eaux calmes	38
Golf	21	Plein air – Natation dans les lacs	39
Gymnastique – Appareils d'escalade	25	Plein air – Randonnée en canot	37
Gymnastique – Barres parallèles, anneaux, poutre d'équilibre, barres asymétriques	27	Plein air – Randonnée pédestre	35
Gymnastique – Cheval-sautoir, mini-trampoline, trampoline	29	Plein air – Voile	40
Gymnastique – Cordes d'escalade	26	Plein air	34
Gymnastique – Exercices au sol	23	Quilles	11
Gymnastique – Généralités	22	Ringuette sur glace	45
Gymnastique – Plate-forme d'appel	29	Rugby sans contact	43
Gymnastique – Pyramides	24	Rugby avec plaqués	43
Hand-ball	49	Saut à la corde	47
Hockey et ringuette en salle	20	Scoopball	44
Hockey sur gazon	18	Ski alpin	46
Hockey sur glace	30	Ski de fond, raquette, patinage sur neige	14
Hockey-boule,	8	Soccer, soccer base-ball, jeu des crabes	47
Lutte	60	Balle-molle, T-ball, jeux éducatifs	48
Parachute	41	Sports de raquette – Racquetball, paddleball, balle au mur	41
Patinage à roues alignées	31	Sports de raquette – Tennis, badminton, pickleball, tennis à batte	42
Patinage sur glace	45	Sports nautiques	7
Tennis de table	49	Tir à l'arc	8
Planches roulantes	44	Toboggan	51
Plein air – Camping hivernal sous la tente	40	Volley-ball, volley-ball newcombe, volley-ball de plage	58
Plein air – Camping	36		
Plein air – Canotage	37	Annexe A – Modèle de lettre aux parents/tuteurs	62
Plein air – Escalade de rocher	40	Annexe B – Contenu des trousse de premiers soins	63
		Annexe C – Plan de mesures en cas de blessures	64
		Annexe D – Responsabilités des élèves	66
		Annexe E – La sécurité dans les salles d'activité	67
		Annexe F – Liste de vérification	68
		Annexe G – Précautions générales à prendre en présence de sang ou de liquides corporels	75

À noter : Dans le but d'alléger le texte, lorsque le contexte de rédaction l'exige, le genre masculin est utilisé à titre épïcène.

REMERCIEMENTS

Ce document est une adaptation des lignes directrices préparées par l'Association pour la santé et l'éducation physique de l'Ontario (OPHEA), un organisme sans but lucratif constitué en personne morale, le Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), l'Ontario Association for the Supervision of Physical and Health Education (OASPHE), l'Association canadienne de loisirs intra-muros - Ontario (CIRA) et la Fédération des associations du sport scolaire de l'Ontario (OFSAA). Selon le ministère de l'Éducation, ces lignes directrices sont fondées sur l'expérience et les connaissances les plus récentes acquises au Canada. Avant de mettre en oeuvre ces lignes directrices, les écoles devraient toujours les examiner attentivement et les modifier selon les exigences et les circonstances de leurs installations et programmes respectifs. Le ministère de l'Éducation et l'OPHEA déclinent toute responsabilité quant à la mise en oeuvre et à la modification de ces lignes directrices.

Nous remercions vivement les personnes qui ont contribué à l'adaptation de ce document pour les besoins du système éducatif du Nouveau-Brunswick :

Paul Babineau	agent pédagogique	district 11
Roger Cormier	enseignant d'éducation physique	district 01
Steve Dupéré	enseignant d'éducation physique	district 03
Normand Gallant	enseignant d'éducation physique	district 05
Francine Harris	agente pédagogique provincial	ministère de l'Éducation
Marcel Marsh	enseignant d'éducation physique	district 09
Gérald Richard	directeur	district 11
Rachel Schofield Martin	enseignante d'éducation physique	district 11
Michel Thibeault	enseignant d'éducation physique	district 05

Veuillez adresser toute demande de renseignements au : Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, Case postale 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 • Tél. : (506) 453-3678 • Téléc. : (506) 457-7835

ISBN 1-55236-571-9

Tous droits réservés ©
2002

LIGNES DIRECTRICES SUR LA SÉCURITÉ EN ÉDUCATION PHYSIQUE AU PRIMAIRE

OBJECTIFS DES LIGNES DIRECTRICES PROVINCIALES SUR LA SÉCURITÉ EN ÉDUCATION PHYSIQUE

En matière de santé et de sécurité des élèves, la principale responsabilité incombe au district scolaire et à ses employés. Pour l'essentiel, il s'agit de reconnaître un élément de risque dans toute activité physique et d'adopter des mesures appropriées. Les risques raisonnablement prévisibles ont donc été cernés et analysés; ensuite, des mesures à prendre pour réduire au minimum et autant que possible les risques d'accidents ou de blessures ont été élaborées. Mais, une ligne directrice, si convenablement rédigée et appliquée soit-elle, ne suffit pas à éliminer les risques. Pour le personnel enseignant, la sécurité en matière d'éducation physique est essentiellement une question de prudence, fondée sur des connaissances à jour, le bon sens, l'initiative et la prévoyance. Ces lignes directrices provinciales sur la sécurité attirent l'attention du personnel enseignant sur les pratiques d'enseignement sûres, afin de réduire au minimum l'élément de risque qui existe dans chaque activité scolaire. On pourra éviter les risques prévisibles en ayant, dans la préparation, la planification et l'enseignement quotidien des programmes, des méthodes pédagogiques sûres qui favorisent, par exemple, une progression logique dans l'enseignement et des activités adaptées à l'âge des élèves. Ce document devrait donc aider le personnel enseignant à remplir l'obligation de fournir le cadre le plus sûr possible dans lequel chaque élève peut pratiquer une activité physique, indépendamment de ses capacités et limites physiques, mentales ou émotionnelles ou de ses antécédents culturels.

PORTÉE DU PRÉSENT DOCUMENT

Ce premier module porte sur l'enseignement de l'éducation physique en milieu scolaire. Ce document définit les lignes directrices **minimales** en matière de sécurité que les enseignants d'éducation physique et les responsables de l'administration scolaire doivent suivre pour le programme d'éducation physique de base. Les lignes directrices concernant les activités intra-muros et interscolaires sont présentées dans les deuxième et troisième modules.

A) QUESTIONS GÉNÉRALES

Beaucoup de lignes directrices sur la sécurité s'appliquent à toutes les activités scolaires. En voici quelques-unes :

- 1) Au début de l'année scolaire, l'enseignant doit connaître les antécédents médicaux et les handicaps physiques des élèves. On pense aux problèmes suivants : troubles cardiaques, asthme, épilepsie, diabète, allergies graves, et autres. Chaque école doit préparer une procédure qui permet au personnel enseignant d'accéder aux renseignements médicaux (voir l'annexe A).
- 2) On doit pouvoir accéder facilement à une trousse de premiers soins complète au gymnase. Une liste des articles d'urgence est présentée à l'annexe B. Lorsque les activités se déroulent à l'extérieur de l'établissement, il faut pouvoir accéder facilement à une trousse de premiers soins portative adéquate. Toutes les écoles doivent prévoir un plan de mesures en cas de blessures pendant les cours d'éducation physique. Des renseignements détaillés à ce sujet

figurent dans l'annexe C.

- 3) Avant d'enseigner les habiletés relatives à une activité, l'enseignant doit présenter les risques éventuels, montrer comment on peut les réduire au minimum, et énoncer les mesures et les règles de sécurité à observer.
- 4) L'enseignant doit indiquer aux élèves le plan d'urgence et l'emplacement des alarmes-incendie, les sorties de secours ainsi que les voies d'accès secondaires pour sortir du gymnase.
- 5) Lorsque les activités ont lieu à l'extérieur de l'école, le transport des élèves peut engendrer différentes situations. On doit informer les parents du moyen de transport utilisé et des responsabilités des élèves. Les moyens de communication et la fréquence des échanges avec les parents doivent être déterminés par la direction de l'école. L'élève doit remettre un formulaire d'autorisation signé par ses parents, son tuteur ou sa tutrice. Des renseignements sur l'activité et les risques qu'elle présente doivent figurer dans ce formulaire.

Si une activité est menée à l'extérieur du terrain de l'école, sans que l'on ait besoin de transporter les élèves (p. ex. le cross-country), on doit en informer les parents également. **Pour connaître les exigences concernant l'autorisation des parents ou tuteurs, consulter les consignes particulières du district scolaire sur les sorties éducatives.** On trouvera un modèle de lettre aux parents à l'annexe A.

- 6) Si une activité ou un sport ne figure pas dans le présent manuel (p. ex. un jeu à règles simples), on doit suivre les lignes directrices établies pour une activité similaire.
- 7) Si l'enseignant souhaite intégrer des activités qui ne sont pas mentionnées dans ce document ni dans les lignes directrices du district scolaire, ou si cette personne souhaite modifier les présentes lignes directrices, elle doit obtenir l'autorisation de la personne responsable de cette question au district scolaire. Elle doit alors démontrer que toutes les précautions appropriées seront prises pour assurer la sécurité des élèves.
- 8) Si un incident augmente ou est susceptible d'augmenter les risques de blessures, on doit adopter les mesures correctives nécessaires pour éviter que cela ne se reproduise.
- 9) De nombreuses activités comportent des contacts corporels. Il est important que cette notion signifie la même chose pour tout le monde. Aussi, dans le présent document, cette notion s'entend de tout contact intentionnel dans le but d'obtenir un avantage pendant une activité.
- 10) Au début de l'année scolaire, on doit enseigner aux élèves le code de conduite approprié dans les vestiaires, en insistant sur la nécessité de se changer rapidement puis de se diriger vers le gymnase.

B) ÉLÉMENTS PARTICULIERS

1. LIGNES DIRECTRICES

- a) Les lignes directrices concernant chaque activité scolaire sont établies en fonction des éléments fondamentaux suivants :

Matériel
Vêtements et chaussures
Installations

Règles et directives particulières
Surveillance

- b) Il est obligatoire de se conformer à toutes les lignes directrices énoncées dans les questions générales, les fiches d'activité et les annexes. Les exemples ou les modèles qui se trouvent dans certaines annexes doivent être respectés, toutefois les formulaires d'une école ou d'un district scolaire peuvent être utilisés à condition que tous les éléments soient couverts.

2. MATÉRIEL

- a) Si le matériel utilisé n'est pas décrit dans le document, on doit s'assurer qu'il ne présente pas de risques (p. ex. qu'il ne comporte ni bords tranchants, ni fissures ni éclats de bois) et que la taille, le poids et la résistance du matériel sont appropriés.
- b) Les ballons doivent toujours être gonflés à la pression voulue et doivent convenir à l'activité.
- c) Il est interdit d'utiliser du matériel de fabrication « artisanale », comme les bâtons de hockey personnels, les bâtons de hockey en salle ou les godets en plastique fabriqués dans des bouteilles d'eau de javel. Le matériel peut être fabriqué à l'école par le personnel du district, des adultes bénévoles ou des élèves travaillant sous surveillance directe. Voir les lignes directrices pour le « matériel fabriqué à l'école » dans le module 2, *La sécurité en éducation physique – Lignes directrices du Nouveau-Brunswick – Programmes intra-muros au primaire*.
- d) Si les élèves sont autorisés à apporter leur propre matériel, comme les skis ou les patins à roues alignées, les élèves et leurs parents doivent s'assurer que ce matériel est en bon état et qu'il convient pour l'usage personnel.

3. VÊTEMENTS ET CHAUSSURES

- a) Les élèves doivent porter une tenue appropriée pour les cours d'éducation physique. On exige au minimum le port de chaussures de sport. Un short ou un pantalon de survêtement et un T-shirt sont des exemples de tenue appropriée. Les vêtements mal ajustés, les foulards, les bijoux, les chaussures à semelles rigides et le simple port de chaussettes peuvent gêner les mouvements et causer des blessures pendant l'activité. Si une tenue à caractère culturel présente des risques, on doit modifier l'activité en conséquence.

Le port de bijoux pendants est interdit. Les bijoux qui ne peuvent pas être enlevés, comme les bracelets d'alerte médicale, ou les bijoux à caractère religieux ou culturel qui posent un risque, doivent être retenus par un ruban adhésif. Les dérogations à cette règle minimale sont énoncées dans les fiches d'activité. Les cheveux longs doivent être attachés afin de dégager la vue.

- b) Les parents ou tuteurs doivent connaître les précautions relatives au port de lunettes pour certaines activités, notamment la nécessité de porter une courroie à lunettes ou des verres incassables ou encore d'enlever ses lunettes quand on voit suffisamment bien sans elles (voir l'annexe A *Lettre aux parents/tuteurs*).

4. INSTALLATIONS

- a) Avant une activité scolaire, l'enseignant doit inspecter les installations et le matériel, afin de s'assurer que le milieu est sûr pour mener l'activité. Cette inspection peut s'effectuer directement ou au moyen d'une liste de vérification (voir l'annexe F). On exige au minimum une inspection visuelle avant de commencer les activités. On doit identifier les risques et prendre des mesures pour les éliminer. Les objets susceptibles de présenter un risque, mais qui sont inamovibles (p. ex. les poteaux des buts et les estrades) doivent être signalés aux élèves et aux responsables de l'administration scolaire. On doit inspecter régulièrement tout le matériel pour vérifier s'il est en bon état. Le matériel mentionné dans ce document ne l'est que pour des raisons de sécurité. On doit encourager les élèves à signaler à l'enseignant tout problème touchant le matériel ou les installations. De plus amples renseignements sur le rôle des élèves en matière de sécurité sont fournis à l'annexe D.
- b) Une tierce partie reconnue doit inspecter régulièrement les installations et le matériel important et doit préparer par écrit un rapport d'inspection.
- c) Le matériel ou les meubles présentant un risque pendant le déroulement des activités doivent être placés à l'écart du périmètre du gymnase ou de la salle utilisée pour l'éducation physique. Un nombre raisonnable de bancs et de tapis d'exercice posés contre les murs peuvent cependant faire exception à cette règle.
- d) Pour toutes les activités intérieures, les murs et les estrades ne doivent en aucun cas servir de points de virage ou de lignes d'arrivée. Il est préférable de désigner une ligne ou un poteau à l'avant du mur. On doit identifier les risques prévisibles et prendre les précautions nécessaires afin de les réduire au minimum. Les précautions à prendre en ce qui concerne les installations situées à l'extérieur du gymnase (p. ex. couloirs, salles de classe, salles de spectacle) pour les cours d'éducation physique sont énoncées à l'annexe E.
- e) Les terrains de jeu ne doivent pas comporter d'éléments présentant des risques, comme les trous, les débris de verre ou les pierres. Les surfaces très irrégulières doivent être signalées à la direction de l'école et aux élèves. Le terrain doit comporter suffisamment de gazon pour permettre l'adhérence et l'absorption des chocs.

5. RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES

- a) On doit modifier les activités scolaires pour tenir compte de l'âge et des capacités des élèves ainsi que des installations existantes. Les enseignants doivent essayer de se tenir au courant des techniques d'entraînement sûres. Toutes les séances d'éducation physique doivent comporter des périodes d'échauffement et de récupération adéquates. Les exercices doivent être proposés selon une progression appropriée; à ce sujet, consulter le programme de base ou les manuels spécialisés. Les jeux et les activités doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées. Avant de commencer une activité de plein air exigeante, les enseignants doivent prendre en considération les conditions météorologiques du moment, l'entraînement préalable et la durée de l'exercice.
- b) Si des activités font intervenir des élèves en fauteuil roulant, on doit apporter les modifications nécessaires afin d'assurer la sécurité de l'ensemble des participants.

6. SURVEILLANCE

- a) La surveillance est la supervision nécessaire pour diriger ou orienter des activités. Les installations, le matériel et les activités comportent tous des risques intrinsèques. Plus la surveillance est efficace, plus leur utilisation est sûre.
- b) Les élèves doivent savoir qu'il est interdit d'utiliser le matériel ou le gymnase lorsque la surveillance appropriée ne peut être assurée. On doit prendre des mesures dissuasives, par exemple :
- verrouiller les portes;
 - installer des pancartes aux portes pour indiquer que les élèves ne peuvent pas utiliser le gymnase sans surveillance;
 - affecter des employés dans un bureau d'éducation physique situé à proximité, pour surveiller les élèves qui entrent dans le gymnase sans autorisation.
- c) Une surveillance est exigée chaque fois que l'on utilise une installation. Cette ligne directrice prévoit trois types de surveillance : **la surveillance visuelle constante, la surveillance sur place et la surveillance générale**. Ces catégories sont basées sur les principes d'une surveillance qui est plus ou moins intense selon le niveau de risque de l'activité, les habiletés et la maturité des participants.
- d) La « **surveillance visuelle constante** » nécessite la présence de l'enseignant, qui observe l'activité en question. La « **surveillance sur place** » exige la présence de l'enseignant, mais pas nécessairement l'observation constante d'une activité particulière. Dans le cas d'une « **surveillance générale** », l'enseignant peut être dans le gymnase pendant qu'une autre activité se déroule à proximité.

Exemple : Pendant une séance d'athlétisme, certains élèves pratiquent le saut en hauteur, d'autres le passage du témoin sur la piste et d'autres le cross-country autour de l'école.

Surveillance visuelle constante – Saut en hauteur – La personne qui enseigne aux élèves est présente et observe l'activité.

Surveillance sur place – Passage du témoin – Les élèves s'exercent sur la piste et l'enseignant les observe en se tenant près des élèves qui font du saut en hauteur.

Surveillance générale – Cross-country – Les élèves pratiquent le cross-country sur les terrains de l'école et peuvent parfois être hors de vue.

Surveillance – Points à considérer

- i) Définir, au début de l'année, des séries de tâches à exécuter, le comportement acceptable selon les règles de conduite et les responsabilités des élèves, et en faire un rappel en cours d'année. Le personnel enseignant est tenu, en tout temps, de sanctionner les élèves qui dérogent aux règles de sécurité ou qui montrent un comportement inacceptable. Pour des renseignements détaillés sur les règles de comportement, voir l'annexe D.
- ii) Les élèves doivent être informés des règles régissant les activités ou les jeux. Les règles doivent être observées de manière stricte, et modifiées selon l'âge et les capacités physiques des participants.
- iii) Les enseignants doivent veiller à ce que des élèves n'incitent pas d'autres à se livrer à des exercices ou à des activités pour lesquels ils ne sont pas prêts.
- iv) Si l'élève exprime une hésitation verbale ou non verbale, l'enseignant devrait discuter des causes de cette réticence. Si l'on estime qu'une attitude hésitante pendant l'exercice pourrait présenter un risque, on devrait orienter l'élève vers un exercice plus simple.
- v) La surveillance d'une activité ne peut être confiée exclusivement à des aides-enseignants, à des élèves inscrits à un programme d'éducation coopérative ou à d'autres élèves du secondaire. La surveillance sur place par l'enseignant responsable est nécessaire.
- vi) Enseignants suppléants :
 - Les enseignants suppléants doivent animer des activités correspondant à leur expérience ou à leurs compétences.
 - La fiche des lignes directrices sur la sécurité doit être incluse dans le plan du cours.
 - On doit indiquer à l'enseignant suppléant comment contacter, en cas d'urgence, soit l'enseignant titulaire de classe, soit l'administrateur responsable.
 - Les restrictions ou les modifications s'appliquant aux élèves ayant des problèmes de santé ou des troubles de comportement doivent leur être expliquées.
- vii) La surveillance d'une activité ne peut être confiée exclusivement à des enseignants stagiaires. La surveillance générale par l'enseignant responsable est nécessaire.

SPORTS NAUTIQUES
PRIMAIRE

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Matériel de sécurité standard énoncé dans les règlements sur les piscines (p. ex. bouées de sauvetage, perches, planches dorsales, téléphone d'urgence)</p> <p>Trousse de premiers soins doit être accessible.</p> <p>Téléphone d'urgence doit être accessible.</p>	<p>Bijoux interdits, à l'exception des objets d'alerte médicale</p> <p>Tenue de natation appropriée</p> <p>Accessoire empêchant les cheveux de gêner la vue (p. ex. un élastique)</p>	<p>Piscines scolaires ou communautaires</p> <p>L'UTILISATION DES PISCINES DE RÉSIDENCES PRIVÉES EST INTERDITE.</p> <p>(Voir la section <i>Plein air</i> au sujet de la natation dans les étangs ou les lacs.)</p>	<p>À la piscine, informer la personne responsable au sujet des enfants ayant des troubles médicaux qui pourraient poser un problème de sécurité (diabète, asthme, maladie du cœur, convulsions, épilepsie, otites fréquentes). Les élèves doivent observer les règles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) interdiction de courir ou de se bousculer autour de la piscine; b) interdiction de mâcher de la gomme; c) interdiction d'apporter de la nourriture aux abords de la piscine; d) interdiction de s'approcher du bassin de plongeon; e) interdiction de plonger directement du bord dans la partie peu profonde de la piscine; f) interdiction de porter des chaussures aux abords de la piscine. <p>La douche est obligatoire avant la baignade.</p> <p>On doit obtenir l'autorisation écrite des parents.</p> <p>Expliquer les procédures d'urgence aux élèves avant leur entrée à l'eau.</p> <p>Les élèves souffrant de coupures ou de lésions cutanées infectées ne doivent pas se baigner dans la piscine.</p> <p>Effectuer d'abord les tests d'aptitudes et de classement dans la partie peu profonde.</p>	<p>Les enseignants doivent accompagner les élèves à la piscine et rester présents au cours de l'activité, soit aux abords de la piscine, soit dans la piscine.</p> <p>Maximum de 25 élèves par surveillant ou par moniteur reconnu par le Service national des sauveteurs (SNS)</p> <p>Surveillance attentive et fréquente des vestiaires</p> <p>L'enseignant possédant un certificat valide en sécurité aquatique de la Société canadienne de la Croix-Rouge ou l'équivalent peut enseigner la natation sans la présence d'un sauveteur, à condition que la piscine soit réservée au cours de natation.</p> <p>Un moniteur ne peut surveiller plus d'une classe ou d'un groupe d'élèves.</p> <p>L'enseignant doit assurer une surveillance sur place.</p> <p>Une personne possédant un certificat valide de secouriste doit être disponible.</p>

TIR À L'ARC

Le TIR À L'ARC n'est pas une activité recommandée au primaire. Pour pratiquer cette activité, on doit obtenir l'autorisation écrite d'un responsable du district scolaire. Consulter le module intitulé *La sécurité en éducation physique : Lignes directrices du Nouveau-Brunswick – Programme d'études au secondaire pour se préparer à enseigner le tir à l'arc.*

HOCKEY-BOULE

(Les lignes directrices sur le hockey en salle figurent en page 20.)

PRIMAIRE

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Vérifier régulièrement les palettes pour s'assurer qu'elles sont solidement fixées aux bâtons.</p> <p>Bâtons réglementaires en plastique pour le hockey-boule ou bâtons de hockey munis d'une palette en plastique</p> <p>Les gardiens de but doivent porter un masque protecteur, p. ex. un casque de hockey avec grille.</p> <p>Balle relativement molle du type P-30, P-40, p. ex. une balle type « Nerf », pelote ou rondelle de plastique ou de caoutchouc mou</p>	<p>Chaussures appropriées</p>	<p>La surface de jeu et ses abords ne doivent pas comporter d'obstacles (p. ex. tables, chaises, pianos).</p>	<p>Le bâton doit toujours être tenu au-dessous de la taille.</p> <p>Interdire les tirs frappés.</p> <p>Interdire les contacts corporels, bâton-corps ou bâton-bâton. Appliquer systématiquement une pénalité pour toute infraction commise avec le bâton.</p> <p>Prévoir une zone de protection du gardien qui serait, par exemple, de la taille du demi-cercle des coups francs au basket-ball. N'autoriser aucun autre joueur ni bâton à l'intérieur de la zone réservée au gardien.</p> <p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée.</p> <p>Les jeux et les activités doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p> <p>Seuls les joueurs actifs (au jeu) ont le droit de tenir un bâton.</p>	<p>Surveillance sur place</p>

BASE-BALL

Le base-ball (joué avec une balle dure) n'est pas une activité appropriée au primaire.

BASKET-BALL 4^e-8^e

BORDENBALL, ENDBALL, BALLON AU BUT, etc.

PRIMAIRE

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Si les joueurs, en faisant leurs sauts vers le panier risquent de toucher un mur d'extrémité ou une estrade, disposer des tapis d'exercice ou tout autre rembourrage protecteur derrière le panier.</p> <p>Les tapis protecteurs posés sur les murs d'extrémité doivent être d'au moins 1,88 m (6 pi) de haut, à partir du haut de la plinthe [maximum de 10 cm (4 po) du plancher], et d'au moins 4,88 m (16 pi) de large.</p> <p>S'il y a une estrade près de la ligne de fond, placer des tapis d'exercice pour couvrir le rebord de l'estrade jusqu'au plancher.</p>	<p>Tenue et chaussures appropriées</p> <p>Bijoux interdits, exception faite de boutons d'oreille recouverts de ruban adhésif</p>	<p>Le gymnase ne doit présenter aucun obstacle dangereux (p. ex. matériel laissé dans les coins ou le long des lignes de touche).</p> <p>Seuls des adultes (ou des élèves sous surveillance visuelle constante) peuvent faire fonctionner les treuils à main pour abaisser ou relever les paniers. Seuls des adultes qualifiés peuvent faire fonctionner les treuils mécaniques.</p> <p>À l'intérieur comme à l'extérieur, la surface de jeu doit offrir une bonne adhérence.</p> <p>Les treuils de levage ne doivent pas être situés directement sous le dispositif mural de fixation des panneaux. Des ceintures de sécurité doivent être attachées aux treuils de levage.</p> <p>Aucune personne ni aucun matériel ne doit se trouver sous le panier que l'on est en train d'abaisser ou de relever.</p>	<p>Les jeux et les activités doivent reposer sur des habiletés enseignées.</p> <p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p> <p>Si le gymnase ne se prête pas au jeu en toute sécurité (p. ex. présence de portes ou de radiateurs sous les paniers ou d'un mur tout près d'une ligne de fond), modifier les règles en conséquence, par exemple en interdisant le lancer déposé.</p>	<p>Surveillance sur place</p>

EXERCICES À L'AIDE DE BANCS ET DE CHAISES

PRIMAIRE

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Les chaises empilables ne doivent pas être fissurées, ni avoir de coins ébréchés; les sièges et les dossiers doivent être solidement fixés.</p> <p>Le dessus des bancs ne doit avoir aucune fissure ni aucun éclat et ne doit pas avoir de coins ébréchés.</p> <p>Le dessus des bancs doit être solidement fixé aux pieds.</p> <p>Si on place un banc sur deux chaises, disposer des tapis dans l'aire de réception.</p>	<p>Tenue et chaussures appropriées</p>	<p>Pour plus de sécurité, laisser un espace suffisant autour des chaises ou des bancs.</p> <p>Prévoir des aires de réception assez loin des murs et du matériel pour assurer la sécurité.</p>	<p>Suivre une progression logique dans l'enseignement des habiletés, en allant de la plus simple à la plus complexe. Il faut s'assurer que l'élève maîtrise les mouvements de base avant de passer à des habiletés plus complexes (p. ex. saut avant et réception d'abord, saut arrière ou saut avec rotation ensuite).</p> <p>L'utilisation de chaises et de bancs est une méthode efficace pour enseigner des habiletés de saut et de réception avant de passer aux gros appareils. Enseigner d'abord les sauts avant simples et les réceptions genoux fléchis, pour ensuite passer aux différentes positions et rotations du corps dans l'espace.</p> <p>Demander aux élèves de sauter d'une chaise ou d'un banc sans beaucoup d'impulsion et d'atterrir à faible distance de telle façon que la chaise ou le banc ne bouge pas.</p> <p>Rappeler que les élèves ne doivent jamais sauter du siège d'une chaise par-dessus le dossier de la chaise.</p> <p>Si on appuie un banc inversé sur deux chaises, s'assurer que les extrémités du banc sont bien ancrées sur les sièges.</p>	<p>Surveillance sur place</p>

QUILLES PRIMAIRE

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
	<p>Les élèves doivent en tout temps porter des chaussures de quilles fournies ou approuvées par l'exploitant de la salle.</p> <p>Tenue de ville acceptable</p>	Salle de quilles	<p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée.</p> <p>Informers les parents de toute activité prévue à l'extérieur de l'établissement et du moyen de transport utilisé.</p> <p>Suivre les règles et le code de conduite énoncés par l'exploitant.</p>	Surveillance sur place

BALLON - BALAI

4^e - 6^e (sur terrain ordinaire), 7^e et 8^e (sur glace ou non)

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Les gardiens doivent porter un masque protecteur.</p> <p>Bâtons de ballon-balai réglementaires</p> <p>Dans le cas du ballon-balai sur glace, le port d'un casque de hockey ou de ballon-balai approuvé par la CSA est obligatoire.</p> <p>Filets de hockey ou poteaux indiquant les buts</p> <p>Ballon type « Nerf », ballon d'usage général ou ballon-balai réglementaire</p>	<p>Que le jeu se pratique sur un terrain ordinaire, sur un revêtement d'asphalte ou sur une patinoire, les joueurs doivent porter des chaussures et une tenue adaptées aux conditions météorologiques.</p> <p>Patins interdits</p>	<p>Ballon-balai sur terrain ordinaire Le terrain asphalté doit être libre de tout obstacle tels les poteaux de ballon captif, de tennis ou de basket-ball.</p> <p>Il ne doit y avoir aucune plaque de glace sur le terrain.</p> <p>Ballon sur glace La surface de glace doit être libre de tout obstacle.</p>	<p>Les joueurs ne doivent jamais porter le balai plus haut que la taille.</p> <p>Le gardien a droit à une zone de protection de 2 m à partir de la ligne du but. N'autoriser aucun autre joueur ni balai à l'intérieur de cette enceinte.</p> <p>Seul le ballon-balai sans contact est permis.</p> <p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée.</p> <p>Les jeux et les activités doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p> <p>Informers les parents de toute activité prévue à l'extérieur de l'établissement et du moyen de transport utilisé.</p>	Surveillance sur place

CRICKET

VARIANTES DU CRICKET

P. ex. cricket Kanga, cricket-guichet et autres
PRIMAIRE

La pratique du cricket conventionnel n'est pas une activité appropriée au primaire.

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Ensemble réglementaire de cricket Kanga ou matériel de substitution, p. ex. :</p> <ul style="list-style-type: none"> • balle de tennis, balle de plastique ou autres types de balle-molle; • palettes (au lieu de battes); • poteaux tenant lieu de guichets. 	<p>Tenue et chaussures appropriées</p> <p>Bijoux pendants interdits</p>	<p>À l'extérieur, le terrain ne doit comporter ni obstacles ni débris et doit offrir une bonne adhérence.</p> <p>S'il y des trous et de fortes irrégularités sur le terrain, le signaler à la direction de l'école et aux élèves.</p> <p>À l'intérieur, la surface de jeu et ses abords ne doivent pas comporter d'obstacles (p. ex. tables, chaises, pianos).</p>	<p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée.</p> <p>Le jeu doit être fondé sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p> <p>Le lanceur ne doit pas faire rebondir la balle, ni la lancer contre les guichets.</p> <p>Désigner une zone où les joueurs non actifs seront en sécurité, à bonne distance derrière le batteur.</p> <p>Le lanceur, debout derrière la ligne désignée, doit lancer un lob par-dessous ou faire rouler la balle (maternelle à 5°) en direction du guichet du batteur.</p> <p>À la 6°-8°, le lancer par-dessus, bras tendu, est permis.</p> <p>Le garde-guichet doit se tenir à bonne distance du batteur.</p>	<p>Surveillance sur place</p>

CROSS -COUNTRY PRIMAIRE COURSE D'ORIENTATION 4^e - 8^e

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone doivent être accessibles.</p>	<p>Les élèves ne doivent pas courir pieds nus.</p> <p>Chaussures à crampons ou à pointes interdites</p> <p>Tenue et chaussures appropriées</p>	<p>Avant de faire emprunter à ses élèves un parcours de cross ou de course d'orientation, l'enseignant doit faire une reconnaissance des lieux afin d'en déterminer les dangers éventuels.</p> <p>S'il s'agit d'un nouveau parcours, l'enseignant doit informer les élèves des caractéristiques du parcours et des endroits où il faudra faire preuve de prudence.</p> <p>Si le parcours emprunte les trottoirs près de l'école, s'assurer que les élèves ne traversent pas la rue aux intersections sans supervision directe.</p>	<p>Informers les parents et les élèves de l'importance de se protéger contre le soleil (voir l'annexe A).</p> <p>Aviser les parents du fait que les élèves iront courir à l'extérieur de l'établissement.</p> <p>Adapter la longueur et la difficulté du parcours à l'âge et à l'habileté des participants; p. ex. les élèves de la M-2^e ne doivent jamais être longtemps hors de vue.</p> <p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée. Prévoir des périodes suffisantes d'échauffement et de récupération pour chaque activité.</p> <p>L'enseignant doit savoir quels élèves ont des antécédents d'asthme, d'allergies ou d'autres troubles respiratoires. Les réactions aux éléments de la nature devraient être prévues.</p> <p>Enseigner aux élèves les rudiments de la sécurité routière.</p> <p>Tenir compte des facteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le temps qu'il fait; • le temps passé au soleil; • le degré d'entraînement des élèves et la durée des préparatifs. 	<p>Surveillance générale</p> <p>Les élèves doivent courir en paires ou en groupe; utiliser la technique de « pairage ».</p>

SKI DE FOND, RAQUETTE, PATINAGE SUR NEIGE 4^e - 8^e

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone accessibles doivent être accessibles.</p> <p>Ski de fond Skis, fixations, chaussures et bâtons en bon état et adaptés à la taille de l'élève</p> <p>Raquettes Armature et fixations en bon état</p> <p>Voir l'annexe A <i>Lettre aux parents</i> concernant l'utilisation de matériel personnel pour les cours.</p> <p>Un téléphone cellulaire est recommandé pour toutes les activités à l'extérieur de l'établissement.</p> <p>Crème solaire</p>	<p>Vêtements adaptés aux activités de plein air</p> <p>Superposer plusieurs vêtements et prévoir une tuque.</p> <p>Les élèves doivent avoir un sac-à-dos avec de l'eau, des bas de rechange etc.</p>	<p>Informez les élèves du parcours en délimitant le site de l'activité, qu'il s'agisse d'un site commercial ou non.</p> <p>Au moment de choisir un site, tenez compte de l'ensoleillement, du vent, de l'enneigement et de la qualité du terrain. S'il s'agit d'un site non commercial, s'assurer que les conditions suivantes existent :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. terrain plat avec pistes d'entraînement; 2. vaste zone de dégagement en bas des pentes fortes; 3. à proximité d'abris chauffés, d'endroits où l'on peut manger et d'installations de fartage, entre autres. 	<p>Parlez aux élèves des risques d'engelures et d'hypothermie; expliquez les moyens d'en reconnaître les signes et de les traiter.</p> <p>Informez les parents et les élèves de l'importance de se protéger contre le soleil (voir l'annexe A).</p> <p>Prévoiez des procédures d'urgence et les expliquez aux élèves.</p> <p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée.</p> <p>Demandez aux élèves de vérifier leurs chaussures pour s'assurer qu'elles sont bien retenues dans les fixations.</p> <p>Les extrémités des bâtons sont pointues. On doit demander aux élèves de faire preuve de prudence, notamment lorsqu'ils sont près de leurs camarades.</p> <p>L'enseignant doit savoir quels élèves ont des troubles médicaux (p. ex. asthme, épilepsie, problèmes cardiaques, allergies graves).</p> <p>Informez les parents de toute activité prévue à l'extérieur de l'établissement.</p> <p>Faire travailler les élèves selon la technique de pairage.</p>	<p>Excursions Prévoiez un véhicule en cas d'urgence.</p> <p>Surveillance générale, quel que soit le type de site</p> <p>Définir clairement les obligations des surveillants.</p> <p>Pour les randonnées à ski et en raquettes, prévoiez des rapports surveillant-élèves de 1/12 pour la 4^e - 6^e et de 1/15 pour la 7^e et 8^e.</p> <p>Désigner un surveillant (enseignant, parent ou adulte responsable) disposant d'un véhicule et pouvant conduire à l'hôpital tout élève qui subit des blessures. Cette personne ne peut pas être le surveillant principal de l'activité.</p> <p>Sorties à proximité de l'école Surveillance générale de toutes les sorties dans les sites proches de l'école (cours de récréation, parcs de quartier et autres).</p>

CURLING

4^e - 8^e

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone doivent être accessibles.</p>	<p>Tenue convenable pour les activités par temps froid</p> <p>Chaussures de curling ou de course, à condition de fixer par un ruban la chaussure glissant sur la piste</p>	<p>Piste de curling</p>	<p>Enseigner l'étiquette et les règles de sécurité avant d'aller sur la piste de curling.</p> <p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée.</p> <p>Informer les parents de toute activité de curling prévue à l'extérieur de l'école.</p>	<p>Surveillance sur place</p>

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Avant le départ, les élèves doivent vérifier l'état des freins et la pression des pneus de leur bicyclette.</p> <p>Les bicyclettes doivent convenir à la taille des élèves.</p> <p>Casques de bicyclette ajustés et conformes aux normes CSA, Snell, ANSI, ASTM, britanniques ou australiennes</p> <p>Un participant désigné transportera une trousse à outils pour bicyclette, contenant notamment une pompe.</p> <p>Le surveillant doit avoir une trousse de premiers soins à sa disposition.</p>	<p>Tenue et chaussures appropriées</p> <p>Chaussures à bout ouvert interdites</p>	<p>Choisir soigneusement l'itinéraire en tenant compte de la distance à parcourir, du revêtement de surface, de l'intensité de la circulation, des intersections et des passages à niveau.</p> <p>Avant le départ, l'enseignant doit vérifier l'ensemble du parcours, afin de s'assurer qu'il ne présente aucun danger et est approprié.</p> <p>Avant d'emprunter un chemin de campagne, obtenir l'autorisation du propriétaire du terrain.</p> <p>Remettre aux élèves une carte ou des indications claires.</p>	<p>Réviser les règles du Code de la route et les respecter. Ne pas oublier d'expliquer les règles de la randonnée cycliste en groupe; s'il y a lieu, réviser le code de conduite du cycliste hors-route.</p> <p>Avant de quitter l'école, les élèves doivent passer un test de cyclisme mettant l'accent sur les consignes de sécurité (p. ex. <i>Pédalez pour plus de sécurité</i> Ministère des transports du Nouveau-Brunswick).</p> <p>Les élèves doivent marcher à côté de leur bicyclette pour traverser les intersections où la circulation est dense.</p> <p>Informers les parents de toute activité de cyclisme prévue à l'extérieur de l'école et l'importance de se protéger contre le soleil (voir l'annexe A).</p> <p>Avant le départ, remettre une liste des participants et l'itinéraire à un responsable de l'établissement.</p> <p>Les élèves doivent connaître les procédures d'urgence en cas d'accident.</p> <p>Interdire les baladeurs.</p> <p>Les courses sont interdites dans cette activité.</p> <p>Porter une attention particulière aux facteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le temps qu'il fait; • le temps passé au soleil; • l'entraînement préalable et la durée de préparation. 	<p>Surveillance générale</p> <p>L'enseignant se tient en queue de peloton.</p> <p>Rapport enseignant-élèves : 1/15 au cycle intermédiaire</p> <p>Faire travailler les élèves selon la technique de pairage.</p>

DANSE, EXERCICES RYTHMIQUES

PRIMAIRE

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Matériel électrique en bon état</p> <p>Ne pas utiliser les bâtons de gymnastique rythmique.</p>	<p>Il est permis de pratiquer cette activité pieds nus.</p> <p>Chaussons de gymnastique ou chaussures de course</p>	<p>Gymnase ou très grande salle ne comportant pas d'obstacles</p>	<p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée.</p> <p>Montrer aux élèves comment utiliser le matériel en toute sécurité, p. ex. les tiges à rubans.</p> <p>Modifier les exercices selon l'âge et l'habileté des élèves; p. ex. limiter la hauteur des lancers de cordes, de rubans ou de cerceaux.</p>	<p>Surveillance sur place des exercices rythmiques</p> <p>Surveillance générale des activités de danse</p>

BALLON CHASSEUR, JEUX DE POURSUITE

PRIMAIRE

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Ballon « mou », p. ex. ballon type « Nerf », ballon en mousse</p> <p>Les ballons légèrement dégonflés ne conviennent pas.</p>	<p>Bijoux interdits</p> <p>Tenue et chaussures appropriées</p>	<p>L'aire de jeu ne doit pas comporter d'obstacles (p. ex. tables, chaises, pianos).</p> <p>Fermer toutes les issues/portes de sortie.</p>	<p>Établir des règles concernant le contact ballon-corps (p. ex. en dessous des épaules ou de la taille).</p> <p>Modifier les activités et les règles de jeu en fonction de l'habileté et de l'âge des élèves ainsi que du matériel et des installations disponibles.</p>	<p>Surveillance visuelle constante</p>

HOCKEY SUR GAZON

4^e - 8^e

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Bâtons de hockey sur gazon réglementaires</p> <p>Vérifier régulièrement les bâtons pour s'assurer qu'ils ne sont pas fissurés.</p> <p>Balles de hockey sur gazon réglementaires ou balles « molles » d'intérieur</p> <p>Si on utilise des balles réglementaires, le gardien doit porter un casque de hockey avec grille approuvé par la CSA ainsi que tous les accessoires de protection requis.</p> <p>Fournir des protège-tibia à tous les joueurs.</p>	<p>Chaussures à crampons interdites en classe</p> <p>Chaussures et tenue appropriées</p>	<p>Inspecter régulièrement la surface de jeu et s'assurer qu'il n'y a pas de débris et qu'elle offre une bonne adhérence.</p> <p>S'il y a des trous et de fortes irrégularités sur le terrain, le signaler à la direction de l'école et aux élèves.</p>	<p>Le bâton doit toujours être tenu au-dessous de la taille.</p> <p>Prévoir une zone de protection du gardien qui serait, par exemple, de la taille d'un but de soccer.</p> <p>N'autoriser aucun autre joueur ni bâton à l'intérieur de la zone réservée au gardien.</p> <p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée.</p> <p>Les activités doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p> <p>Informers les parents et les élèves de l'importance de se protéger contre le soleil (voir l'annexe A).</p>	<p>Surveillance sur place</p>

CONDITIONNEMENT PHYSIQUE

Danse aérobique, barres de traction, panneaux à chevilles, entraînement en circuit, exercices aérobiques avec marches, tapis roulants, câbles élastiques, et autres PRIMAIRE

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Les vélos d'exercice, bancs, barres de traction, panneaux à chevilles et autres accessoires utilisés durant les activités de conditionnement physique doivent être en bon état.</p> <p>L'entraînement de la force n'est pas recommandé au primaire pour les programmes d'études (Politique 709)</p> <p>Matériel électrique en bon état</p> <p>Marches et tapis roulants en bon état et revêtus d'une surface antidérapante</p> <p>La tension et la longueur des bandes et câbles élastiques doivent convenir au niveau des participants et doivent être en bon état.</p> <p>Placer un tapis d'exercice au-dessous des appareils d'une certaine hauteur (p. ex. barres de traction, panneaux à chevilles).</p>	<p>Tenue et chaussures appropriées</p> <p>Bijoux interdits</p>	<p>L'aire d'entraînement ne doit pas comporter d'obstacles (p. ex. tables, chaises, pianos).</p> <p>Prévoir un espace suffisant entre les différents postes et accessoires d'entraînement afin d'assurer l'aisance des mouvements.</p>	<p>Les activités de conditionnement physique doivent être modifiées selon l'âge, le degré d'habileté des élèves, le matériel et les installations existantes.</p> <p>Avant tout exercice faisant intervenir du matériel (p. ex. vélo d'exercice, ballons médicaux, barre de traction, câbles élastiques et autres), donner des directives sur l'utilisation appropriée de ce matériel.</p> <p>Les exercices d'entraînement en résistance qui visent à développer l'endurance devraient mettre l'accent sur un nombre élevé de répétitions et des faibles charges.</p> <p>Les activités doivent suivre une progression appropriée :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. échauffement; 2. étirement; 3. exercices à intensité maximale (qui peuvent comprendre des exercices de musculation et d'endurance); 4. exercices de récupération (y compris le ralentissement progressif, les étirements et la relaxation). <p>Si la séance consiste essentiellement en exercices de conditionnement physique, prévoir des activités d'échauffement et de récupération appropriées.</p> <p>Insister sur l'importance de la position du corps pour éviter les blessures.</p> <p>Permettre aux élèves d'adapter le degré de difficulté des exercices à leur niveau personnel; p. ex. les élèves suffisamment mûrs peuvent choisir le niveau d'impact et le niveau d'intensité des exercices.</p>	<p>Surveillance sur place</p>

HOCKEY ET RINGUETTE EN SALLE

4^e - 8^e

Les lignes directrices sur le hockey-boule figurent en page 8.

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Rondelle de feutre pour la ringuette en salle et palet en caoutchouc pour le hockey</p> <p>N'utiliser que le matériel suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) bâtons de ringuette réglementaires ou b) bâtons de hockey en salle commerciaux ou c) bâtons de hockey sans palette ou bâtons de type manche à balai dont les extrémités sont garnies d'un revêtement protecteur (p. ex. morceau d'éponge ou de tapis). <p>Vérifier régulièrement les bâtons pour s'assurer qu'ils ne comportent ni fissures ni éclats.</p> <p>Le gardien de but doit porter un masque protecteur, p. ex. un casque de hockey avec grille.</p>	<p>Tenue et chaussures appropriées</p> <p>Bijoux interdits</p>	<p>La surface de jeu ne doit pas comporter d'obstacles (p. ex. tables, chaises, pianos).</p> <p>Les couvercles de douilles doivent être remis.</p>	<p>Interdire les contacts corporels, bâton-corps ou bâton-bâton.</p> <p>Appliquer systématiquement une pénalité pour toute infraction commise avec le bâton.</p> <p>Prévoir une zone de protection du gardien qui serait, par exemple, de la taille du demi-cercle des coups francs au basket-ball.</p> <p>N'autoriser aucun autre joueur ni bâton à l'intérieur de la zone réservée au gardien.</p> <p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée.</p> <p>Les activités doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p> <p>Le gardien doit rester dans sa zone.</p> <p>Le bâton doit toujours rester en contact avec le sol, sauf quand un joueur tire ou passe : le bâton ne doit pas alors dépasser la hauteur de la taille.</p>	<p>Surveillance sur place</p>

**Le FOOTBALL AVEC PLAQUÉS n'est pas une activité
appropriée pour les cours d'éducation physique au primaire**

**FLAG - FOOTBALL,
TOUCH-FOOTBALL 4^e - 8^e**

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Ballon conforme à la taille et au degré d'habileté des élèves, p. ex. ballon de football plus petit ou ballon « Nerf »</p> <p>Sur le terrain de jeu, les poteaux de buts doivent être matelassés.</p>	<p>Chaussures à crampons interdites</p> <p>Tenue de gymnastique et chaussures appropriées</p>	<p>Le terrain ne doit comporter ni débris ni obstacles et doit offrir une bonne adhérence.</p> <p>S'il y a des trous et de fortes irrégularités sur le terrain, le signaler à la direction de l'école et aux élèves.</p>	<p>Interdire le blocage et les plaqués.</p> <p>Modifier les règles du jeu selon le degré d'habileté, l'âge et les capacités physiques des élèves.</p> <p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée.</p> <p>Le jeu doit reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p> <p>Les lignes de délimitation doivent être clairement indiquées.</p>	<p>Surveillance sur place</p>

GOLF 6^e-8^e

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Balles en plastique ou balles de golf en caoutchouc. Les balles de golf standard sont interdites sur le terrain de l'école, sauf pour la pratique des coups roulés.</p> <p>L'équipement, notamment les poignées des bâtons, doit être inspecté régulièrement et réparé comme il se doit.</p> <p>Les bâtons doivent être d'une longueur conforme à la taille des élèves.</p>	<p>Tenue et chaussures appropriées</p>	<p>Prévoir un espace suffisant pour la montée et le dégagé du bâton.</p> <p>Gymnase (coups roulés seulement)</p> <p>Terrains de l'école</p> <p>Dômes de golf</p> <p>Vers d'exercice</p> <p>Terrains d'exercice</p> <p>Dans tous les cas, la zone de frappe doit être bien délimitée et surveillée.</p>	<p>Enseigner aux élèves l'étiquette et les règles de sécurité relatives au golf.</p> <p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée.</p> <p>Prévoir une procédure de sécurité pour la frappe et le ramassage des balles.</p> <p>Toutes les règles du jeu doivent être respectées, que ce soit au terrain d'exercice ou au mini-putt.</p> <p>Informers les parents et les élèves de l'importance de se protéger contre le soleil (voir l'annexe A).</p>	<p>Surveillance sur place durant les premiers cours</p>

GYMNASTIQUE

GÉNÉRALITÉS PRIMAIRE

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>TAPIS Disposer des tapis d'exercice sur les aires de réception ainsi qu'au-dessous et autour des appareils, sans chevauchement ni espace entre les tapis.</p> <p>Vérifier régulièrement le bon état des tapis (usure, déchirures)</p> <p>Pour les exercices au sol, les roulades et les réceptions de sauts d'une hauteur contrôlée (au maximum à la hauteur de l'épaule des élèves), utiliser les tapis d'usage général suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ensolite 3,8 cm (1½ po) • Trocellen 5,1 cm (2 po) • Ethefoam 3,8 cm (1½ po) • Sarneige 3,8 cm (1½ po) • Densité équivalente. <p>Surfaces de réception pour les exercices d'équilibre renversé Tapis de mousse massive ou réticulée de 30,5 cm sur 60,9 cm (12 po sur 24 po). Ne pas utiliser ces tapis comme surfaces de réception pour les sauts aux appareils ou les exercices de réception contrôlée (sur les pieds).</p>	<p>Pieds nus, chaussures de course ou chaussons de gymnastique</p> <p>Il est interdit de pratiquer cette activité en chaussettes.</p> <p>Tenue de gymnastique appropriée, assez ample pour assurer la liberté de mouvement</p> <p>Bijoux interdits.</p> <p>Les cheveux longs doivent être attachés. Enlever les barrettes.</p> <p>Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p>	<p>Laisser assez d'espace autour de chaque appareil pour que les exercices soient exécutés en toute sécurité.</p> <p>Prévoir des aires de réception à une distance sécuritaire des murs et du matériel.</p> <p>Dégager le pourtour du gymnase de tout mobilier inutile (p. ex., tables et chaises).</p>	<p>Si des élèves ont des handicaps physiques (p. ex. épilepsie, poignets faibles et autres), les enseignants doivent le savoir.</p> <p>Les enseignants doivent faire régner la discipline et l'ordre.</p> <p>Demander aux élèves de ne pas tenter de sauts périlleux aux appareils ou au sol, de roulades plongées d'une trop grande amplitude et de sauts de mains avant ou arrière.</p> <p>Si un élève exprime une hésitation verbale ou non verbale, l'enseignant devrait discuter des causes de cette réticence. Si l'enseignant estime qu'une attitude hésitante pendant l'exercice pourrait présenter un risque, il devrait orienter l'élève vers un exercice plus simple.</p> <p>Ne pas obliger les élèves à se livrer à des exercices qui dépassent leurs capacités.</p> <p>Suivre une progression logique dans l'enseignement des habiletés, de la plus simple à la plus complexe. S'assurer que l'élève maîtrise les mouvements de base avant de passer à des habiletés plus complexes (p. ex. exercices de rotations au sol avant leur exécution aux appareils; exercices de réception avant la pratique des sauts aux appareils).</p> <p>Initier les élèves à un appareil à la fois et mettre progressivement en place un circuit. Commencer par les exercices au sol. Disposer les tapis de réception de façon à en réduire au minimum les déplacements à l'impact. Aux enseignants qui connaissent peu certains appareils, on conseille de demander l'aide de spécialistes et de s'abstenir, dans l'intervalle, d'utiliser ces appareils. Une période d'échauffement devra précéder chaque leçon.</p>	<p>Les exercices d'équilibre renversé nécessitent une surveillance visuelle constante.</p> <p>Surveillance par les pairs Au début, l'enseignant se charge de ces rôles, avant de les confier progressivement aux élèves formés à cette fin.</p> <p>Les responsabilités confiées aux élèves varieront selon l'âge, la force et l'expérience. Les élèves de la M-3^e se limiteront aux rôles de surveillance passive, p. ex. veiller à ce que les zones d'élan et de réception soient dégagées.</p> <p>Ceux de la 4^e-6^e pourront en plus donner des signaux verbaux et vérifier la disposition des tapis et la stabilité des appareils. Ils peuvent aussi jouer des rôles de surveillance active, avec contacts, et aider les autres à maintenir leur équilibre en appui sur des bancs ou encore durant des mouvements avant tels que les roulades au sol (sur tapis ou autres surfaces semblables).</p> <p>Les élèves de la 7^e-8^e, outre les rôles précités, peuvent aider les autres à maintenir leur équilibre pour les entrées sur les appareils, les exercices d'équilibre renversé sur les mains et les sauts simples au cheval-sautoir (réglé à hauteur de la hanche).</p>

GYMNASTIQUE
EXERCICES AU SOL PRIMAIRE
(Voir Généralités)

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>TAPIS Disposer des tapis d'exercice sur les aires de réception ainsi qu'au-dessous et autour des appareils, sans chevauchement ni espace entre les tapis.</p> <p>Vérifier régulièrement le bon état des tapis (usure, déchirures)</p> <p>Pour les exercices au sol, les roulades et les réceptions de sauts d'une hauteur donnée (au maximum à la hauteur de l'épaule des élèves), utiliser les tapis d'usage général suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ensolite 3,8 cm (1½ po) • Trocellen 5,1 cm (2 po); • Ethefoam 3,8 cm (1½ po) • Sarneige 3,8 cm (1½ po) • densité équivalente. 		<p>Prévoir des aires de réception assez loin des murs et du matériel pour que les exercices soient exécutés en toute sécurité.</p>	<p>Demander aux élèves de pas tenter de sauts périlleux aux appareils ou au sol, de sauts de mains avant ou arrière ou encore, de roulades plongées d'une trop grande amplitude ou par-dessus d'autres élèves.</p> <p>Initier les élèves à un appareil à la fois et mettre progressivement en place un circuit. Commencer par les exercices au sol.</p>	<p>Surveillance sur place</p>

GYMNASTIQUE

PYRAMIDES PRIMAIRE

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Pour les exercices au sol, les roulades et les réceptions de sauts d'une hauteur donnée (au maximum à la hauteur de l'épaule des élèves), utiliser les tapis d'usage général suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Ensolite, 3,8 cm (1½ po);• Trocellen, 5,1 cm (2 po);• Ethefoam, 3,8 cm (1½ po);• Sarneige, 3,8 cm (1½ po);• tapis de densité équivalente. <p>Disposer des tapis d'exercice sous la pyramide à construire en les déployant sur une distance équivalente à la taille des élèves dans les quatre directions.</p>	<p>Chaussures souples, chaussettes ou pieds nus (si on construit une pyramide avec les élèves en position debout).</p>	<p>Veiller à ce que les pyramides construites en position couchée ou à genoux le soient à bonne distance des murs.</p> <p>Ne pas construire de pyramides à proximité des entrées, des sorties ou des estrades.</p>	<p>La construction de pyramides en position debout n'est pas une activité recommandée au primaire.</p> <p>Fixer le nombre maximal de participants et la hauteur maximale permise selon la taille, l'âge et l'habileté des élèves.</p> <p>Enseigner la marche à suivre pour le montage et le démontage de la pyramide.</p> <p>Le poids et la taille des élèves déterminent la place qu'ils occuperont dans la pyramide; ainsi, les plus corpulents formeront la base.</p> <p>Ne prévoir aucune autre activité sur les lieux de construction de la pyramide.</p>	<p>Surveillance visuelle constante durant l'exposé de l'enseignant et du premier essai, et surveillance sur place par la suite</p> <p>Surveillance sur place durant la construction de pyramides en position couchée ou à genoux</p>

GYMNASTIQUE
APPAREILS D'ESCALADE PRIMAIRE

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>APPAREILS D'ESCALADE (cadre à grimper) Tréteaux ou portique mural</p> <p>Effectuer le montage et le réglage du matériel sous la supervision de l'enseignant.</p> <p>Pour plus de sécurité, vérifier les attaches et les pieds des tréteaux ou le levier et les tiges d'ancrage du portique mural. Examiner les différentes pièces tous les jours pour vérifier si elles sont en bon état.</p> <p>Disposer des tapis d'usage général sur les aires de réception (pour les caractéristiques des tapis, consulter la fiche <i>Gymnastique, Généralités</i>).</p>	<p>Tenue de gymnastique appropriée : shorts et manches courtes</p> <p>Collants et jeans interdits</p> <p>Pieds nus, chaussures de course ou chaussons de gymnastique</p> <p>Rappeler aux élèves de bien attacher les lacets de leurs chaussures.</p>	<p>Prévoir des aires de réception assez loin des murs et du matériel pour que les exercices soient exécutés en toute sécurité.</p>	<p>Les exercices de suspension en position renversée ne doivent être exécutés que sous la supervision directe de l'enseignant; disposer sous l'élève un tapis protecteur de 30,5 cm sur 60,9 cm (12 po sur 24 po). Pendant ces exercices, l'élève ne doit pas être suspendu à plus de 1,5 m (5 pi) au-dessus du sol.</p> <p>Veiller à ce que les autres élèves ne s'entassent pas près de l'appareil.</p> <p>Régler la hauteur de l'appareil selon la taille des élèves et l'exercice à exécuter.</p> <p>Si l'échelle horizontale ou les échelons sont réglés à hauteur de poitrine, permettre aux élèves de grimper par-dessus. Si ces éléments sont réglés plus haut (p. ex. au niveau de la taille des élèves en position bras tendu au-dessus de la tête), les exercices de suspension et de déplacement sont permis, mais non les déplacements par-dessus.</p> <p>Ne pas autoriser les élèves à sauter d'une hauteur dépassant celle de l'épaule.</p> <p>Ne pas s'approcher des échelles horizontales et des échelons des tréteaux par le côté, afin d'éviter de déplacer les appareils latéralement.</p>	<p>Surveillance visuelle constante</p>

GYMNASTIQUE

CORDES D'ESCALADE PRIMAIRE

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>CORDES D'ESCALADE Disposer des tapis d'usage général sur les aires de réception (pour les caractéristiques des tapis, consulter la fiche Gymnastique, Exercices au sol).</p> <p>Vérifier régulièrement les cordes pour voir si elles s'effilochent. Ne jamais utiliser des cordes fortement effilochées.</p> <p>Pour les exercices de suspension en position renversée, placer sur le sol un tapis protecteur de 30,5 cm sur 60,9 cm (12 po sur 24 po).</p> <p>Plate-forme stable pour l'amorce des exercices de balancement (p. ex. une caisse).</p> <p>Pour les exercices de balancement, recouvrir l'aire du plancher de tapis protecteurs placés en dessous de la trajectoire de la corde.</p>	<p>Tenue de gymnastique appropriée, assez ample pour assurer la liberté de mouvement</p> <p>Pieds nus ou chaussures de course. Ne pas pratiquer cette activité en chaussettes.</p>	<p>Prévoir des aires de réception assez loin des murs et du matériel pour que les exercices soient exécutés en toute sécurité.</p> <p>La zone des exercices à la corde d'escalade ne doit pas comporter d'obstacles. Prévoir le dégagement nécessaire aux exercices de balancement.</p>	<p>Pendant les exercices en position renversée, l'élève ne doit pas être suspendu à plus de 1,5 m (5 pi) au-dessus du sol.</p> <p>Présenter les exercices à la corde d'escalade en suivant une progression appropriée.</p> <p>Les exercices de balancement doivent se dérouler d'une manière ordonnée; par exemple désigner clairement les points de départ et d'arrivée.</p> <p>Insister sur la maîtrise plutôt que sur l'altitude. L'enseignant doit déterminer une hauteur maximale d'escalade, p. ex. 3,9 m.</p> <p>Mettre des noeuds aux bouts des cordes n'est pas recommandé.</p>	<p>Surveillance sur place</p> <p>Surveillance visuelle constante des exercices en position renversée</p>

GYMNASTIQUE

BARRES PARALLÈLES, ANNEAUX, POUTRE D'ÉQUILIBRE, BARRES ASYMÉTRIQUES PRIMAIRE

Pour pratiquer cette activité à d'autres niveaux du primaire, on doit obtenir l'autorisation écrite d'un responsable du district scolaire.

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>BARRES PARALLÈLES (7^e et 8^e seulement)</p> <p>ANNEAUX (7^e et 8^e seulement)</p> <p>POUTRE D'ÉQUILIBRE (PRIMAIRE)</p> <p>BARRES ASYMÉTRIQUES (7^e et 8^e seulement)</p> <p>Inspecter et vérifier les appareils régulièrement; faire effectuer les réparations nécessaires.</p> <p>L'enseignant doit vérifier les dispositifs de verrouillage avant chaque utilisation des appareils.</p> <p>Disposer des tapis d'usage général sur les aires de réception (pour les caractéristiques des tapis, consulter la fiche Gymnastique, Exercices au sol).</p>	<p>Tenue de gymnastique appropriée, assez ample pour assurer la liberté de mouvement</p> <p>Pieds nus ou chaussures de course. Ne pas pratiquer cette activité en chaussettes.</p> <p>Rappeler aux élèves de bien attacher les lacets de leurs chaussures.</p> <p>Bijoux interdits</p>	<p>Disposer des tapis d'exercice au-dessous et autour des appareils, sans chevauchement ni espace entre les tapis.</p> <p>Bien fixer les tapis munis de bandes Velcro.</p> <p>Fixer solidement les appareils au plancher ou au plafond.</p> <p>Laisser suffisamment d'espace entre chaque appareil pour permettre l'exécution des mouvements et des sorties.</p>	<p>Les élèves doivent bien comprendre leurs rôles en matière de surveillance par les pairs (voir la fiche Généralités).</p> <p>Aucun exercice en position renversée ne doit être effectué sans la surveillance de l'enseignant; durant de tels exercices, placer sur le sol un tapis protecteur de 30,5 cm sur 60,9 cm (12 po sur 24 po).</p> <p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée.</p> <p>Régler la hauteur de chaque appareil en fonction de la taille des élèves. Par exemple, régler la poutre d'équilibre à la hauteur des épaules; pour les exercices de suspension, l'appareil ne doit pas dépasser la taille des élèves en position bras tendu au-dessus de la tête; pour les exercices d'appui sur les barres, régler l'appareil à la hauteur des épaules.</p> <p>S'il n'est pas possible d'abaisser suffisamment un appareil, placer des tapis supplémentaires en dessous pour obtenir la hauteur voulue.</p>	<p>Surveillance sur place des exercices à la poutre d'équilibre, aux barres parallèles et aux barres asymétriques</p> <p>Surveillance visuelle constante des exercices en position renversée</p> <p>La surveillance visuelle constante est de rigueur durant l'initiation aux exercices aux anneaux; par la suite, la surveillance sur place suffit (à condition que l'on ne pratique pas des exercices en position renversée).</p>

GYMNASTIQUE

PLATE-FORME D'APPEL PRIMAIRE

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>PLATE-FORME D'APPEL Disposer sur les aires de réception des tapis d'usage général ou des matelas (d'au moins 10 cm d'épaisseur) ayant une face souple et une face rigide, celle-ci devant être placée au-dessus (pour les caractéristiques des tapis, consulter la fiche Gymnastique, Exercices au sol).</p> <p>Utiliser des plates-formes d'appel commerciales coussinées et munies de pieds antidérapants, p. ex. des plates-formes fabriquées par Speith-Anderson, Laurentian et autres</p> <p>Tremplins élastiques interdits</p>	<p>Tenue de gymnastique appropriée, assez ample pour assurer la liberté de mouvement</p> <p>Pieds nus ou chaussures de course. Ne pas pratiquer cette activité en chaussettes.</p> <p>Rappeler aux élèves de bien attacher les lacets de leurs chaussures.</p>	<p>Prévoir des aires de réception assez loin des murs et du matériel pour que les exercices soient exécutés en toute sécurité.</p>	<p>Présenter les exercices à la plate-forme d'appel en suivant une progression logique (p. ex. enseigner l'envol et la réception de la plate-forme au tapis avant de passer aux exercices avec le cheval-sautoir).</p> <p>Les exercices combinant la plate-forme d'appel et le cheval-sautoir sont réservés aux élèves de la 4^e-8^e.</p>	<p>Surveillance sur place</p>

GYMNASTIQUE (Voir Généralités)
**CHEVAL-SAUTOIR, MINI-TRAMPOLINE,
TRAMPOLINE PRIMAIRE**

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>CHEVAL-SAUTOIR À la M-2^e, ne pas utiliser la plate-forme d'appel pour les exercices au cheval-sautoir.</p> <p>Disposer sur les aires de réception des tapis d'usage général ou des matelas (d'au moins 10 cm d'épaisseur) ayant une face souple et une face rigide, celle-ci devant être placée au-dessus. Ne pas laisser d'espace entre le cheval-sautoir et l'aire de réception (pour les caractéristiques des tapis, consulter la fiche Gymnastique, Exercices au sol).</p> <p>Vérifier la stabilité du cheval-sautoir ou de la caisse utilisée (p. ex. l'appareil ne doit pas glisser, ses éléments doivent être bien fixés).</p>	<p>Tenue de gymnastique appropriée, assez ample pour assurer la liberté de mouvement</p> <p>Pieds nus ou chaussures de course. Ne pas pratiquer cette activité en chaussettes.</p> <p>Rappeler aux élèves de bien attacher les lacets de leurs chaussures.</p>	<p>Prévoir des aires de réception assez loin des murs et du matériel pour que les exercices soient exécutés en toute sécurité.</p>	<p>Interdire les sauts périlleux, les bascules de nuque ou de tête ou encore les sauts de mains.</p> <p>Pendant les exercices au cheval-sautoir, ne pas utiliser de tapis de 30,5 cm sur 60,9 cm (12 po sur 24 po).</p> <p>Régler la hauteur du cheval-sautoir en fonction de la taille des élèves (p. ex. plus bas que la hauteur des épaules) et de l'exercice à effectuer.</p> <p>Exercices au cheval-sautoir qui conviennent aux élèves du palier élémentaire : équilibre statique, réception et sauts de base.</p>	<p>Surveillance sur place</p>
<p>Les MINI-TRAMPOLINES ne doivent pas être utilisées (Politique 709).</p>				
<p>Les TRAMPOLINES ne doivent pas être utilisées (Politique 709).</p>				

ÉQUITATION

L'ÉQUITATION n'est pas une activité recommandée au primaire. Pour la pratiquer, il faut obtenir l'autorisation écrite d'un responsable du district scolaire. Les enseignants qui veulent proposer une telle activité sont priés de consulter le module intitulé *La sécurité en éducation physique : Lignes directrices du Nouveau-Brunswick – Programme d'études au secondaire*.

HOCKEY SUR GLACE

Le HOCKEY SUR GLACE n'est pas une activité appropriée au primaire.

PATINAGE À ROUES ALIGNÉES 4^e-8^e

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins doit être accessible.</p>	<p>Les enseignants doivent sensibiliser les élèves et leurs parents ou tuteurs à l'importance de porter :</p> <p>a) un casque protecteur bien ajusté et conforme aux normes CSA, Snell, ANSI, ASTM, britanniques ou australiennes;</p> <p>b) des coudières, des genouillères et des protège-poignets;</p> <p>c) des patins bien ajustés.</p>	<p>La surface de patinage doit être sèche et ne doit comporter ni obstacles ni débris.</p> <p>À l'école Choisir comme aire de patinage un lieu où il y a peu de circulation et sans dénivellations prononcées, de préférence le gymnase.</p> <p>Hors de l'établissement (7^e et 8^e seulement) Déterminer le parcours en fonction des critères suivants : longueur, revêtement (gravier, asphalte) et densité de la circulation.</p> <p>Observer les règlements municipaux concernant le patinage à roues alignées.</p> <p>Les installations commerciales de patinage doivent se conformer aux normes de sécurité.</p>	<p>Informers les parents et les élèves de l'importance de se protéger contre le soleil (voir l'annexe A).</p> <p>L'enseignant doit expliquer clairement les règles de sécurité aux élèves. Insister sur la prudence et le respect des limites de chacun.</p> <p>Réserver une partie de l'aire de patinage aux débutants, pour que ces derniers puissent patiner sans être gênés par les élèves plus rapides.</p> <p>Sans égard aux habiletés respectives, enseigner à tous les élèves les rudiments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mouvements de patinage; • arrêts; • virages. <p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée.</p> <p>Assigner à tous une direction, soit tourner dans le sens des aiguilles d'une montre, soit l'inverse.</p> <p>Baladeurs interdits. Course ou poursuite interdites</p> <p>Rappeler à tous les règles de conduite du patineur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • patiner dans le même sens que les autres; • patiner à droite, dépasser à gauche; • avertir verbalement de son intention de dépasser. <p>Hors de l'établissement (7^e et 8^e seulement) Les élèves doivent maîtriser les techniques de base.</p> <p>Respecter les règles de la circulation. Donner priorité aux piétons. Chaque élève doit patiner avec un « copain » (technique du pairage).</p> <p>Connaître les procédures d'urgence en cas de blessures. Informer les parents de toute activité de patinage à roues alignées prévue à l'extérieur de l'établissement.</p>	<p>À l'école Surveillance sur place</p> <p>Hors de l'établissement (7^e et 8^e seulement) Surveillance générale. Un surveillant se poste à la tête du groupe et l'autre, à la queue.</p>

BALLON GÉANT PRIMAIRE

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
Ballon géant gonflé, p. ex. maxi-ballon, ballon Omnikin.	Bijoux interdits Tenue et chaussures appropriées	L'aire de jeu ne doit pas comporter d'obstacles (p. ex. tables, chaises, pianos). Fermer toutes les portes d'accès.	Modifier les activités et les règles selon le niveau d'habileté et l'âge des élèves et les installations ou le matériel existants.	Surveillance sur place

CROSSE (BALLE MOLLE)

4^e - 8^e

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Balles molles de crosse réglementaires</p> <p>Les gardiens de but doivent porter un masque protecteur.</p> <p>Crosses en plastique moulé</p> <p>Vérifier les bâtons pour des fissures ou éclats</p>	Tenue et chaussures appropriées	<p>Inspecter régulièrement le terrain de jeu, qui doit être sans débris ni obstacles et offrir une bonne adhérence.</p> <p>S'il y a des trous et de fortes irrégularités sur le terrain, le signaler à la direction de l'école et aux élèves.</p>	<p>Modifier les règles de façon à exclure les contacts bâton-bâton ou bâton-corps et à éviter les contacts accidentels à moins de 1 m du mur du gymnase ou de la clôture du terrain.</p> <p>Seule la crosse sans contact est autorisée.</p> <p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée.</p> <p>Les activités doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p> <p>Insister sur la responsabilité des élèves concernant l'espace individuel.</p>	Surveillance sur place

ARTS MARTIAUX
(AUTODÉFENSE)

Les ARTS MARTIAUX, exception faite du tai-chi, ne sont pas des activités appropriées au primaire. Les techniques d'autodéfense peuvent toutefois y être enseignées, à condition qu'elles le soient par des instructeurs qualifiés et que les cours ne comprennent ni projections ni chutes.

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
	<p>Pratiquer cette activité pieds nus.</p> <p>Vêtements amples et confortables</p>	<p>Surface d'entraînement dégagée, lisse, plane et sèche</p> <p>Les abords ne doivent pas comporter d'obstacles (p. ex. tables, chaises, pianos).</p>	<p>Souligner l'importance d'anticiper les attaques, d'éviter les situations risquées et de faire appel aux techniques d'autodéfense et aux mouvements d'attaque appropriés.</p> <p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée.</p> <p>Pendant la période d'échauffement, se concentrer sur le conditionnement physique et l'assouplissement.</p>	<p>Surveillance sur place</p> <p>Les cours doivent être dispensés par des instructeurs qualifiés.</p>

PLEIN AIR

Randonnée pédestre - 7^e-8^e (une journée), camping (tente ou refuge) - M-3^e (refuge), 4^e-8^e (refuge ou tente), canotage - 7^e-8^e, excursion en canot, kayak en eaux calmes - 7^e-8^e, natation dans les lacs - 4^e-8^e, escalade de rocher, voile, camping hivernal

Se référer aux politiques du district scolaire en ce qui trait à toute activité de plein air.

GÉNÉRALITÉS	SURVEILLANCE
<p>Toutes les excursions en plein air (camping, natation dans les lacs, canotage, randonnées pédestres) doivent être approuvées par la direction de l'école ou un représentant désigné. Dans le cas de sorties de plus d'un jour, un représentant du district scolaire doit signer une demande d'autorisation détaillée.</p> <p>L'autorisation doit tenir compte des points suivants : itinéraire, bien-fondé de l'excursion par rapport au programme, durée du transport, facteurs de sécurité, dispositions prises pour la surveillance, âge des participants (consulter la politique du district scolaire concernant les activités externes).</p> <p>Se conformer à la politique du district scolaire en ce qui a trait au nombre de jours maximal autorisé pour les excursions.</p> <p>Les formules d'autorisation parentale en bonne et due forme doivent être reçues avant le départ des élèves.</p> <p>Les formules d'autorisation parentale doivent comporter les renseignements suivants : l'itinéraire avec les dates, les voies empruntées, les lieux d'arrêt, les personnes-ressources, la valeur pédagogique de l'activité par rapport au programme, les dispositions prises pour la surveillance, le coût par élève, les exigences en matière de conduite personnelle, les éléments de risque inhérents et, s'il y a lieu, les renseignements sur la réunion d'information avec les parents.</p> <p>Si l'on doit transporter les élèves, laisser à l'école une liste des élèves qui sont dans chaque véhicule, des conducteurs et des numéros d'immatriculation des véhicules. On doit également remettre une copie de cette liste aux adultes prenant part à l'excursion.</p> <p>Qu'ils soient employés ou bénévoles, les conducteurs doivent se conformer aux exigences du district scolaire en matière d'assurance.</p> <p>Si l'excursion dure plus d'un jour, les élèves doivent fournir certains renseignements médicaux aux accompagnateurs, notamment un numéro de carte Santé et, s'il y a lieu, des renseignements sur tout état de santé particulier.</p> <p>Les accompagnateurs doivent savoir quels élèves ont des antécédents médicaux ou des besoins alimentaires ayant des répercussions sur la santé, ou prennent des médicaments. Les élèves qui prennent des médicaments indispensables doivent en apporter une quantité supplémentaire qui sera conservée par le surveillant principal, dans un contenant clairement identifié.</p> <p>Les accompagnateurs doivent surveiller les conditions météorologiques et retarder ou modifier l'excursion en conséquence, afin d'assurer la sécurité de tous les participants. Ils doivent posséder une liste des numéros de téléphone des parents ou des personnes-ressources que l'on pourra contacter en cas d'urgence. Un système de communication d'urgence, tel un téléphone cellulaire, doit être présent.</p> <p>Avant le départ, les enseignants doivent prévoir comment on pourra obtenir des soins médicaux en cas d'urgence.</p> <p>Remettre aux élèves une liste des vêtements et effets personnels recommandés pour l'activité en question.</p>	<p>Rapports surveillant-élèves, camping : Maternelle – 3^e année : 1/8 4^e - 6^e : 1/8 7^e - 8^e : 1/8</p> <p>Rapport surveillant-élèves, randonnée pédestre : 7^e -8^e : 1/10</p> <p>Rapport surveillant-élèves, kayak en eaux calmes et canotage : 7^e -8^e : 1/8</p> <p>Dans le cas des excursions de plus d'un jour, les groupes mixtes doivent être accompagnés d'adultes des deux sexes.</p> <p>Prévoir un véhicule en cas d'urgence.</p> <p>Désigner un surveillant (enseignant ou parent) disposant d'un véhicule et pouvant conduire à l'hôpital tout élève qui subit des blessures. Cette personne ne peut pas être le surveillant principal de l'excursion.</p>

PLEIN AIR
RANDONNÉE PÉDESTRE 7^e et 8^e
(excursions d'une journée à partir de l'école ou d'un camp de base) VOIR « GÉNÉRALITÉS »

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Rassembler et inspecter tout le matériel nécessaire avant le départ.</p> <p>Boussole</p> <p>Chaque élève doit être muni d'un sifflet ou d'un autre dispositif de signalisation.</p> <p>Médicaments nécessaires</p> <p>Trousse de premiers soins doit être accessible.</p> <p>Aliments nutritifs n'exigeant pas de préparation et eau potable en quantité suffisante</p> <p>Crème solaire et chasemoustiques</p> <p>Allumettes conservées dans un contenant étanche</p> <p>Système de communication doit être accessible en tout temps</p>	<p>Chaussures ou bottes à talons plats, confortables et robustes</p> <p>Superposer des vêtements adaptés à la saison</p> <p>Tenue de pluie</p> <p>Encourager les élèves à porter un chapeau</p>	<p>Carte du parcours</p> <p>Laisser une copie de cette carte à l'école.</p> <p>Si l'excursion s'effectue à partir du camp de base, laisser une copie de la carte au responsable du camp.</p> <p>N'emprunter que des sentiers balisés.</p>	<p>La longueur et le degré de difficulté de la randonnée doivent être adaptés à l'âge et à la capacité des élèves.</p> <p>Ne pas poursuivre la marche après la tombée de la nuit, sauf en cas d'urgence.</p> <p>L'enseignant doit connaître le parcours.</p> <p>Informer les élèves du parcours ainsi que des règles de conduite en vigueur.</p> <p>Les élèves doivent connaître :</p> <ol style="list-style-type: none"> a) la procédure d'urgence; b) le signal de rassemblement. <p>Si les conditions météorologiques s'annoncent défavorables et peuvent présenter un risque pour les élèves, reporter la randonnée.</p> <p>Les responsables doivent savoir où trouver le téléphone ou les secours les plus proches en cas d'urgence. Un téléphone cellulaire est recommandé.</p> <p>Tout médicament nécessaire à un élève doit être confié aux responsables de la randonnée.</p> <p>Utiliser la technique du pairage des élèves.</p>	<p>Surveillance sur place : rapport surveillant-élèves de 1/10</p> <p>Des chefs désignés doivent marcher en tête et à l'arrière du groupe (il peut s'agir d'élèves mûrs). Les surveillants peuvent aller et venir entre la tête et l'arrière du groupe. Les élèves qui sont à l'avant et à l'arrière du groupe doivent pouvoir entendre le sifflet du surveillant en tout temps.</p> <p>Prévoir un véhicule en cas d'urgence.</p> <p>Désigner un surveillant (enseignant ou parent) disposant d'un véhicule et pouvant conduire à l'hôpital tout élève qui subit des blessures. Cette personne ne peut pas être le surveillant principal.</p> <p>Pour donner les premiers soins, au moins une surveillante ou un surveillant doit détenir :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. un certificat de sauveteur du SNS ou 2. un certificat de secouriste valide : <ol style="list-style-type: none"> a) certificat en secourisme de l'Ambulance Saint-Jean ou b) certificat en secourisme de la Croix-Rouge canadienne ou c) certificat en soins d'urgence aquatique de la SRSC ou d) certificat en secourisme de la Patrouille canadienne de ski.

PLEIN AIR

CAMPING

Sortie de plusieurs jours en plein air avec coucher sous la tente et préparation des repas par les élèves M-3^e - refuge, 4^e-8^e - refuge ou tentes VOIR « GÉNÉRALITÉS »

(Sans canotage)

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Rassembler et inspecter tout le matériel nécessaire avant le départ.</p> <p>Une trousse de premiers soins pour 15 élèves (voir l'annexe B).</p> <p>Si on prévoit utiliser des réchauds, choisir des modèles à propane ou à gaz liquéfié (un pour 4 élèves).</p> <p>Allumettes à l'épreuve de l'humidité</p> <p>Crème solaire et chasemoustiques</p> <p>Tous les participants doivent être munis d'un sifflet ou d'un autre dispositif de signalisation.</p> <p>Pelle ou bêche</p> <p>Lampe de poche</p> <p>Aliments nutritifs n'exigeant pas de préparation et eau potable en quantité suffisante</p> <p>Système de communication d'urgence doit être accessible</p>	<p>Superposer des vêtements appropriés</p> <p>Tenue de pluie</p> <p>Interdiction de se promener pieds nus dans l'aire de campement</p> <p>Vêtements de rechange</p> <p>Encourager les élèves à porter un chapeau</p>	<p>Installations sanitaires où l'on peut se rendre à pied.</p> <p>Choisir des installations et un parcours adaptés à l'âge et aux capacités des élèves.</p>	<p>Voir la fiche « Généralités » concernant les activités de plein air.</p> <p>Souligner l'importance du pairage. Établir une méthode de décompte des élèves.</p> <p>L'activité doit être planifiée dans le détail. Prévoir notamment des plans de rechange en cas d'intempéries.</p> <p>Pendant la nuit, retirer des tentes tous les produits alimentaires, les gommes et produits cosmétiques, et les mettre à l'abri dans des contenants ou dans les véhicules à l'épreuve des ours.</p> <p>Les élèves ne doivent pas utiliser de haches, de scies ou de couteaux.</p> <p>Remplir et allumer les réchauds sous surveillance constante et les éloigner les tentes.</p> <p>Enseigner aux élèves comment utiliser les réchauds avant de partir pour la sortie.</p> <p>Expliquer aux élèves les règles de conduite, les limites de la zone à ne pas dépasser, et le système de rassemblement.</p> <p>Adapter les activités à l'âge et aux capacités des participants.</p> <p>Pas de flammes nues à l'intérieur ou près des tentes</p>	<p>Surveillance sur place : rapport surveillant-élèves de 1/8</p> <p>Pour donner les premiers soins, au moins une surveillante ou un surveillant doit détenir :</p> <ol style="list-style-type: none">un certificat de sauveteur du SNS ouun certificat de secouriste valide :<ol style="list-style-type: none">certificat en secourisme de l'Ambulance Saint-Jean oucertificat en secourisme de la Croix-Rouge canadienne oucertificat en soins d'urgence aquatique de la SRSC oucertificat en secourisme de la Patrouille canadienne de ski. <p>Au moins l'un des chefs de groupe doit avoir de l'expérience en camping sous la tente.</p> <p>Surveillance sur place</p> <p>Prévoir un véhicule accessible au camp de base en cas d'urgence.</p> <p>Désigner un adulte pouvant accompagner à l'hôpital tout élève qui subit des blessures.</p> <p>Cette personne ne peut pas être le surveillant principal.</p>

PLEIN AIR

CANOTAGE 7^e-8^e

i) EN BASSIN, ii) DANS LES LACS, iii) CANOTAGE ET CAMPING

VOIR « GÉNÉRALITÉS »

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Canots en aluminium interdits dans les bassins</p> <p>Vérifier les pagaies et les canots afin de s'assurer qu'ils ne comportent ni fissures ni éclats et qu'ils ne sont pas percés.</p> <p>Le canotage exige le port de gilets de sauvetage ou de VFI bien ajustés et approuvés par Transports Canada. Des sifflets doivent y être attachés.</p> <p>Téléphone cellulaire</p> <p>Câble de remorquage (3/4 de la longueur du canot)</p>	<p>Tenue appropriée au canotage en eaux libres</p> <p>Crème solaire et chasse-moustiques</p>	<p>Choisir des eaux qui conviennent au degré d'habileté du groupe.</p>	<p>Pour le canotage en eaux libres, les élèves doivent passer un test d'aptitudes préliminaire dans un bassin, en eaux peu profondes ou dans une baie protégée. Les aptitudes de base requises sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • propulsion; • coup en J; • propulsion circulaire; • technique d'appel; • coup de retour; • techniques d'embarquement et de débarquement appropriées; • autosauvetage dans un canot sec ou rempli d'eau; • récupération de canot en T; • coups synchronisés, positionnement des pagaies et chargement des canots. <p>Les surveillants doivent se tenir informés des prévisions météorologiques, notamment des vents. Annuler les activités de canotage en cas d'intempéries.</p> <p>Prévoir une embarcation de sauvetage placée sur la rive et accessible pendant le canotage en eaux libres.</p> <p>Avant de pratiquer le canotage, les élèves doivent passer le test de natation suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • nager 100 m sans s'arrêter (nage au choix); • nager sur place durant 3 minutes; • enfiler un gilet de sauvetage ou un VFI dans l'eau; • adopter la position d'aide/de protection. 	<p>Le moniteur doit détenir un certificat en canotage en eaux lacustres du ACCR niveau 1, ou l'équivalent.</p> <p>Le moniteur doit assurer une surveillance sur place lorsque les élèves sont à bord des canots. Rapport surveillant-élèves : 1/8</p> <p>Au moins l'un des surveillants doit posséder un brevet de moniteur.</p> <p>Prévoir un véhicule en cas d'urgence.</p> <p>Désigner un surveillant (enseignant ou parent) pouvant conduire à l'hôpital tout élève qui subit des blessures. Cette personne ne peut pas être le surveillant principal.</p> <p>Pour donner les premiers soins, au moins une surveillante ou un surveillant doit détenir :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. un certificat de sauveteur du SNS ou 2. un certificat de secouriste valide : <ol style="list-style-type: none"> a) certificat en secourisme de l'Ambulance Saint-Jean ou b) certificat en secourisme de la Croix-Rouge canadienne ou c) certificat en soins d'urgence aquatique de la SRSC ou d) certificat en secourisme de la Patrouille canadienne de ski.

RANDONNÉE EN CANOT

La RANDONNÉE EN CANOT n'est pas une activité recommandée au primaire. Pour la pratiquer, il faut obtenir l'autorisation écrite d'un responsable du district scolaire. Les enseignants qui veulent proposer une telle activité sont priés de consulter le module intitulé *La sécurité en éducation physique : Lignes directrices du Nouveau-Brunswick - Programme d'études du palier secondaire*.

Le CANOTAGE EN EAUX VIVES et le KAYAK EN EAUX VIVES ne sont pas des activités appropriées pour les cours d'éducation physique au primaire.

PLEIN AIR

KAYAK EN EAUX CALMES 7^e - 8^e

i) en bassin, ii) randonnée avec camping - VOIR « GÉNÉRALITÉS »

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Pagaies de kayak</p> <p>Kayaks munis de dispositifs de flottaison appropriés à l'avant et à l'arrière, les empêchant de couler s'ils sont remplis d'eau.</p> <p>Vérifier les pagaies et les kayaks pour s'assurer qu'ils ne comportent ni fissures ni éclats et qu'ils ne sont pas percés.</p> <p>Ne pas fixer de jupettes au kayak.</p> <p>Crème solaire et chasse-moustiques</p>	<p>Tenue appropriée au kayak en eaux libres</p> <p>Le kayak en eaux calmes exige le port de gilets de sauvetage ou de VFI bien ajustés, approuvés par Transports Canada et munis de sifflets.</p>	<p>Choisir des eaux qui conviennent au type de kayak utilisé et au degré d'habileté du groupe. (Le kayak en eaux calmes se pratique sur les lacs ou les rivières ne comportant pas de rapides et où les remous sont très faibles).</p>	<p>Les élèves qui souhaitent pratiquer le kayak en eaux libres doivent au préalable démontrer les habiletés minimales suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mise à l'eau du kayak; • embarquement et débarquement; • vidage du kayak (plage et quai); • récupération de kayak en T; • dessalage; • coup avant; • coup arrière; • propulsion circulaire avant; • propulsion circulaire arrière; • arrêt; • technique d'appel; • appui. <p>Ces exercices peuvent s'effectuer dans un bassin, en eaux peu profondes ou dans une baie abritée.</p> <p>Avant de pratiquer le kayak, les élèves doivent passer le test de natation suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • nager 100 m sans s'arrêter (nage au choix); • nager sur place durant 3 minutes; • enfiler un gilet de sauvetage dans l'eau; • adopter la position d'aide/de protection. <p>Les gilets de sauvetage doivent être portés en tout temps lorsque les élèves sont à bord des kayaks.</p>	<p>Le moniteur doit assurer une surveillance sur place lorsque les élèves sont à bord du kayak.</p> <p>Maximum de 8 élèves par surveillante ou surveillant. Au moins un des surveillants doit posséder un brevet de moniteur.</p> <p>Le moniteur doit détenir le certificat d'enseignement du kayak en eaux calmes du ACCR.</p> <p>Prévoir une embarcation de sauvetage placée sur la rive et accessible pendant l'activité de kayak en eaux libres.</p> <p>Pour donner les premiers soins, au moins une surveillante ou un surveillant doit détenir :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. un certificat de sauveteur du SNS ou 2. un certificat de secouriste valide : <ol style="list-style-type: none"> a) certificat en secourisme de l'Ambulance Saint-Jean ou b) certificat en secourisme de la Croix-Rouge canadienne ou c) certificat en soins d'urgence aquatique de la SRSC ou d) certificat en secourisme de la Patrouille canadienne de ski. <p>Prévoir un véhicule en cas d'urgence. Désigner un surveillant (enseignant ou parent) pouvant conduire à l'hôpital tout élève qui subit des blessures. Cette personne ne peut pas être le surveillant principal.</p>

PLEIN AIR
NATATION DANS LES LACS 4^e - 8^e
VOIR « GÉNÉRALITÉS »

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Bouées</p> <p>Sifflet ou autre dispositif de signalisation</p> <p>Trousse de premiers soins doit être accessible.</p> <p>Corde</p> <p>Perche</p> <p>Planche dorsale</p> <p>Couverture</p> <p>Sels</p> <p>Bateau/embarcation de sauvetage</p>	<p>Tenue de natation appropriée</p>	<p>Le lieu de baignade doit répondre aux exigences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • être clairement délimité; • ne pas présenter de dangers; • être entouré de bouées; • température appropriée pour la baignade; • eau raisonnablement propre et claire. <p>La baignade est interdite dans les rivières ou les ruisseaux à fort débit.</p> <p>Avant le départ, vérifier auprès des autorités locales si le lieu se prête à la baignade en toute sécurité.</p>	<p>Avant toute activité de natation, les parents doivent remettre une lettre d'autorisation précisant les aptitudes de leur enfant à la natation (p. ex. non-nageur, bon nageur).</p> <p>Identifier et surveiller les élèves qui ne savent pas nager.</p> <p>Suivre les règles affichées sur le lieu de baignade.</p> <p>Utiliser un système d'appel à intervalles réguliers (p. ex. attribuer un numéro aux élèves et, toutes les quinze minutes, les inviter à s'identifier au coup de sifflet).</p> <p>Les élèves doivent nager avec un « copain » (technique de pairage).</p> <p>En cas de menaces d'intempéries, reporter l'activité de natation. La baignade après la tombée de la nuit est interdite.</p> <p>Les nageurs ne doivent pas s'éloigner ni sortir de la zone réservée. Les nageurs doivent pouvoir voir les sauveteurs en tout temps.</p> <p>Les sauveteurs sont les responsables désignés en cas d'urgence.</p> <p>Mettre en place un plan de mesures d'urgence.</p> <p>Expliquer aux élèves les règles de conduite durant la baignade.</p> <p>Interdire les plongeurs.</p> <p>Les élèves ne doivent pas dépendre de dispositifs de flottaison, sauf s'il s'agit de VFI.</p> <p>Faire participer les élèves à des exercices d'alerte (p. ex. se rassembler sur la rive au signal des trois coups de sifflet).</p> <p>Déterminer la durée de la baignade en fonction des capacités des nageurs, des conditions météorologiques, de l'état de l'eau et du moment de la journée.</p>	<p>Au moins une surveillante ou un surveillant doit détenir un certificat en secourisme et un certificat valide, p. ex. :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un certificat de sauveteur du SNS, option liée à la baignade dans les lacs, ou • un certificat du SNS, option liée à la baignade en piscine, avec deux (2) ans d'expérience en bordure de plans d'eau. <p>Maximum de 25 nageurs par sauveteur</p> <p>Outre les sauveteurs, prévoir au moins une surveillante ou un surveillant adulte. Pour donner les premiers soins, au moins une surveillante ou surveillant doit avoir un certificat en secourisme (voir canotage pour plus de renseignements).</p> <p>L'enseignant doit assumer la surveillance sur place.</p> <p>Prévoir un véhicule en cas d'urgence.</p> <p>Désigner un surveillant (enseignant ou parent) pouvant conduire à l'hôpital tout élève qui subit des blessures. Cette personne ne peut pas être le surveillant principal de l'activité.</p>

PLEIN AIR
ESCALADE DE ROCHER

L'ESCALADE DE ROCHER n'est pas une activité recommandée au primaire. Pour la pratiquer, il faut obtenir l'autorisation écrite d'un responsable du district scolaire. Les enseignants qui veulent proposer une telle activité sont priés de consulter le module intitulé *La sécurité en éducation physique : Lignes directrices du Nouveau-Brunswick – Programme d'études du au secondaire.*

PLEIN AIR
VOILE

LA VOILE n'est pas une activité recommandée au primaire. Pour la pratiquer, il faut obtenir l'autorisation écrite d'un responsable du district scolaire. Les enseignants qui veulent proposer une telle activité sont priés de consulter le module intitulé *La sécurité en éducation physique : Lignes directrices du Nouveau-Brunswick – Programme d'études au secondaire.*

PLEIN AIR
CAMPING HIVERNAL SOUS LA TENTE

Le CAMPING HIVERNAL SOUS LA TENTE n'est pas une activité recommandée au primaire. Pour le pratiquer, il faut obtenir l'autorisation écrite d'un responsable du district scolaire. Les enseignants qui veulent proposer une telle activité sont priés de consulter le module intitulé *La sécurité en éducation physique : Lignes directrices du Nouveau-Brunswick – Programme d'études au secondaire.*

PARACHUTE PRIMAIRE

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
Parachute en bon état	Vêtements et chaussures appropriés	Aire de jeu sans obstacles.	Ne pas faire de jeux qui demandent de passer une partie du corps par l'ouverture du parachute. Enseigner les habiletés selon une progression appropriée avant de commencer les activités.	Surveillance sur place De la M - 2 ^e , l'enseignant doit assurer une surveillance visuelle constante.

SPORTS DE RAQUETTE

RACQUETBALL, PADDLEBALL, BALLE AU MUR 4^e - 8^e

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Si on joue sur un court réglementaire fermé, le port de lunettes de protection est obligatoire.</p> <p>Balles conformes au degré d'habileté des joueurs (p. ex. balles de tennis en mousse ou balles de vinyle)</p> <p>Les raquettes de racquetball et de paddle-ball doivent être munies d'une lanière que l'on peut enfiler autour du poignet.</p> <p>Vérifier le bord des raquettes pour s'assurer qu'il n'est pas tranchant et que le cadre n'est pas fendu.</p>	<p>Vêtements et chaussures appropriés</p> <p>Les élèves qui portent des lunettes doivent avoir des verres adéquats (p. ex. verres incassables)</p> <p>Bijoux pendants interdits</p>	<p>Les lignes délimitant les courts doivent être clairement visibles.</p> <p>Si les courts sont contigus, établir des consignes de sécurité.</p> <p>L'aire de jeu doit être sans débris ni obstacles et offrir une bonne adhérence.</p>	<p>Durant les cours comme des matchs, chaque joueur doit avoir suffisamment d'espace pour ne pas interrompre son élan.</p> <p>Enseigner et faire respecter les règles de bonne conduite sur un court; p. ex. avertir des balles nulles ou ne pas entrer dans un court occupé.</p> <p>Pas plus de quatre joueurs sur un terrain de balle au mur, de racquetball ou de paddleball.</p> <p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée.</p> <p>Les activités doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p>	<p>Surveillance sur place pendant la période d'initiation</p> <p>Surveillance générale par la suite</p>

SPORTS DE RAQUETTE (suite) SQUASH

Le SQUASH n'est pas une activité recommandée au primaire. Pour le pratiquer, il faut obtenir l'autorisation écrite d'un responsable du district scolaire. Les enseignants qui veulent proposer une telle activité sont priés de consulter le module intitulé *La sécurité en éducation physique : Lignes directrices du Nouveau-Brunswick – Programme d'études au secondaire.*

TENNIS, BADMINTON, PICKLEBALL, TENNIS À BATTE 4^e - 8^e

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Inspecter les raquettes régulièrement afin de s'assurer qu'elles ne sont pas cassées et qu'elles offrent une bonne prise.</p>	<p>Vêtements et chaussures appropriés</p> <p>Bijoux pendants interdits</p>	<p>Les lignes délimitant les courts doivent être clairement visibles.</p> <p>Si les courts sont contigus, établir des consignes de sécurité.</p> <p>L'aire de jeu doit être sans débris ni obstacles et offrir une bonne adhérence.</p>	<p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée.</p> <p>Les activités doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p> <p>Modifier les activités et les coups enseignés selon l'âge et le degré d'habileté des élèves.</p> <p>Enseigner et faire respecter les règles de bonne conduite sur un court; p. ex. ne pas entrer dans un court occupé.</p> <p>Pendant les cours et les matchs, on doit donner suffisamment d'espace à chaque joueur pour ne pas interrompre son élan.</p>	<p>Surveillance sur place pendant la période d'initiation. Surveillance générale par la suite.</p> <p>L'installation du matériel exige une surveillance sur place.</p>

RINGUETTE SUR GLACE

La RINGUETTE SUR GLACE n'est pas une activité recommandée au primaire. Pour la pratiquer, il faut obtenir l'autorisation écrite d'un responsable du district scolaire. Les enseignants qui veulent proposer une telle activité sont priés de consulter le module intitulé *La sécurité en éducation physique : Lignes directrices du Nouveau-Brunswick – Programme d'études au secondaire.*

RUGBY SANS CONTACT

7^e et 8^e

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
Ballons de rugby ou de football réglementaires	Chaussures à crampons interdites. Tenue et chaussures appropriées	Les poteaux de buts doivent être matelassés s'ils se trouvent dans l'aire de jeu. La surface de jeu doit être sans débris ni obstacles, offrir une bonne adhérence et être située à bonne distance des zones à circulation dense. S'il y a des trous et de fortes irrégularités sur le terrain, le signaler à la direction de l'école et aux élèves. Marquer les coins, la ligne médiane et la ligne des 22 m (66 pi) à l'aide d'indicateurs ou de mâts souples.	Modifier les règles selon le degré d'habileté et l'âge des élèves. Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée. Le jeu doit reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.	Surveillance sur place

RUGBY AVEC PLAQUÉS

Le RUGBY AVEC PLAQUÉS n'est pas une activité appropriée pour les cours d'éducation physique au primaire.

SCOOPBALL

PRIMAIRE

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Les bâtons et les balles de scoopball doivent être en bon état (p. ex. sans fissures et éclats).</p> <p>Le gardien de but doit porter un masque protecteur.</p>	<p>Tenue et chaussures appropriées</p> <p>Bijoux pendants interdits</p>	<p>Aire de jeu dépourvue d'obstacles (p. ex. tables, chaises, et autres).</p>	<p>Avant de commencer le jeu, Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée.</p> <p>Les activités doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p> <p>Interdire les contacts intentionnels (p. ex. contacts corporels ou contacts bâton-corps).</p> <p>Insister sur la responsabilité des élèves à l'égard de l'espace individuel.</p> <p>Si un jeu fait intervenir un gardien de but, prévoir une zone de protection - voir <i>Hockey-boule</i>.</p>	<p>Surveillance sur place</p>

PLANCHES ROULANTES

PRIMAIRE

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Les planches roulantes doivent être en bon état (p. ex. sans fissures, sans bords endommagés ni roues desserrées).</p>	<p>Cette activité ne peut se pratiquer pieds nus ou en chaussettes.</p> <p>Bijoux pendants et vêtements amples (p. ex. ceintures et foulards) interdits.</p> <p>Si les élèves s'allongent sur les planches roulantes, ils doivent attacher leurs cheveux.</p>	<p>La surface de jeu ne doit pas comporter d'obstacles; retirer également le matériel inutilisé placé en bordure de l'aire de jeu (p. ex. tables, chaises, tapis, boîtes et autres).</p> <p>Délimiter l'aire de jeu ou recouvrir de tapis tous les éléments en saillie tels que les poignées des rangements d'estrades</p>	<p>Ne pas permettre aux élèves de se tenir debout sur les planches roulantes. Interdire aux élèves de courir et de se jeter sur les planches roulantes.</p> <p>Insister sur le fait que les planches roulantes ne doivent pas être utilisées comme des planches à roulettes. Pour les activités de type relais, prévoir une aire de ralentissement ou de dégagement.</p> <p>Les jeux doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées. Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée.</p> <p>Déconseiller les contacts intentionnels entre les planches roulantes.</p> <p>Dans le cas du soccer ou du hockey en planches roulantes, éviter les contacts intentionnels entre les planches ainsi que les mouvements en hauteur avec les jambes ou les bâtons.</p>	<p>Surveillance sur place</p>

PATINAGE SUR GLACE
PRIMAIRE

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>On doit pouvoir accéder à une trousse de premiers soins et à un téléphone sur place. Si l'enseignant n'apporte pas une trousse de l'école, s'assurer qu'il y en a une à l'aréna, et en connaître l'emplacement.</p> <p>Tous les élèves doivent porter un casque.</p>	<p>Les enseignants doivent informer les élèves et leurs parents ou les tuteurs de l'importance des points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) le port d'un casque de hockey ou de patinage de vitesse, approuvé par la CSA est préférable; b) l'utilisation de patins bien ajustés; c) le port de gants ou de mitaines; d) les précautions liées au transport des patins. <p>Si le patinage se pratique en plein air, prévoir des vêtements adaptés aux conditions météorologiques.</p>	<p>Avant d'utiliser un étang gelé, s'assurer de manière absolue de la sécurité de la glace . (Pour l'épaisseur, consulter les autorités locales).</p>	<p>Si les élèves vont patiner en plein air, les informer, ainsi que leurs parents, de l'importance de se protéger contre le soleil (voir l'annexe A).</p> <p>Informer les parents et les élèves en leur indiquant que le patinage exige beaucoup de prudence et de maîtrise; leur expliquer certaines consignes de sécurité (p.ex. tout le monde doit patiner dans le même sens durant une séance de patinage libre).</p> <p>Expliquer aux élèves comment reconnaître et traiter les engelures (patinage en plein air).</p> <p>Informer les parents par lettre du fait que leur enfant participera à une activité de patinage; cette lettre doit souligner l'importance du port d'un casque et de gants.</p> <p>Mettre en place un processus d'évaluation des aptitudes des patineurs.</p> <p>Réserver une zone de la patinoire aux débutants pendant une période déterminée.</p> <p>Les activités doivent être conformes au degré d'habileté des élèves. Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée. Les activités doivent comprendre une période de cours.</p> <p>Les jeux s'appuieront sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p> <p>Insister sur la technique plutôt que sur la vitesse durant les jeux, les compétitions et les exercices. Interdire les poursuites, les courses et le « jeu du serpent ».</p>	<p>Surveillance sur place</p>

SKI ALPIN
PLANCHE À NEIGE 6^e - 8^e

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Le port d'un casque conforme aux normes de la CSA est obligatoire.</p> <p>Toutes les fixations doivent être en bon état et réglées à la tension appropriée.</p> <p>Toutes les fixations doivent être conformes aux lignes directrices reconnues en vigueur.</p> <p>Les planches, les skis et les bâtons loués doivent être conformes à la taille de chaque élève. Les carres et les semelles des skis et des planches doivent être en bon état.</p> <p>Les bottes et les fixations doivent être tout à fait compatibles.</p> <p>Dans le cas de matériel emprunté, un technicien compétent doit inspecter et régler les fixations sur place.</p> <p>Prévoir un téléphone accessible en cas d'urgence</p>	<p>Longues écharpes interdites</p> <p>Les cheveux longs doivent être attachés ou retenus sous la tuque.</p> <p>Vêtements adaptés aux activités de plein air pendant l'hiver.</p> <p>Les lunettes de sécurité comme les goggles sont recommandées.</p>	<p>N'emmener les élèves que dans des centres de ski commerciaux où se trouvent des pentes douces, propices à l'enseignement. Le domaine skiable doit être surveillé par des patrouilleurs-secouristes agréés.</p> <p>Déterminer les limites de l'aire skiable que les élèves doivent observer.</p>	<p>Enseigner aux élèves l'importance de la maîtrise constante lorsqu'on pratique le ski ou la planche à neige.</p> <p>Proscrire les cascades et les sauts. S'assurer que tous les élèves connaissent parfaitement les règles de sécurité relatives au ski alpin (notamment celles qui concernent les remontées) ainsi que le rôle des patrouilleurs-secouristes.</p> <p>Avant l'activité, décrire la tenue appropriée. Décrire les symptômes et les méthodes de traitement des engelures et de l'hypothermie.</p> <p>Informers les parents par lettre de la tenue de cette activité et souligner l'importance que leur enfant soit adéquatement vêtu et équipé.</p> <p>Informers les parents et les élèves de l'importance de se protéger contre le soleil (voir l'annexe A).</p> <p>L'enseignant doit savoir quels élèves ont des troubles médicaux (p. ex. asthme, épilepsie, problèmes cardiaques, allergies graves).</p> <p>Tous les élèves doivent subir un test d'évaluation, puis être répartis en groupes selon les instructions d'un moniteur de ski qualifié. Les élèves ayant besoin d'une formation doivent suivre un cours.</p> <p>Les élèves ne doivent pratiquer le ski que dans les zones définies par un moniteur qualifié.</p> <p>Seuls les élèves jugés aptes par un moniteur qualifié peuvent pratiquer la PLANCHE À NEIGE.</p>	<p>Surveillance générale</p> <p>Définir clairement les responsabilités des surveillants, qui doivent notamment patrouiller les pistes de ski et de planche à neige utilisées par les élèves.</p> <p>Prévoir un véhicule accessible en cas d'urgence.</p> <p>Désigner un surveillant (enseignant ou parent) pouvant conduire à l'hôpital tout élève qui subit des blessures. Cette personne ne peut pas être le surveillant principal.</p> <p>Rapport surveillant-élèves : 1/12 M à la 6^e; 1/15 7^e et 8^e.</p>

SAUT À LA CORDE PRIMAIRE

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Cordes de longueur conforme à la taille et au degré d'habileté des élèves.</p>	<p>Bijoux interdits</p> <p>Il est interdit de pratiquer cette activité pieds nus.</p> <p>Tenue et chaussures appropriées</p>	<p>L'aire d'activité ne doit pas comporter d'obstacles afin que les élèves puissent effectuer des mouvements en toute sécurité.</p>	<p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée.</p>	<p>Surveillance sur place</p>

SOCCER, SOCCER BASE-BALL, JEU DES CRABES PRIMAIRE

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Ne pas utiliser de ballons de soccer extérieurs lors des matchs ou des tirs au but en salle. Ils peuvent néanmoins servir pour les exercices en salle.</p> <p>Les parties de soccer en salle doivent être jouées à l'aide de balles types « Nerf » ou de ballons de soccer intérieur.</p>	<p>Chaussures à crampons métalliques ou moulés interdites</p> <p>Tenue et chaussures appropriées</p>	<p>À l'extérieur, le terrain doit être sans débris ni obstacles, offrir une bonne adhérence et être situé bien à l'écart des zones à circulation dense.</p> <p>S'il y a des trous ou de fortes irrégularités sur le terrain, le signaler à la direction de l'école et aux élèves.</p> <p>À l'intérieur, le gymnase ne doit comporter aucun danger (p. ex. tables, chaises, et autres).</p>	<p>Les tackles sont interdits.</p> <p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée.</p> <p>Les jeux doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p> <p>Limiter le temps alloué aux exercices du jeu de tête. (Utiliser des ballons mous jusqu'à ce que les habiletés sont à un niveau approprié.)</p> <p>Pour le soccer en salle, prévoir une zone de protection du gardien à l'intérieur de laquelle aucun autre joueur n'est admis.</p>	<p>Surveillance sur place, à l'extérieur comme à l'intérieur</p>

BALLE-MOLLE 4^e - 8^e**T-BALL M - 3^e****JEUX ÉDUCATIFS****(SOCCER BASE-BALL, VOLLEY-BASE-BALL)**

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Les bâtons ne doivent pas comporter de fissures et doivent offrir une bonne prise.</p> <p>Ne pas utiliser de bâtons au soccer base-ball et au volley base-ball.</p> <p>Le receveur doit porter un masque.</p> <p>N'utiliser que des balles destinées à la balle lente ou encore des balles à faible portée.</p>	<p>Chaussures et tenue appropriées</p> <p>Chaussures à crampons métalliques ou moulés interdites</p>	<p>Inspecter le terrain afin de déterminer les risques éventuels tels que les trous, les débris de verre, les pierres ainsi que les endroits glissants et boueux.</p> <p>Le terrain de jeu ne doit en aucun cas être situé près d'une voie de circulation publique vers laquelle un joueur actif pourrait courir.</p> <p>Si plusieurs activités se déroulent simultanément, assurer une distance de sécurité entre les différentes aires de jeu.</p> <p>S'il y a des trous et de fortes irrégularités sur le terrain, le signaler à la direction de l'école et aux élèves.</p>	<p>Les arbitres, le cas échéant, ne doivent pas être placés derrière le marbre; ils doivent se tenir derrière le lanceur, derrière le grillage ou encore à l'extérieur des lignes de but.</p> <p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée. Les jeux doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p> <p>Dans un cours d'éducation physique, n'utiliser que des balles destinées à la balle lente ou encore des balles à faible portée. (La balle rapide est à proscrire.)</p> <p>Le receveur doit être à bonne distance derrière le marbre; le rôle du ramasseur n'est pas de recevoir les lancers, mais bien de récupérer la balle. Il ne doit y avoir qu'un receveur (non un ramasseur) pour les cours de balle-molle. L'élève désigné doit porter un masque protecteur.</p> <p>Les joueurs doivent apprendre à déposer ou à laisser tomber le bâton après avoir frappé la balle, et non à le lâcher au milieu du dégagé.</p> <p>Afin d'éviter les risques liés aux bâtons mal maîtrisés, les joueurs non actifs doivent se tenir bien à l'écart du rectangle du frappeur ou derrière le grillage ou la clôture. (Ne pas passer les doigts à travers le grillage.)</p> <p>Interdire les glissades.</p> <p>Jeux forcés à tous les buts, y compris au marbre. Désigner le long de la ligne du 3^e but une ligne à partir de laquelle le coureur est forcé de continuer sa course vers le marbre.</p> <p>Enseigner aux frappeurs la bonne façon de tenir le bâton (ils ne doivent pas croiser les mains).</p>	<p>Surveillance sur place</p>

TENNIS DE TABLE

6^e, 7^e et 8^e

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Raquettes de dimensions réglementaires et balles de tennis de table</p> <p>Tables et raquettes en bon état</p>	<p>Tenue et chaussures appropriées</p>	<p>Prévoir suffisamment d'espace autour des tables pour que les joueurs puissent se déplacer.</p> <p>Plancher lisse, plan et sec</p> <p>L'aire de jeu ne doit pas comporter d'obstacles.</p>	<p>Établir une marche à suivre détaillée pour le montage et le démontage des tables, qui seront effectués sous la supervision directe de l'enseignant.</p> <p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée.</p> <p>Les activités doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p>	<p>Surveillance sur place du montage et du démontage des tables</p> <p>Surveillance générale pendant le jeu.</p>

HAND - BALL

4^e - 8^e

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Ballon de soccer type « Nerf », ballon mou d'usage général ou ballon de volley-ball.</p> <p>Buts : filets de hockey-boule, poteaux ou tapis fixés aux murs</p> <p>Si on utilise des filets de hand-ball réglementaires, les ranger de façon sécuritaire après le jeu.</p>	<p>Bijoux interdits</p> <p>Tenue et chaussures appropriées</p>	<p>À l'intérieur comme à l'extérieur, l'aire de jeu ne doit pas comporter d'obstacles et doit offrir une bonne adhérence.</p>	<p>Interdire les contacts corporels.</p> <p>S'il y a des gardiens de but, délimiter clairement une zone de protection du gardien (p. ex. toute la zone de lancer franc au basket-ball). Personne d'autre que le gardien ne doit pénétrer dans la zone de but.</p> <p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée.</p> <p>Modifier les activités et les règles selon le niveau d'habileté et l'âge des élèves et les installations ou le matériel existants.</p> <p>Les activités doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p>	<p>Surveillance sur place</p>

BALLON POTEAU (TETHERBALL)

PRIMAIRE

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Le ballon poteau doit être bien installés, plus particulièrement les points d'attache de la corde avec le ballon et le poteau.</p> <p>Corde en bon état, sans effilochures excessives.</p> <p>Vérifier le poteau régulièrement. Le réparer s'il est trop incliné ou mal fixé à la base.</p>	<p>Chaussures appropriées et vêtements assez amples pour assurer la liberté de mouvement</p> <p>Bijoux pendants interdits</p>	<p>Les poteaux de ballon captif ne doivent pas être installés près des zones de circulation et des terrains où se pratiquent d'autres jeux (p. ex. volley-ball, basket-ball, jeu des quatre coins).</p>	<p>Enseigner au préalable les habiletés et les règles du ballon captif aux élèves.</p> <p>Ne pas laisser les élèves jouer au ballon captif sur un terrain glissant ou détrempé.</p>	<p>Surveillance générale</p> <p>L'installation de ballon captif doit être effectuée par un adulte ou par un élève supervisé par un adulte.</p>

T O B O G G A N ET ACTIVITÉS GLISSANTES

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et un téléphone doivent être accessibles.</p> <p>Toboggans apportés par les élèves : consulter l'annexe A <i>Lettre aux parents/tuteurs</i></p> <p>Les toboggans doivent être en bon état, sans éclats de bois sur les bords.</p>	<p>Vêtements adaptés aux activités de plein air</p> <p>Prévoir une tuque et des gants.</p>	<p>Quel que soit le site choisi, informer les élèves des limites de l'activité.</p> <p>Au moment de choisir un site, tenir compte de l'ensoleillement, du vent, de l'enneigement et de la qualité du terrain. Les lieux choisis doivent être situés à proximité d'abris chauffés, d'endroits où l'on peut manger et d'autres installations.</p> <p>La pente et la zone de dégagement au pied de la côte ne doivent pas comporter d'obstacles.</p>	<p>Parler aux élèves des risques d'engelures et d'hypothermie; expliquer les moyens d'en reconnaître les signes et de les traiter.</p> <p>Informers les parents et les élèves de l'importance de la protection contre le soleil.</p> <p>Prévoir des procédures d'urgence et les expliquer aux élèves.</p> <p>Seule la position assise est autorisée sur les toboggans.</p> <p>Interdire aux élèves de se bousculer et de monter la pente en courant.</p> <p>Respecter une distance sécuritaire entre les toboggans.</p> <p>Interdire de sauter devant un toboggan en descente.</p> <p>Ne pas surcharger les toboggans.</p> <p>Prévoir des mesures de sécurité quant au dégagement du pied de la pente et à la remontée.</p> <p>L'enseignant doit savoir quels élèves ont de l'asthme ou d'autres problèmes respiratoires.</p> <p>Informers les parents du fait que cette activité a lieu à l'extérieur de l'établissement.</p>	<p>Surveillance sur place</p> <p>Si on divise la classe en plusieurs groupes, expliquer clairement les responsabilités des surveillants de chaque groupe.</p> <p>Désigner un surveillant (enseignant, parent ou adulte responsable) disposant d'un véhicule et pouvant conduire à l'hôpital tout élève qui subit des blessures. Cette personne ne peut pas être le surveillant principal de l'activité.</p>

ATHLÉTISME

LANCER DU DISQUE

Le LANCER DU DISQUE n'est pas une activité appropriée à l'intérieur du programme d'études au primaire.

ATHLÉTISME

SAUT EN HAUTEUR

4^e - 8^e

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Recouvrir la zone de réception d'au moins une fosse de saut – 1,5 m sur 3 m sur 30,5 cm (5 pi sur 10 pi sur 12 po) au minimum – sur plusieurs tapis d'usage général protégeant la base des poteaux et dépassant la fosse de saut.</p> <p>Deux fosses de saut contiguës doivent être de la même épaisseur.</p> <p>Ne pas utiliser de barre transversale en métal</p> <p>Les poteaux de bambou doivent être recouverts de ruban adhésif.</p> <p>Utiliser de préférence des poteaux de fibre de verre.</p> <p>Avant chaque séance, vérifier si les poteaux de bambou ou de fibre de verre sont fissurés.</p> <p>Vérifier régulièrement l'état des sautoirs.</p>	<p>Ne pas pratiquer le saut en hauteur pieds nus ou en chaussettes.</p> <p>Tenue et chaussures appropriées</p> <p>Bijoux interdits</p>	<p>À l'intérieur comme à l'extérieur, la zone d'élan doit être dégagée, lisse, sèche et sans circulation.</p> <p>À l'intérieur, s'assurer que le plancher présente les caractéristiques antidérapantes voulues.</p>	<p>Le cas échéant, les élèves chargés de surveiller la barre doivent en tout temps se tenir devant les poteaux, légèrement en retrait.</p> <p>Insister sur l'apprentissage progressif et la technique plutôt que sur l'aspect compétitif.</p> <p>Imposer une course d'élan courte et maîtrisée, c'est-à-dire de trois à neuf enjambées.</p> <p>Conseiller aux élèves qui choisissent la technique de Fosbury d'exécuter leur appel près du poteau le plus proche de leur course d'élan.</p> <p>Veiller à ce que les matelas et les tapis munis de bandes Velcro soient bien en place et ne glissent pas à la réception.</p> <p>Aux enseignants qui connaissent peu la technique du saut en hauteur, on conseille de demander l'aide de spécialistes et de s'abstenir, dans l'intervalle, de diriger pareil exercice.</p>	<p>Surveillance visuelle constante</p>

ATHLÉTISME HAIES

Les HAIES ne sont pas une activité recommandée au primaire. Pour les pratiquer, il faut obtenir l'autorisation écrite d'un responsable du district scolaire. Les enseignants qui veulent proposer une telle activité sont priés de consulter le module intitulé *La sécurité en éducation physique : Lignes directrices du Nouveau-Brunswick – Programme d'études du palier secondaire.*

ATHLÉTISME LE JAVÉLOT

Le JAVÉLOT n'est pas une activité recommandée au primaire. Pour le pratiquer, il faut obtenir l'autorisation écrite d'un responsable du district scolaire. Les enseignants qui veulent proposer une telle activité sont priés de consulter le module intitulé *La sécurité en éducation physique : Lignes directrices du Nouveau-Brunswick – Programme d'études du palier secondaire.*

ATHLÉTISME SAUT À LA PERCHE

Le SAUT À LA PERCHE n'est pas une activité recommandée au primaire. Pour le pratiquer, il faut obtenir l'autorisation écrite d'un responsable du district scolaire. Les enseignants qui veulent proposer une telle activité sont priés de consulter le module intitulé *La sécurité en éducation physique : Lignes directrices du Nouveau-Brunswick – Programme d'études du palier secondaire.*

ATHLÉTISME

LANCER DU POIDS 4^e - 8^e

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>À l'intérieur, n'utiliser que des poids spécialement conçus pour le lancer en salle.</p> <p>Les poids utilisés doivent être d'une taille et d'un poids conformes à l'âge et à la force des élèves.</p> <p>Serviette ou chiffon pour essuyer les poids.</p>	<p>Tenue et chaussures appropriées</p>	<p>Délimiter clairement la zone de chute, où personne ne doit circuler pendant l'activité.</p> <p>Le cercle de lancer doit offrir une bonne adhérence.</p>	<p>Donner aux élèves des consignes de sécurité quant au lancer et à la récupération des poids.</p> <p>Préciser dans quelle direction les élèves effectueront leurs lancers et veiller à ce que personne ne circule dans la zone de chute.</p> <p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée. N'enseigner aux élèves que la technique de lancer sans rotation.</p> <p>Veiller au transport sécuritaire des poids, avant, pendant et après l'activité.</p> <p>Essuyer les poids mouillés avec une serviette ou un chiffon.</p> <p>Les élèves doivent attendre leur tour dans une zone délimitée, en retrait d'au moins 4 m de la ligne des lancers mordu.</p>	<p>Les élèves pratiquant le lancer du poids doivent faire l'objet d'une surveillance visuelle constante.</p>

ATHLÉTISME

COURSES

Sprints - PRIMAIRE, 400 m - 4^e - 8^e,
800 m - 4^e - 8^e, 1 500 m - 7^e et 8^e, relais - PRIMAIRE

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
Témoins de plastique ou d'aluminium	<p>Chaussures à pointes interdites</p> <p>Ne pas courir pieds nus.</p> <p>Tenue et chaussures appropriées</p>	<p>À l'extérieur, délimiter clairement les zones réservées à la course, qui doivent être à l'écart du lieu d'autres activités, ne pas présenter de dangers et offrir une bonne adhérence.</p> <p>Inspecter chaque année les pistes d'athlétisme et en faire l'entretien nécessaire.</p> <p>On peut utiliser les allées asphaltées et les terrains gazonnés à condition que la surface soit adéquate, lisse, dégagée et plane, et que l'adhérence y soit bonne.</p>	<p>Enseigner les habiletés relatives à la course à pied en suivant les principes de l'apprentissage progressif.</p> <p>Chaque activité du genre doit comprendre des périodes suffisantes d'échauffement et de récupération.</p> <p>Si on pratique la course à pied à l'intérieur, respecter les consignes suivantes quant à l'utilisation des couloirs : ne pas faire courir les élèves dans les couloirs où il y a des portes en verre ou des vitrines; placer une barrière de sécurité devant chaque porte; placer des poteaux indicateurs aux points d'arrêt et délimiter une zone de ralentissement d'une longueur d'au moins 10 m; fixer solidement contre le mur, en position ouverte, les portes de classe qui s'ouvrent vers l'extérieur.</p> <p>En fond et demi-fond, modifier la longueur des épreuves selon l'âge et l'habileté des élèves.</p> <p>Tenir compte des facteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le temps qu'il fait; • le degré d'entraînement des élèves et la durée des préparatifs. <p>Informez les parents et les élèves de l'importance de se protéger contre le soleil (voir l'annexe A).</p>	<p>Sprints et relais : surveillance sur place</p> <p>Demi-fond (400 m, 800 m et 1500 m) : surveillance générale</p> <p>Sur ces distances, les élèves peuvent parfois être hors de vue. Les faire courir en paires ou en groupes.</p>

ATHLÉTISME

TRIPLE SAUT 4^e - 8^e

SAUT EN LONGUEUR PRIMAIRE

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Râteau</p> <p>Pelle ou bêche</p>	<p>Chaussures à pointes interdites</p> <p>Ne pas courir pieds nus.</p> <p>Tenue et chaussures appropriées</p>	<p>La fosse de réception doit être située à l'écart des zones de circulation et des lieux d'autres activités tels les losanges de jeux de balle.</p> <p>La fosse de réception doit avoir une largeur minimale de 1,8 m et être assez longue pour accueillir le meilleur sauteur. La planche d'appel doit être fixée à une distance d'au moins 0,50 m du bord de la fosse.</p> <p>La zone de réception doit être molle, profonde et ne doit contenir aucun corps étranger.</p> <p>La fosse doit être remplie d'une couche de sable d'une profondeur minimale de 30 cm.</p> <p>Retourner le sable de la fosse au moins une fois par année, ainsi qu'après une pluie abondante.</p> <p>Le revêtement de la piste d'élan doit être ferme et plat; s'il est asphalté, le balayer régulièrement.</p>	<p>Ne pas faire sauter les élèves sur un sautoir glissant ou détrempé.</p> <p>Suivre une progression logique dans l'enseignement des habiletés; p. ex. imposer d'abord une course d'élan de cinq enjambées, puis passer progressivement à une course de 15 à 17 enjambées.</p> <p>Former les élèves à qui on confie le rôle de râteleur. Leur inculquer les règles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • enlever le râteau de la fosse avant la course d'élan du sauteur suivant; toujours tenir le râteau pour que les dents pointent vers le bas; • passer le râteau dès que le sauteur sort de la fosse. • avec le râteau, repousser le sable vers le centre de la fosse (et non pas vers les côtés). 	<p>Surveillance visuelle constante durant les premières leçons</p> <p>Par la suite, surveillance sur place</p>

FRISBEE ULTIMATE

4^e - 8^e

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Choisir un disque qui convient au degré d'habileté des élèves et au vent qu'il fait (p. ex. disque en tissu ou disque lourd).</p> <p>Vérifier si les disques ont des fissures ou des saillies.</p>	<p>Chaussures à crampons métalliques interdites</p> <p>Tenue et chaussures appropriées</p>	<p>À l'extérieur, inspecter régulièrement le terrain; celui-ci doit être sans débris ni obstacles, offrir une bonne adhérence et être situé à l'écart des zones de circulation.</p> <p>S'il y a des trous et de fortes irrégularités sur le terrain, le signaler à la direction de l'école et aux élèves.</p> <p>Les poteaux de buts doivent être matelassés s'ils se trouvent dans l'aire de jeu.</p> <p>À l'intérieur, le gymnase ne doit pas comporter d'obstacles dangereux (p. ex. tables, chaises, pianos).</p>	<p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée.</p> <p>Les jeux et les activités doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p> <p>Interdire les contacts corporels.</p>	<p>4^e - 5^e: Surveillance sur place</p> <p>6^e - 8^e: Surveillance sur place durant les premiers cours; par la suite, surveillance générale.</p>

**VOLLEY-BALL,
VOLLEY-BALL NEWCOMBE,
VOLLEY-BALL DE PLAGE**

4^e - 8^e

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Ne jamais entreposer les poteaux dans un lieu où ils risquent de tomber.</p> <p>Veiller à ce qu'il n'y ait pas de brins exposés sur le dessus du filet, ni de câbles effilochés entre le filet et les poteaux.</p> <p>Ballon conforme à l'âge et au degré d'habileté des élèves</p> <p>Les poteaux doivent être matelassés (treuils et haubans compris) du plancher jusqu'à la base du filet.</p>	<p>Bijoux interdits</p> <p>Tenue et chaussures appropriées</p>	<p>Le gymnase ne doit pas comporter d'obstacles dangereux (p. ex. matériel ou mobilier laissé dans les coins ou le long des lignes de touche).</p> <p>Après le démontage des poteaux de volley-ball, remettre en place les couvercles de douilles.</p> <p>Ne pas permettre aux élèves de grimper aux poteaux pour attacher le filet.</p> <p>La surface de jeu doit offrir une bonne adhérence.</p> <p>Les terrains extérieurs de volley-ball doivent offrir une bonne adhérence.</p> <p>Les terrains de volley-ball de plage doivent être recouverts d'une couche suffisante de sable, pour qu'il n'y ait pas d'endroits à découvert.</p>	<p>Interdire aux joueurs de plonger durant un cours d'éducation physique.</p> <p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée.</p> <p>Les jeux et les activités doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p> <p>Organiser les exercices simultanés de manière à réduire au minimum le risque qu'un élève soit frappé par un ballon.</p> <p>Modifier les activités et les règles selon l'âge et le degré d'habileté des élèves.</p>	<p>Surveillance sur place</p> <p>Une surveillance visuelle constante est de rigueur si les élèves participent au montage et au démontage des poteaux.</p>

ESCALADE SUR
STRUCTURE ARTIFICIELLE
(STRUCTURES DE PLUS DE TROIS MÈTRES DE HAUTEUR)
7^e et 8^e

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Cordes et matériel conçus pour l'escalade sur structure artificielle</p> <p>Trousse de premiers soins doit être accessible.</p> <p>Ne pas recourir à un assureur; utiliser plutôt un système d'assurage mécanique tel que la plaque-frein Sticht, le demi-cabestan, le grigri ou encore les dispositifs de marque ATC ou Tuber.</p>	<p>Ne pas porter de vêtements trop amples.</p> <p>Bijoux pendants interdits</p> <p>Chaussures appropriés</p>	<p>Choisir une installation d'escalade conforme au degré d'habileté des élèves.</p>	<p>Ne laisser aucun élève être premier de cordée ou jouer un rôle d'assureur.</p> <p>Élaborer un plan de mesures d'urgence et le communiquer à tous les intervenants.</p> <p>Expliquer clairement les consignes de sécurité aux élèves.</p> <p>Tous les élèves participant à l'escalade sur SAE doivent d'abord recevoir un cours d'initiation.</p> <p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée.</p> <p>Le moniteur ou le premier de cordée doit bien connaître l'installation d'escalade.</p> <p>On doit toujours pouvoir accéder aux formules de renseignements médicaux remplies par les parents ou tuteurs.</p> <p>Avant les exercices d'escalade, le moniteur doit inspecter tout le matériel.</p> <p>Les élèves doivent avoir le choix de ne pas participer à un défi particulier et ne doivent pas être encouragés de se livrer à des exercices qui dépassent leurs capacités.</p>	<p>La monitrice ou le moniteur, la surveillante ou le surveillant doit au moins détenir le certificat niveau I de de varappe de l'Ascent NB ou l'équivalent.</p> <p>Le rapport surveillant-élèves sera d'au plus 1/3.</p> <p>Le personnel enseignant doit accompagner les élèves au site de l'activité et rester sur place pendant le cours si ce dernier est donné par une autre personne.</p> <p>Prévoir les moyens nécessaires pour transporter un grimpeur blessé.</p>

Pour les structures de moins de trois mètres, voir la page suivante.

ESCALADE SUR STRUCTURE ARTIFICIELLE

(STRUCTURES DE MOINS DE TROIS MÈTRES DE HAUTEUR)

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Ces lignes directrices s'appliquent aux murs d'escalade qui ne dépasse pas trois mètres de hauteur.</p> <p>Disposer des tapis (4 cm d'épaisseur) au pied du mur d'escalade de façon à assurer une zone de réception sécuritaire. Ces tapis doivent rester libres en tout temps, personne ne peut s'y asseoir pour attendre son tour.</p> <p>Vérifiez les prises avant d'utiliser les structures.</p> <p>Avant de faire d'autres activités dans le gymnase ou la salle, les prises doivent être enlevées ou recouvertes de tapis.</p>	<p>Ne pas porter de vêtements trop amples.</p> <p>Bijoux pendants interdits</p> <p>Chaussures appropriés</p>	<p>Mur d'escalade de moins de trois mètres.</p> <p>Lors d'un déplacement sur le mur, si une prise bouge, avertissez immédiatement l'enseignant afin qu'il corrige la situation.</p>	<p>Les habiletés (y compris le saut de réchappe) doivent être enseignées d'une progression appropriée.</p> <p>Faire respecter les consignes.</p> <p>Régulariser le flux d'élèves qui grimpe.</p> <p>Les élèves doivent avoir le choix de ne pas participer à un défi particulier et ne doivent pas être encouragés de se livrer à des exercices qui dépassent leurs capacités.</p> <p>Les élèves qui attendent pour grimper ne doivent jamais demeurer derrière un grimpeur ou attendre leurs tours sur les tapis.</p> <p>Lorsque plusieurs grimpeurs se déplacent en même temps sur le mur, les élèves doivent éviter tous contacts physiques avec eux.</p> <p>Les élèves doivent se désescalader.</p>	<p>Surveillance visuelle constante pendant la période d'initiation et surveillance sur place par la suite.</p>

Pour les structures de plus de trois mètres, voir la page précédente.

LUTTE

7^e et 8^e

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Tapis de lutte ou d'usage général suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ensolite, 3,8 cm (1 ½po); • Trocellen, 5,1 cm (2 po); • Ethefoam, 3,8 cm (1 ½po); • Sarneige, 3,8 cm (1 ½po); • tapis de densité équivalente. <p>Veiller à ce qu'il n'y ait aucun espace entre les tapis.</p>	<p>Bijoux interdits</p> <p>Vêtements appropriés</p> <p>Les élèves peuvent combattre pieds nus ou en chaussettes ou encore porter des chaussures de lutte.</p> <p>Ne pas porter de lunettes.</p>	<p>Vérifier régulièrement si la surface des tapis est propre et sans irrégularités.</p> <p>Les abords de la surface de combat ne doivent pas comporter d'obstacles dangereux.</p> <p>Prévoir une distance suffisante entre la surface de combat et les murs.</p>	<p>Les exercices d'échauffement doivent viser la mise en forme et la souplesse.</p> <p>Les habiletés doivent être enseignées d'une progression appropriée.</p> <p>Durant les combats,</p> <ul style="list-style-type: none"> • les adversaires doivent être de taille, de force et d'habileté similaires; • imposer une limite de deux minutes par ronde et limiter les matchs à une seule ronde. <p>N'autoriser que les combats où les adversaires luttent au sol.</p> <p>Rappeler aux élèves qu'il est important d'avoir les ongles courts.</p> <p>Les lésions cutanées, les brûlures et les coupures doivent être pansées.</p>	<p>Surveillance sur place</p>



La sécurité en ÉDUCATION PHYSIQUE

Lignes directrices du Nouveau-Brunswick

Module 1



Annexes

2 0 0 2

Madame, Monsieur,

L'activité physique est essentielle à la croissance normale et au développement sain de l'enfant. Les os et les muscles en croissance exigent non seulement une bonne nutrition mais aussi la stimulation qu'apporte l'exercice vigoureux, afin d'acquérir la force et les habiletés nécessaires à une vie saine et active. La participation active aux jeux et à des activités de danse et de gymnastique permet à l'élève de mieux se connaître et d'acquérir la confiance en soi nécessaire pour jouer avec ses pairs, en mode tant coopératif que compétitif. Les activités d'éducation physique, qu'elles soient intégrées au programme d'études ou menées en parallèle, donnent aux élèves l'occasion d'éprouver le sentiment de bien-être relié à la bonne forme et leur permettent de saisir l'importance de l'activité physique dans la vie quotidienne.

Chaque établissement doit privilégier certains volets du programme d'éducation physique et déterminer les activités particulières qui auront lieu dans le voisinage immédiat de l'école, p. ex. le cross et le patinage – éléments importants du programme d'éducation physique. Ces activités ne comprennent pas les excursions de ski alpin, sorties en autocar pour lesquelles on doit obtenir l'autorisation des parents ou des tuteurs. Sachez que votre enfant sera à l'extérieur des terrains de l'école pour participer à ces activités et que la surveillance des enfants sera assurée.

Chaque établissement doit donner des exemples d'activités qu'il compte offrir aux élèves durant l'année scolaire.

AVIS SUR L'ÉLÉMENT DE RISQUE

Le risque de blessures fait partie de toute activité sportive. De par la nature même de certaines activités, l'élément de risque peut être plus grand. Les blessures peuvent aller des entorses mineures aux blessures graves. Les éducatrices et éducateurs se soucient avant tout de la sécurité et du bien-être des élèves, et tous les efforts sont déployés afin de réduire au minimum les risques prévisibles qui font partie de l'activité physique.

Il est important que votre enfant prenne part aux activités du programme d'éducation physique en toute sécurité. À cette fin, nous faisons les recommandations suivantes :

- a) Subir un examen médical annuel.
- b) Porter une tenue appropriée (p. ex. T-shirt, short ou pantalon de survêtement, chaussures de course). Le port de bijoux pendants est interdit. Les bijoux qui ne peuvent être enlevés et qui posent un danger doivent être fixés par un ruban adhésif.
- c) Si un enfant ne peut enlever ses lunettes durant les cours d'éducation physique, lui faire porter une courroie à lunettes ou des verres incassables.
- d) Appliquer une crème solaire durant les activités à l'extérieur.
- e) Vérifier à la maison si l'équipement personnel devant être utilisé pour les activités scolaires (p. ex. skis, patins, casques protecteurs) est en bon état.

Veillez remplir la fiche de renseignements médicaux ci-dessous, que votre enfant remettra à son enseignante ou enseignant. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec une ou un responsable de votre école.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

Nom de l'élève _____ Année _____ Enseignante ou enseignant _____

Je transmets aux autorités de l'école les renseignements suivants au sujet des antécédents médicaux de mon enfant en rapport avec sa participation aux programmes d'études et intra-muros d'éducation physique.

1. Veuillez indiquer si votre fils/fille/pupille a déjà eu l'un des problèmes suivants (s'il y a lieu, précisez) : épilepsie, diabète, handicap orthopédique, troubles cardiaques, asthme, allergies malaises ou blessures à la tête ou au dos (durant les deux dernières années) arthrite, rhumatisme, saignements de nez chroniques, étourdissements, évanouissements, maux de tête, épaule disloquée, hernie, articulations enflées, hypermobiles ou douloureuses, genoux instables ou bloqués _____
2. Y a-t-il un plan d'administration de médicament déjà établi avec l'école? Oui _____ Non _____
3. Quels sont les médicaments que votre enfant doit avoir à sa disposition au cours d'activités sportives? _____
Qui devrait les lui administrer? _____
4. Votre fils/fille/pupille porte-t-il/elle un bracelet _____ une chaîne de cou _____ ou une carte d'alerte médicale? _____
Si oui, précisez les renseignements qui y sont inscrits : _____
5. Votre enfant porte-t-il des lunettes? _____ des verres de contacts? _____
6. Précisez tout autre renseignement médical qui pourrait exiger une modification des activités : _____

Par ma signature, je reconnais le bien-fondé de l'avis sur l'élément de risque qui figure plus haut. Signature de l'élève _____

Signature du parent/tuteur : _____ Date : _____

À NOTER : Tous les renseignements resteront confidentiels. En vertu des principes énoncées dans *La loi sur la protection des renseignements personnels* ces renseignements ne serviront qu'aux fins de programme éducatif et/ou à la prestation d'aide médicale. Pour toute question concernant ces renseignements, veuillez vous adresser à la direction de l'école.

ANNEXE B CONTENU DES TROUSSES DE PREMIERS SOINS

Contenu de la trousse gardée à l'école

Voici ce que doit contenir la trousse de premiers soins conservée au poste de secours attendant au gymnase:

A. Ciseaux

- 1 paire de ciseaux tout usage
- 1 pince à échardes

B. Bandages, pansements et ruban adhésif

- 48 bandages adhésifs, enveloppés séparément
- 2 rouleaux de ruban adhésif de 1 1/2 po
- 12 rouleaux de bande de gaze stérile de 1 po
- 48 compresses de gaze stérile (3 po sur 3 po)
- 8 rouleaux de bande de gaze de 2 po
- 8 rouleaux de bande de gaze de 4 po, enveloppés séparément
- 6 compresses stériles pour pansement compressif, enveloppées séparément
- 12 bandages triangulaires
attelles de diverses tailles
- 2 rouleaux de rembourrage pour attelles
- 6 pansements adhésifs stériles de type papillon

C. Glace

- 1 sac à glace en caoutchouc ou encore sacs de plastique et accès à de la glace ou à une compresse de glace

D. Divers

- 1 manuel de secourisme de l'Ambulance Saint-Jean (petit format)
- 15 petites serviettes antiseptiques
- 24 épingles de sûreté (petites et grandes)
- 1 pièce de 25 cents et une liste de numéros de téléphone
(fixées à l'intérieur du couvercle de la trousse par du ruban adhésif)
- 1 cuvette, de préférence en acier inoxydable
- 6 paires de gants jetables
- 2 bandages de contention de 2 po
- 2 bandages de contention de 4 po
- 1 couverture accessible

Source : Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail; Programme de gestion des risques du collège Sheridan.

Contenu typique de la trousse portative (activités hors de l'école)

A. Ciseaux

- 1 paire de ciseaux tout usage
- 1 pince à échardes

B. Bandages, pansements et ruban adhésif

- 12 bandages adhésifs
- 1 rouleau de ruban adhésif (1 1/2 po sur 5 verges)
- 1 rouleau de bande de gaze (2 po sur 5 verges)
- 3 compresses de gaze stérile (3 po sur 3 po)
- 2 bandages triangulaires
- 1 compresse stérile pour pansement compressif, en emballage individuel
- 3 pansements adhésifs stériles de type papillon

C. Glace

- 1 sac à glace en plastique Ziplock (9 po sur 12 po) et accès à la glace
- 2 compresses de glace « instantanée »

D. Divers

- 5 petites serviettes antiseptiques
- 1 manuel de secourisme format poche
- 1 bandage de contention de 2 po
- 1 bandage de contention de 4 po
- 2 paires de gants jetables
- 1 pièce de 25 cents et une liste de numéros de téléphone

Source : Programme de prévention et de soins des blessures sportives

ANNEXE C

PLAN DE MESURES EN CAS DE BLESSURES

Étant donné que toute activité physique présente un risque, la probabilité que survienne une blessure est élevée. Il est donc nécessaire d'établir un plan prévoyant les mesures à prendre en cas de blessures. Tout **plan de mesures en cas de blessures**, vise avant tout à assurer que l'élève blessé recevra des soins professionnels le plus rapidement possible. Pour une intervention rapide et efficace, on doit prévoir **un plan de mesures en cas de blessures**. Voici un modèle de plan conçu :

EXEMPLE DE PLAN DE MESURES EN CAS DE BLESSURES

Renseignements que vous devez connaître :

- 1) Emplacement de la trousse de premiers soins et voie d'accès
- 2) Emplacement du téléphone et voie d'accès
- 3) Numéros de téléphone des services ambulanciers et de l'hôpital
- 4) Indications pour l'itinéraire le plus rapide jusqu'à l'hôpital le plus proche
- 5) Moyen de transport et disponibilité

En cas de blessures :

- 1) Dès que vous vous approchez de l'élève blessé, prenez les choses en main et évaluez la situation. Veillez à prendre les précautions générales relatives au sang et aux liquides corporels (voir l'annexe G).
- 2) Rappelez-vous la règle la plus importante concernant les soins aux blessés :

NE PAS DÉPLACER L'ÉLÈVE BLESSÉ.

SI L'ÉLÈVE NE PEUT LUI-MÊME BOUGER UN MEMBRE, NE PAS ESSAYER DE LE FAIRE POUR LUI.

- 3) Ordonnez aux autres élèves de ne pas s'approcher du blessé.
- 4) N'essayez pas d'enlever l'équipement du blessé.
- 5) Évaluez la gravité de la blessure, puis décidez s'il y a lieu de demander des secours.
- 6) S'il n'y a pas lieu d'appeler l'ambulance, décidez des mesures à prendre pour transporter le blessé hors de l'aire de jeu.

ANNEXE C
(suite)

- 7) S'il y a lieu d'appeler l'ambulance :
 - a) demandez l'aide d'une autre personne (enseignant, responsable de l'administration scolaire ou parent);
 - b) demandez-lui d'appeler une ambulance et de faire ce qui suit :
 - i. préciser la nature de la blessure;
 - ii. donner l'adresse précise et l'intersection importante la plus proche;
 - iii. donner le numéro de téléphone d'où provient l'appel;
 - c) confirmer auprès **du surveillant responsable** que l'appel a été fait et lui donner l'heure à laquelle l'ambulance devrait arriver;
 - d) aller se poster à l'entrée de l'établissement et y attendre l'ambulance.
- 8) En attendant l'ambulance, surveillez attentivement tout signe de changement dans l'état du blessé et essayez de le réconforter jusqu'à l'arrivée des secours.
- 9) Ne laissez personne déplacer le blessé sans nécessité.
- 10) N'offrez rien à manger ou à boire au blessé.
- 11) Restez calme et parlez sans élever la voix.
- 12) À l'arrivée des ambulanciers, informez-les de la nature et des circonstances de l'incident ainsi que des mesures que vous avez prises. Vous pouvez également les mettre au courant des antécédents médicaux du blessé, si vous avez ces renseignements.
- 13) **Le surveillant responsable, ou un adulte désigné** doit accompagner le blessé à l'hôpital pour le réconforter et informer le médecin des circonstances de l'incident et des antécédents médicaux du blessé.
- 14) **IL FAUT CONTACTER LE PLUS TÔT POSSIBLE LES PARENTS OU LES TUTEURS DE L'ÉLÈVE BLESSÉ .**
- 15) Remplissez un rapport d'accident et transmettez-le à la personne responsable du district scolaire ou de l'école.
- 16) Prévoyez des moyens de communication en cas d'urgence pendant une activité à l'extérieur de l'établissement (p. ex. un téléphone cellulaire).

RESPONSABILITÉS DES ÉLÈVES

Les élèves doivent apprendre à se comporter en faisant toujours attention à leur propre sécurité et bien-être et à ceux des autres. L'application des normes de sécurité dépend notamment de l'habileté et des connaissances des élèves, de leur attitude, de leur forme physique et de leur conditionnement préalable.

Extraits de la *Loi sur l'éducation* :

« L'élève doit:

- a) prendre avantage au maximum des occasions d'apprentissage;
- b) devenir de plus en plus responsable de son apprentissage à mesure qu'il avance en années scolaires;
- c) faire ses devoirs;
- d) fréquenter l'école régulièrement et d'être ponctuel;
- e) contribuer au maintien d'un environnement sécuritaire et positif favorisant l'apprentissage;
- f) bien se comporter à l'école et lorsqu'il se rend à l'école ou en revient;
- g) respecter les droits des autres, et
- h) se conformer aux politiques de l'école. »

Les comportements présentant des risques pour la sécurité doivent être interdits en tout temps, notamment la témérité et la consommation d'alcool et de drogues.

Cette interdiction s'applique à toutes les activités du programme d'éducation physique, qu'elles aient lieu à l'école ou à l'extérieur (p. ex. excursion de ski de fond, basket-ball au gymnase).

La responsabilité en matière de sécurité durant les activités d'éducation physique doit progressivement passer de l'enseignant à l'élève, à mesure que les élèves avancent en âge et en maturité. Les élèves doivent comprendre la manière d'appliquer les consignes de sécurité et la raison d'être de ces consignes.

Voir Politique 703 - Le milieu propice à l'apprentissage

ANNEXE E

LA SÉCURITÉ DANS LES SALLES D'ACTIVITÉ

(lieux hors du gymnase utilisés pour les cours d'éducation physique, p. ex. salle de classe vide, sous-sol de l'école, et autres)

Suivre les recommandations suivantes lorsqu'on utilise une salle d'activité pour un cours d'éducation physique :

- 1) Les salles autres que le gymnase conviennent surtout aux activités d'une intensité mesurée telles que la danse aérobique, la gymnastique au sol, le conditionnement physique en circuit, le saut à la corde, la lutte, la danse, les exercices à l'aide de sacs d'équilibre et de chaises, etc. Éviter d'y tenir des jeux de balle, le ballon chasseur et les jeux intenses dont le déroulement est continu (p. ex. jeux de poursuite, soccer et hockey en salle).
- 2) Durant les jeux d'équipe, interdire tout contact corporel.
- 3) Limiter le nombre de participants à un cours d'éducation physique donné hors du gymnase, afin de ne pas compromettre la sécurité.
- 4) Si la salle d'activité est une aire ouverte, les autres élèves qui y circulent doivent contourner les participants au cours d'éducation physique.
- 5) Planifier des exercices permettant un encadrement maximal.
- 6) Demander aux élèves de ne pas lancer d'objets au plafond, afin d'éviter de détacher des carreaux et des appareils d'éclairage ou de faire tomber la poussière.
- 7) S'efforcer de ne pas organiser d'activités à proximité de fontaines, d'estrades ou de vitrines. Délimiter l'aire d'activité de manière à laisser une « zone de sécurité » d'au moins 1 m autour de la salle; à cette fin, utiliser des cônes, dans la mesure du possible.
- 8) Prendre les précautions qui s'imposent pour empêcher que des portes ne s'ouvrent dans l'aire de jeu.
- 9) Interdire aux élèves de se livrer à une activité exigeant une surveillance visuelle constante, ou une surveillance sur place pendant que l'enseignant va chercher du matériel au gymnase ou dans une salle d'entreposage.
- 10) S'assurer au préalable que le revêtement de sol convient à l'activité prévue (p. ex. qu'il n'est pas glissant à cause de l'eau ou de la poussière) et que la salle choisie ne comporte pas d'obstacles (p. ex. matériel et meubles).

LISTE DE VÉRIFICATION : GYMNASÉ

Chaque établissement doit élaborer une méthode d'inspection périodique et de suivi. Voici un modèle de liste de vérification.

NOM DU LIEU : _____

Date d'inspection : _____ Heure : _____ Inspecté par : _____

ÉLÉMENTS À INSPECTER	CONFORMITÉ		OBSERVATIONS / MESURES DE SUIVI
	OUI	NON	
GYMNASÉ			
• Aération suffisante			
• Sans meubles, boîtes ou matériel « entreposés » le long des murs et dans les coins			
PLANCHERS			
• Propres et secs			
• Bonne adhérence			
• Sans obstacles pouvant faire trébucher ou glisser les élèves			
• Ancrages recouverts			
• Plaques d'ancrage bien fixées; crochets et plaques affleurants			
ACCÈS			
• Sans obstacles			
• Pas de bouton de porte ou de poignée saillant du côté du gymnase			
• Portes s'ouvrant vers l'extérieur du gymnase			
ESCALIERS			
• Sans obstacles			
• Dessus des marches en bon état			
• Rampes solidement fixées			
• Sans clous saillants, fissures ni éclats			
PLAFOND			
• Carreaux en bon état; grilles protégeant les appareils d'éclairage en bon état			
MURS			
• Les prises, commutateurs, grilles à registre, etc. qui dépassent doivent être soit rembourrés ou affleurants.			
• Sans clou ni crochet saillants			

ANNEXE F
(suite)

ÉLÉMENTS À INSPECTER	CONFORMITÉ		OBSERVATIONS / MESURES DE SUIVI
	OUI	NON	
PANIER DE BASKET-BALL			
• Panneaux en bon état			
• Câbles et attaches des panneaux solidement fixés au mur			
• Anneaux solidement fixés et horizontaux			
• Bandes velcro murales en bon état (pour y fixer les tapis)			
• Treuils situés ailleurs que directement en dessous des panneaux fixés au mur			
BARRES DE TRACTION			
• Solidement fixées au mur			
• Pièces réglables en bon état			
PANNEAUX À CHEVILLES			
• Solidement fixés au mur			
• Trous et chevilles en bon état			
CADRE À GRIMPER			
• Solidement fixés au mur			
• Câbles, poulies, goupilles de sécurité et attaches en bon état			
• Goujons, échelons et échelles sans fissures ni éclats			
SALLE D'ENTREPOSAGE			
• Plancher propre; centre de la salle dégagé			
• Articles rangés sur des étagères identifiées			
• Poteaux de volley-ball fixés au mur (s'ils sont entreposés à la verticale) pour les empêcher de tomber			
MATÉRIEL DE SECOURS			
• Trousse de premiers soins garnie et facilement accessible			
• Affichage des numéros de téléphone en cas d'urgence			
• Accès facile à un téléphone ou une personne responsable (par interphone)			
• Panneaux lumineux et enseignes de SORTIE en bon état			
BANCS			
• Dessus et pieds sans fissures ni éclats			
• Boulons et vis solidement fixés			

ANNEXE F
(suite)

ÉLÉMENTS À INSPECTER	CONFORMITÉ		OBSERVATIONS / MESURES DE SUIVI
	OUI	NON	
CORDES À GRIMPER/ANNEAUX			
• Cordes solidement fixées au plafond			
• Cordes sans fissures et ni effilochures			
• Anneaux solidement fixés au plafond			
• Barres parallèles			
• Attachements pour barre fixe			
DIVERS			
•			
•			
•			

ANNEXE F
(suite)

LISTE DE VÉRIFICATION : MATÉRIEL DE GYMNASSE

Chaque établissement doit élaborer une méthode d'inspection périodique et de suivi. Voici un modèle de liste de vérification.

NOM DU LIEU : _____

Date d'inspection : _____ Heure : _____ Inspecté par : _____

ÉLÉMENTS À INSPECTER	CONFORMITÉ		OBSERVATIONS / MESURES DE SUIVI
	OUI	NON	
POTEAUX DE VOLLEY-BALL			
• Crochets, poulies et rochet en bon état			
• Poteaux fixés au mur (s'ils sont entreposés à la verticale) pour les empêcher de tomber			
FILET DE VOLLEY-BALL			
• Pas de brins exposés sur le dessus, ni de câbles effilochés le long des poteaux			
• Pas de déchirures ni de trous			
BADMINTON			
• Raquettes en bon état, sans éclats			
SAUT EN HAUTEUR			
• Poteaux et attaches des bases en bon état			
• Tapis du sautoir portatif en bon état			
• Matelas en mousse du sautoir portatif en bon état			
• Barres transversales recouvertes de ruban adhésif et sans fissures ni éclats			
TAPIS			
• Enveloppes sans déchirures ni signes d'usure			
• Mousse en bon état			
• Attaches velcro en bon état			
PLANCHES ROULANTES			
• Roulettes solidement fixées			
• Planches sans fissures ni bords endommagés			

ANNEXE F
(suite)

ÉLÉMENTS À INSPECTER	CONFORMITÉ		OBSERVATIONS / MESURES DE SUIVI
	OUI	NON	
CHARIOTS POUR BALLONS			
• Roulettes en bon état			
• Sans bords tranchants			
BALLE - MOLLE			
• Bâtons en bois sans fissures et offrant une bonne prise			
GYMNASTIQUE - CHEVAL ALLEMAND ET CHEVAL-SAUTOIR			
• Rembourrage et revêtement sans déchirures ni signes d'usure			
• Rembourrage suffisant pour amortir les impacts			
• Montants intérieurs solides			
• Appareils sans fissures ni éclats			
• Écrous, boulons et vis bien serrés			
PLATES-FORMES D'APPEL			
• Appareils sans éclats; dessus et piètement en bon état			
• Ressorts en bon état			
• Pieds protège-sol en bon état			
PANIER DE BASKET-BALL			
• Anneaux sans fissures ni déformations			
HOCKEY-BOULE, HOCKEY EN SALLE			
• Buts : points de soudure et cadre en bon état			
• Bâtons en bois pour hockey en salle sans éclats			
• Bâtons en plastique pour hockey-boule sans fissures, ni bords ou bouts endommagés			
• Palettes solidement fixées aux bâtons			
DIVERS			
•			
•			
•			

ANNEXE F
(suite)

LISTE DE VÉRIFICATION : INSTALLATIONS EXTÉRIEURES

Chaque établissement doit élaborer une méthode d'inspection périodique et de suivi. Voici un modèle de liste de vérification.

NOM DU LIEU : _____

Date d'inspection : _____ Heure : _____ Inspecté par : _____

ÉLÉMENTS À INSPECTER	CONFORMITÉ		OBSERVATIONS / MESURES DE SUIVI
	O U I	N O N	
SENTIERS ET SURFACES DE JEU			
• Revêtements d'asphalte bien nivelés et sans trous			
• Pelouse et terre battue sans trous ni ornières			
• Sans débris de verre, canettes, roches, excréments d'animaux, etc.			
• Sol bien drainé			
• Sans obstacles (fondations exposées, racines, etc.)			
ESCALIERS			
• Sans obstacles			
• Dessus des marches en bon état			
• Rampes solidement fixées			
• Sans clous saillants, fissures ou éclats dans les parties en bois			
NIDS D'ABEILLES			
• Aucun nid d'abeilles			
CLÔTURES MÉTALLIQUES			
• Pièces de serrage et attaches solidement fixées			
• Treillis sans jeu et solidement fixé au cadre			
• Aucun trou dans les clôtures ou au niveau du sol			
• Ancrages de sol stables, en bon état et recouverts de façon sécuritaire			
• Montants sans corrosion			
BANCS ET TRIBUNES			
• Sans clous saillants, fissures, éclats et pourriture dans le bois			
• Ancrages de sol en bon état et recouverts de façon sécuritaire			
GRILLAGE D'ARRÊT (BALLE-MOLLE)			
• Treillis, pièces de serrage et attaches solidement fixés			
• Treillis sans jeu et solidement fixé au cadre			

ANNEXE F
(suite)

ÉLÉMENTS À INSPECTER	CONFORMITÉ		OBSERVATIONS / MESURES DE SUIVI
	OUI	NON	
GRILLAGE D'ARRÊT (BALLE-MOLLE) (suite)			
• Pas de trous dans le treillis et au niveau du sol			
• Ancrages de sol stables, en bon état et recouverts de façon sécuritaire			
• Montants sans corrosion			
TERRAIN DE BALLE-MOLLE			
• Sol horizontal et bien drainé			
• Sans trous, ornières, déchets ou excréments d'animaux			
BUTS DE SOCCER			
• Cadre sans pièces en saillie			
• Ancrages de sol stables, en bon état et recouverts de façon sécuritaire			
• Montants sans corrosion			
TERRAIN DE SOCCER			
• Sol horizontal et bien drainé			
• Sans trous, ornières, déchets ou excréments d'animaux			
PANIERES DE BASKET-BALL			
• Panneaux en bon état			
• Anneaux solidement fixés et en rectitude horizontale			
• Ancrages des poteaux stables, en bon état et recouverts de façon sécuritaire			
• Poteaux sans corrosion			
TERRAIN DE BASKET-BALL			
• Sol horizontal et bien drainé			
• Sans trous, ornières, déchets ou excréments d'animaux			
OBSTACLES DANGEREUX DANS LA COUR D'ÉCOLE			
• Sans arbres, racines exposées, poteaux, ruisseaux ou autres dangers naturels			
• Le personnel et les élèves sont prévenus de tous les obstacles dangereux.			
• Panneaux d'avertissement et barrières de sécurité (là où c'est nécessaire)			
• Les élèves sont informés des règles de jeu sûres (là où il y a des obstacles dangereux).			
DIVERS			
•			
•			
•			

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES À PRENDRE EN PRÉSENCE DE SANG OU DE LIQUIDES CORPORELS

- Si vous anticipez qu'il y aura épanchement de sang ou de liquides corporels contenant visiblement du sang, portez des gants imperméables (latex ou vinyle).
- Stoppez l'hémorragie, couvrez la blessure et changez l'uniforme s'il est excessivement taché de sang.
- Lavez-vous les mains et toute autre partie de votre corps ayant touché au sang du blessé.
- Nettoyez les surfaces et les appareils contaminés à l'aide d'un désinfectant recommandé et de chiffons propres; pour la peau, employez de l'eau et du savon, ou un antiseptique recommandé.
- Au moment de disposer des vêtements et du matériel contaminés, respectez les consignes pertinentes.
- Ne pratiquez la réanimation qu'au moyen d'un respirateur conçu à cette fin.
- Si vous avez une affection cutanée non cicatrisée, évitez tout contact avec le blessé.
- Pour maîtriser une hémorragie ou un épanchement de liquides corporels contenant visiblement du sang, respectez les consignes reconnues.
- Incitez tous les élèves à ne se servir que de leur propre bouteille d'eau.
- Un élève saignant ne doit pas retourner à l'activité avant que la blessure soit couverte.



La sécurité en ÉDUCATION PHYSIQUE

Lignes directrices du Nouveau-Brunswick

Module 2

Programmes intra-muros au primaire

2 0 0 2

830140

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	II
LIGNES DIRECTRICES SUR LA SÉCURITÉ EN ÉDUCATION PHYSIQUE AU PRIMAIRE	
Objectifs des lignes directrices sur la sécurité dans les programmes intra-muros	1
Portée du présent document.....	1
A) Questions générales.....	3
B) Éléments particuliers	
1. Lignes directrices	4
2. Matériel	4
3. Vêtements et chaussures	4
4. Installations.....	5
5. Règles et directives particulières	5
6. Surveillance	6
Matériel fabriqué à l'école.....	11
Transport de personnes ou d'objets	12
Constructions humaines.....	13
Jeux de tir – cibles humaines.....	14
Cibles – autres jeux et activités	14
Activités avec de l'eau	15
Jeux de relais et de poursuite.....	16
Annexe A – Modèle de lettre aux parents/tuteurs.....	17
Annexe B – Contenu des trousse de premiers soins	18
Annexe C – Plan de mesures en cas de blessures.....	19
Annexe D – Responsabilités des élèves.....	21
Annexe E – La sécurité dans les salles d'activité	22
Annexe F – Liste de vérification.....	23
Annexe G – Techniques de soulèvement, d'abaissement, de transport, de support et d'observation	30
Annexe H – Précautions générales à prendre en présence de sang ou de liquides corporels	32

À noter : Dans le but d'alléger le texte, lorsque le contexte de rédaction l'exige, le genre masculin est utilisé à titre épïcène.

REMERCIEMENTS

Ce document est une adaptation des lignes directrices préparées par l'Association pour la santé et l'éducation physique de l'Ontario (OPHEA), un organisme sans but lucratif constitué en personne morale, le Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), l'Ontario Association for the Supervision of Physical and Health Education (OASPHE), l'Association canadienne de loisirs intra-muros - Ontario (CIRA) et la Fédération des associations du sport scolaire de l'Ontario (OFSAA). Selon le ministère de l'Éducation, ces lignes directrices sont fondées sur l'expérience et les connaissances les plus récentes acquises au Canada. Avant de mettre en oeuvre ces lignes directrices, les écoles devraient toujours les examiner attentivement et les modifier selon les exigences et les circonstances de leurs installations et programmes respectifs. Le ministère de l'Éducation et l'OPHEA déclinent toute responsabilité quant à la mise en oeuvre et à la modification de ces lignes directrices.

Nous remercions vivement les personnes qui ont contribué à l'adaptation de ce document pour les besoins du système éducatif du Nouveau-Brunswick :

Paul Babineau	agent pédagogique	district 11
Roger Cormier	enseignant d'éducation physique	district 01
Steve Dupéré	enseignant d'éducation physique	district 03
Normand Gallant	enseignant d'éducation physique	district 09
Francine Harris	agente pédagogique provincial	ministère de l'Éducation
Marcel Marsh	enseignant d'éducation physique	district 09
Gérald Richard	directeur	district 11
Rachel Schofield Martin	enseignante d'éducation physique	district 11
Michel Thibeault	enseignant d'éducation physique	district 05

Veuillez adresser toute demande de renseignements au : Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, Case postale 6000, Fredericton
(Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 • Tél. : (506) 453-3678 • Téléc. : (506) 457-7835

LIGNES DIRECTRICES SUR LA SÉCURITÉ EN ÉDUCATION PHYSIQUE AU PRIMAIRE

OBJECTIFS DES LIGNES DIRECTRICES SUR LA SÉCURITÉ DANS LES PROGRAMMES INTRA-MUROS

En matière de santé et de sécurité des élèves, la principale responsabilité incombe au district scolaire et à son personnel. Pour l'essentiel, il s'agit de reconnaître un élément de risque dans toute activité physique et d'adopter des mesures appropriées. Les risques raisonnablement prévisibles ont donc été cernés et analysés; ensuite des mesures à prendre pour réduire au minimum, et autant que possible les risques d'accidents ou de blessures ont été élaborées. Mais une ligne directrice, si convenablement rédigée et appliquée soit-elle, ne suffit pas à éliminer les risques. Pour les responsables des programmes intra-muros, la sécurité en matière d'éducation physique est essentiellement une question de prudence, fondée sur des connaissances à jour, le bon sens, l'initiative et la prévoyance. Les présentes lignes directrices sur la sécurité dans les activités intra-muros attirent leur attention sur les pratiques sûres, afin de réduire au minimum l'élément de risque qui existe dans chaque activité. La mise en place de pratiques sûres, comme le choix d'activités adaptées à l'âge des élèves, l'inspection du matériel et des installations, la surveillance et l'encadrement appropriés permettent aux responsables des programmes intra-muros d'éviter les risques prévisibles. Ce document devrait donc aider les districts scolaires à remplir l'obligation de fournir le cadre le plus sûr possible dans lequel chaque élève peut pratiquer des activités intra-muros, indépendamment de ses capacités et limites physiques, mentales ou émotionnelles ou de ses antécédents culturels.

PORTÉE DU PRÉSENT DOCUMENT

Les présentes lignes directrices énoncent les normes que doivent suivre le personnel enseignant et les responsables des programmes intra-muros en fixant les règles de sécurité des activités. Ces activités d'éducation physique et récréatives sont parrainées par l'école et :

- ne font pas partie de l'emploi du temps régulier de l'élève;
- ne s'adressent pas à une équipe ni à un groupe en particulier;
- ne font l'objet d'aucune compétition contre une équipe ou un groupe de l'extérieur.

Les activités intra-muros s'adressent à tous les élèves et mettent l'accent sur la participation et non sur la compétition. Les lignes directrices sur les programmes d'études et les activités interscolaires se trouvent dans les premier et troisième modules.

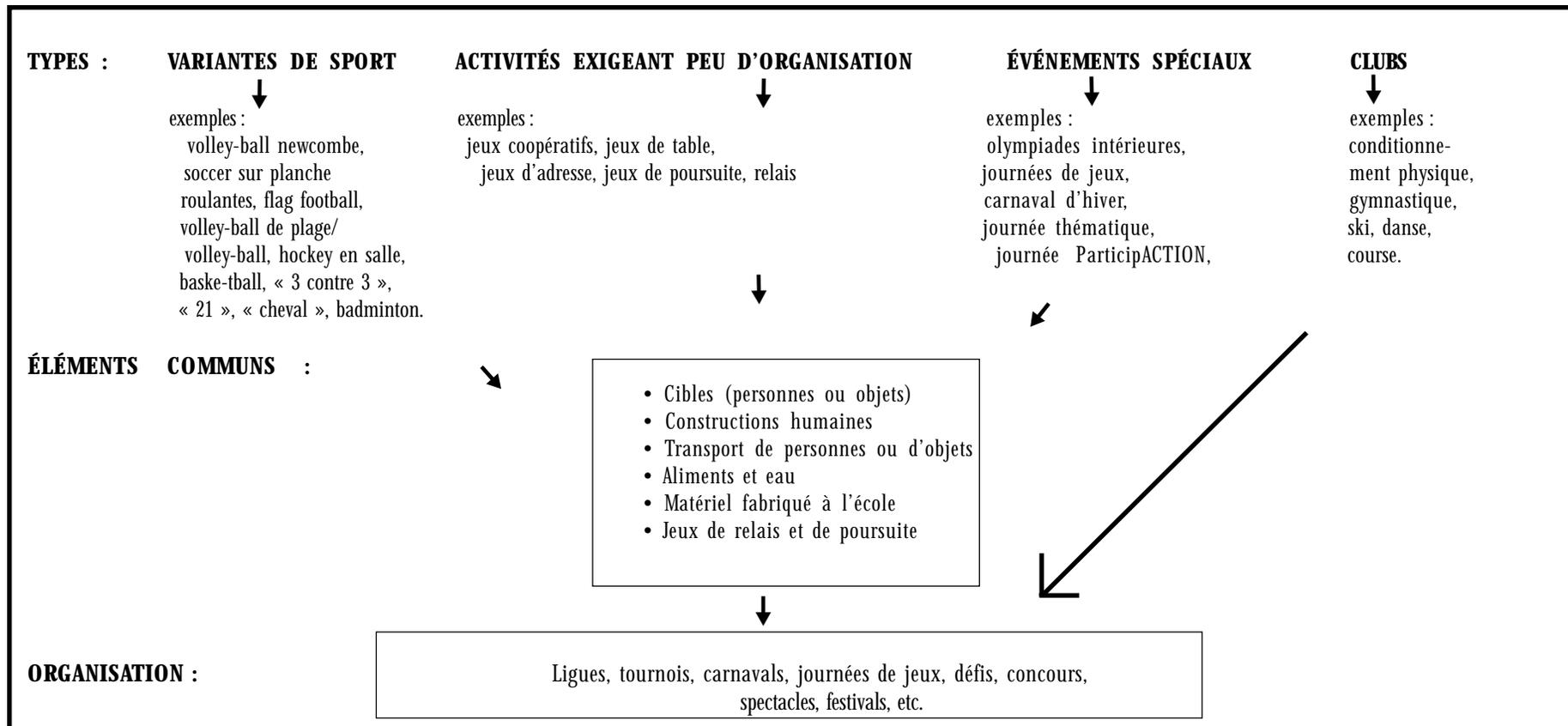
On peut regrouper les activités intra-muros en quatre types : les variantes de sport, les activités exigeant peu d'organisation, les événements spéciaux et les clubs.

Lorsque la pratique d'une activité exige un matériel et des règlements officiels (par exemple une variante courante d'un sport ou un jeu qui nécessite peu d'organisation), on doit consulter le module 1, *La sécurité en éducation physique – Lignes directrices du Nouveau-Brunswick – Programme d'études au primaire*.

Si une activité intra-muros se caractérise par l'un des éléments du tableau présenté ci-dessous, se reporter au présent document (par exemple, pour le ballon chasseur et variantes, consulter les modules 1et 2).

Si une variante de sport ou un jeu exigeant peu d'organisation ne figure pas dans les modules 1 ou 2, suivre les lignes directrices qui s'appliquent à une activité semblable.

Si l'on souhaite intégrer une activité qui n'est autorisée ni dans le module 1, ni dans le module 2, par exemple le hockey sur glace, on doit obtenir l'autorisation de la personne compétente auprès du district scolaire, en démontrant que toutes les précautions seront prises pour assurer la sécurité des élèves.



A) QUESTIONS GÉNÉRALES

Beaucoup de lignes directrices sur la sécurité s'appliquent à l'ensemble des activités intra-muros et des activités de club. En voici quelques-unes :

- 1) Les responsables doivent connaître les antécédents médicaux et les handicaps physiques des élèves (hémophilie, troubles cardiaques, asthme, épilepsie, diabète, allergies graves, etc.). Chaque école doit mettre en place un processus permettant aux responsables d'accéder aux renseignements médicaux (voir l'annexe A).
- 2) Une trousse de premiers soins complète doit être facilement accessible. Un échantillon d'articles est présenté à l'annexe B. En cas d'accident pendant une activité intra-muros, mettre en oeuvre le plan de mesures en cas de blessures de l'école. Des renseignements détaillés sur le plan de mesures en cas de blessures figurent à l'annexe C.
- 3) Avant de demander à l'élève de participer à une variante de sport qu'elle/ il n'a jamais pratiquée, on doit lui enseigner les techniques qui s'y rapportent. On doit aussi lui signaler les risques de l'activité, lui montrer comment réduire ceux-ci au minimum, établir une procédure et des règles de sécurité (par exemple, interrompre toutes les activités au coup de sifflet). On doit informer les parents des activités intra-muros ou des activités de clubs proposées par l'école, et des éléments de risque que comportent les activités plus dangereuses. Chaque participant doit remettre une formule d'autorisation signée par ses parents ou tuteurs. Un modèle de lettre aux parents/tuteurs se trouve à l'annexe A.
- 4) On doit indiquer aux élèves le plan d'urgence de l'école et l'emplacement des sorties de secours et des voies d'accès secondaires de l'aire de jeu.
- 5) Si les élèves doivent quitter l'enceinte de l'école pour participer à une activité intra-muros ou à une activité de club, on doit informer les parents du moyen de transport ainsi que des responsabilités des élèves. Pour connaître les exigences relatives à l'autorisation des parents ou tuteurs, consulter la procédure du district scolaire concernant les activités externes.

En outre, on doit informer les parents de toute activité intra-muros ou activité de club menée à l'extérieur de l'établissement, même lorsqu'aucun transport n'est nécessaire, par exemple lorsque l'élève doit se rendre à pied à un parc ou à une patinoire du quartier. Pour connaître les exigences relatives à l'autorisation des parents ou tuteurs, consulter la procédure du district scolaire concernant les activités externes. Un modèle de lettre aux parents/tuteurs se trouve à l'annexe A.

- 6) Si un incident augmente ou est susceptible d'augmenter les risques de blessure, on doit adopter des mesures correctives pour éviter que cela ne se reproduise (par exemple, des poteaux de volley-ball, dans la salle de matériel, ne sont pas fixés au plancher ou aux murs et tombent sur le plancher : même si personne n'est blessé, on doit corriger le problème en fixant solidement les poteaux.)
- 7) Au début d'une activité pendant laquelle les élèves doivent se changer pour porter une tenue de gymnastique, les responsables doivent indiquer aux élèves le code de conduite approprié dans les vestiaires, en insistant sur la nécessité de se changer rapidement pour se rendre à l'activité intra-muros ou à l'activité de club.
- 8) Les responsables des activités intra-muros doivent limiter le nombre de participants en fonction de l'expérience des élèves, de la superficie des locaux et des risques que présente l'activité.
- 9) Les spectateurs ne doivent en aucun cas présenter un risque pour les participants.
- 10) Les responsables des activités intra-muros doivent être compétents et aptes à remplir leurs fonctions.

B) ÉLÉMENTS PARTICULIERS

1. LIGNES DIRECTRICES

a) Les lignes directrices concernant chaque activité sont établies en fonction des éléments fondamentaux suivants :

Matériel	Règles et directives particulières
Vêtements et chaussures	Surveillance
Installations	

b) Il est obligatoire de se conformer à toutes les lignes directrices énoncées dans les questions générales, les fiches d'activité et les annexes. Les exemples ou les modèles qui se trouvent dans certaines annexes doivent être respectés, toutefois les formulaires d'une école ou d'un district scolaire peuvent être utilisés à condition que tous les éléments soient couverts.

2. MATÉRIEL

a) Si le matériel utilisé n'est pas décrit dans le présent document, on doit s'assurer que ce matériel ne présente pas de risques (p. ex. qu'il ne comporte ni bords tranchants, ni fissures ni éclats de bois) et que la taille, le poids et la résistance du matériel sont appropriés.

b) Les ballons doivent toujours être gonflés à la pression voulue et doivent convenir à l'activité.

c) Un bon nombre d'appareils peuvent être fabriqués à l'école par le personnel du district, des adultes bénévoles et des élèves travaillant sous surveillance directe. Voir les lignes directrices sur le *Matériel fabriqué à l'école*. On appelle matériel de fabrication « artisanale » tout matériel fabriqué ou modifié à la maison et emporté à l'école. L'utilisation de ce type de matériel, comme les bâtons de hockey personnels, les bâtons de hockey en salle ou les godets en plastique fabriqués avec des bouteilles d'eau de javel, est interdite pendant les activités intra-muros.

d) Les cordes utilisées pour la lutte à la corde doivent porter une mention du fabricant ou du distributeur indiquant qu'elles conviennent à ce type de sport.

e) Les élèves qui sont autorisés à apporter leur propre matériel, comme les skis ou les patins à roues alignées, doivent, ainsi que leurs parents, s'assurer que ce matériel est en bon état et qu'il convient pour l'usage personnel.

3. VÊTEMENTS ET CHAUSSURES

a) Les élèves doivent porter une tenue appropriée pour les activités intra-muros. On exige au minimum le port de chaussures de sport. Les dérogations autorisées à ces exigences vestimentaires figurent dans les lignes directrices communes à l'ensemble des activités intra-muros et dans les fiches d'activités du programme d'études. Si une tenue à caractère culturel présente des risques, on doit modifier le vêtement ou l'activité en conséquence.

Le port de bijoux pendants est interdit. Les bijoux qui ne peuvent être enlevés, comme les accessoires d'alerte médicale ou les bijoux à caractère religieux ou culturel qui posent un risque doivent être couverts ou retenus par un ruban adhésif.

- b) Les parents ou tuteurs doivent connaître les précautions relatives au port de lunettes pour certaines activités, notamment la nécessité de porter une courroie à lunettes ou des verres incassables ou encore d'enlever ses lunettes quand on voit suffisamment bien sans elles (voir l'annexe A, « Lettre aux parents/ tuteurs »).

4. INSTALLATIONS

- a) Avant une activité intra-muros ou une activité de club, la personne responsable doit inspecter les installations et le matériel avant de les utiliser afin de s'assurer que le milieu est sûr pour mener cette activité. Cette inspection peut s'effectuer directement ou au moyen d'une liste de vérification (voir l'annexe F). On exige au minimum une inspection visuelle avant de commencer les activités. On doit identifier les risques et prendre des mesures pour les éliminer. Les objets susceptibles de présenter un risque, mais qui sont inamovibles (p. ex. les poteaux des buts et les estrades) doivent être signalés aux élèves et aux responsables de l'administration scolaire. Le matériel mentionné dans ce document ne l'est que pour des raisons de sécurité. On devrait encourager les élèves à signaler aux responsables tout problème touchant le matériel ou les installations. De plus amples renseignements sur le rôle des élèves en matière de sécurité sont fournis à l'annexe D.
- b) Le matériel ou les meubles présentant un risque pendant le déroulement des activités doivent être placés à l'écart du périmètre de la salle utilisée pour les activités intra-muros. Un nombre raisonnable de bancs et de tapis d'exercices posés contre les murs peuvent cependant faire exception à la règle. On doit placer les dispositifs saillants, comme les barres de traction et les chevilles des panneaux à chevilles, à une hauteur qui réduit les risques au minimum, ou les enlever lorsqu'ils ne sont pas utilisés.
- c) Pour toutes les activités internes, les murs et les estrades ne doivent en aucun cas servir de points de virage ou de lignes d'arrivée. Il est recommandé de désigner une ligne ou un poteau à l'avant du mur. On doit identifier les risques prévisibles et prendre les précautions nécessaires afin de les réduire au minimum. Les précautions à prendre à l'égard de l'utilisation d'installations situées à l'extérieur du gymnase (p. ex. couloirs, salles de classe, salles de spectacle) pour les activités intra-muros sont énoncées à l'annexe E.
- d) Les terrains de jeu ne doivent pas comporter d'éléments qui présentent des risques, comme les trous, les débris de verre ou les pierres. Les surfaces très irrégulières doivent être signalées à la direction de l'école et aux élèves. Le terrain doit comporter suffisamment de gazon pour permettre l'adhérence et l'absorption des chocs, par exemple pour le soccer.

5. RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES

- a) Les lignes directrices sur la sécurité en matière d'activités intra-muros interdisent tout contact. Aux fins du présent document, le contact s'entend du contact intentionnel dans le but d'obtenir un avantage au moment d'une activité particulière (contact corporel, bâton-corps, bâton-bâton).
- b) Les activités intra-muros doivent être modifiées selon l'âge et les capacités des élèves et les installations existantes. On doit aussi constituer des équipes équilibrées en tenant compte des capacités et des habiletés des élèves.
- c) Les jeux intra-muros doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées. On doit donc prévoir des séances de préparation pour les jeux et les activités qui ne sont pas enseignées durant le programme d'études, par exemple le ski de fond.

- d) Avant de commencer une activité de plein air exigeante, les responsables doivent prendre en considération les conditions météorologiques du moment, l'entraînement préalable et la durée de l'exercice.
- e) Les techniques sûres de soulèvement, de support et de transport des élèves sont expliquées à l'annexe G.
- f) Si certains élèves utilisent des aides fonctionnelles, notamment des fauteuils roulants, pour participer à une activité, on doit modifier l'activité pour assurer la sécurité de l'ensemble des participants.
- g) On ne doit pas proposer d'activités qui vont à l'encontre des pratiques de vie saines, notamment les concours de « grève de la faim ».

6. SURVEILLANCE

- a) La surveillance est la supervision nécessaire pour diriger ou orienter des activités. Les installations, le matériel et les activités comportent tous des risques intrinsèques. Plus la surveillance est efficace, plus les activités et l'utilisation des installations et du matériel sont sûres. **La personne qui assume cette responsabilité, mentionnée plus haut (responsable, surveillant), est membre agréé du personnel enseignant ou de la direction d'école, employé par le district scolaire.** Des bénévoles (personnel enseignant ou non) peuvent aider à surveiller les activités intra-muros. Les bénévoles peuvent être notamment des assistants, des aides-enseignants, des enseignants retraités, des parents, des élèves inscrits à un programme d'éducation coopérative ou de enseignants stagiaires. Consulter la politique du district scolaire en matière de bénévolat.
- b) Les élèves doivent savoir qu'il est interdit d'utiliser les installations et le matériel sans autorisation. Outre les avertissements écrits ou verbaux, des mesures dissuasives doivent être adoptées, par exemple :
 - verrouiller les portes;
 - installer des pancartes pour indiquer que les élèves ne doivent pas utiliser le gymnase sans surveillance;
 - affecter des employées ou employés dans un bureau d'éducation physique, situé à proximité des installations, pour surveiller les élèves qui entrent dans le gymnase sans y être autorisés.
- c) Une surveillance est exigée chaque fois que l'on utilise une installation. Les présentes lignes directrices en distinguent trois catégories : la **surveillance visuelle constante, la surveillance sur place et la surveillance générale**. Ces catégories sont basées sur les principes d'une surveillance plus ou moins intense selon le niveau de risque de l'activité ainsi que le degré d'habileté et la maturité des participants.

- d) La « **surveillance visuelle constante** » nécessite la présence physique du surveillant de l'activité intra-muros, qui observe le déroulement de l'activité. Chaque activité exigeant une surveillance visuelle constante doit être dirigée par le surveillant (par exemple, un enseignant reconnu). La « **surveillance sur place** » exige la présence de cette personne, mais pas nécessairement l'observation constante d'une activité particulière. Dans le cas de la « **surveillance générale** », le surveillant de l'activité intra-muros peut être dans le gymnase pendant qu'une autre activité se déroule à proximité. Pour ce type de surveillance, la personne responsable (enseignant, surveillant de l'activité intra-muros) doit être disponible et remplir au moins une des conditions suivantes :
- elle circule dans l'aire de jeu;
 - les élèves savent exactement où la trouver (elle se tient à proximité);
 - les élèves peuvent la voir.

Exemple : À l'occasion d'une journée spéciale à l'école, des élèves se livrent à une lutte à la corde, d'autres participent à des jeux de relais et d'autres enfin font une course au trésor en équipe autour de l'école.

Surveillance visuelle constante - lutte à la corde – La personne responsable doit être sur place et observer le déroulement de l'activité.

Surveillance sur place - jeux de relais – La personne responsable peut voir les élèves qui jouent dans la cour d'école.

Surveillance générale - course au trésor – Les élèves font une course autour de l'école et ne sont pas forcément visibles en tout temps.

Le niveau de surveillance est proportionnel aux risques propres à chaque activité et au nombre de jeunes participants. La liste fournie ci-dessous définit la surveillance nécessaire pour chaque type d'activité. Cette liste n'est pas exhaustive. Si une activité n'est pas mentionnée dans le présent module, suivre les directives d'une activité similaire. En ce qui concerne les activités de plein air, consulter le module 1, intitulé *La sécurité en éducation physique – Lignes directrices du Nouveau-Brunswick – Programmes d'études au primaire*, pour connaître le nombre d'élèves par surveillant, les compétences des surveillants et les niveaux de surveillance nécessaires.

SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS INTRA-MUROS

VARIANTES DE SPORTS : Jeux sur court ou sur terrains de sport

SURVEILLANCE SUR PLACE	SURVEILLANCE GÉNÉRALE
<ul style="list-style-type: none">• FORMATION INITIALE ET PRÉPARATIFS :<ul style="list-style-type: none">• Sports de raquette (racquetball, paddleball, balle au mur, tennis, badminton, pickleball, tennis à batte)• Tennis de table• Frisbee ultimate• Volley-ball (volley-ball newcombe, volley-ball de plage)• ACTIVITÉ :<ul style="list-style-type: none">• Variantes du basket-ball (bordenball, endball, ballon au but)• Quilles• Ballon-balai• Cricket• Curling• Hockey sur gazon• Variantes du football (sans contact)• Variantes du hockey en salle• Crosse• Rugby (sans contact)• Jeux en patins• Soccer• Variantes de balle-molle• Hand-ball en équipes• Jeux sur planche roulante (basket-ball, soccer)• Lutte, sports de combat	<ul style="list-style-type: none">• ACTIVITÉ :<ul style="list-style-type: none">• Cross, course d'orientation• Sports de raquette (racquetball, paddleball, balle au mur, tennis, badminton, pickleball, tennis à batte)• Tennis de table• Frisbee ultimate• Volley-ball (volley-ball newcombe, volley-ball de plage)

ACTIVITÉS EXIGEANT PEU D'ORGANISATION/ ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

SURVEILLANCE VISUELLE CONSTANTE	SURVEILLANCE SUR PLACE	SURVEILLANCE GÉNÉRALE
<ul style="list-style-type: none"> • Relais avec transport de personnes • Jeux avec cibles humaines (p. ex. le ballon chasseur) • Constructions humaines <ul style="list-style-type: none"> – formation initiale • Parachute (M-3°) • Activités nautiques • Courses à obstacles avec escalade ou activités avec inversions. 	<ul style="list-style-type: none"> • Jeux coopératifs • Défis de précision • Relais d'adresse (par ex. le dribble avec un ballon de basket) • Constructions humaines <ul style="list-style-type: none"> – entraînement – à genoux et en position couchée • Jeux de parachute (4°-8°) • Transport d'objets • Jeux aquatiques (conformément aux règlements de la piscine) • Courses à obstacles sans équipement d'escalade (sans inversions) • Relais sur planche roulante • Frisbee • Patinage et activités en patins • Courses à relais à l'intérieur • Jeux de poursuite à l'intérieur • Patinage à roues alignées 	<ul style="list-style-type: none"> • Jeux de table • Courses à relais à l'extérieur • Jeux de poursuite à l'extérieur • Événements à grande participation (marchethons, dansethons)

CLUBS

SURVEILLANCE VISUELLE CONSTANTE	SURVEILLANCE SUR PLACE	SURVEILLANCE GÉNÉRALE
<ul style="list-style-type: none"> Gymnastique - mouvements plus risqués 	<ul style="list-style-type: none"> Gymnastique - mouvements peu risqués FORMATION INITIALE ET PRÉPARATIFS : <ul style="list-style-type: none"> ** Golf ** Équitation ACTIVITÉ : <ul style="list-style-type: none"> Cricket Conditionnement physique Arts martiaux (autodéfense) Quilles Patinage à roues alignées L'entraînement de force (voir politique 709) 	<ul style="list-style-type: none"> ACTIVITÉ : Cyclisme <ul style="list-style-type: none"> consulter le document du programme d'études pour connaître le nombre d'élèves par surveillant Danse/gymnastique rythmique ** Golf ** Équitation Course à pied Ski/Surf des neiges (voir politique 709) <ul style="list-style-type: none"> consulter le document du programme d'études pour connaître le nombre d'élèves par surveillant

**** Toutes les normes énoncées dans les lignes directrices sur la sécurité en éducation physique au secondaire doivent être appliquées.**

Surveillance – Points à considérer

- Avant d'entreprendre une activité, on doit définir les séries de tâches à exécuter, les comportements acceptables ainsi que les responsabilités des élèves et en faire un rappel en cours d'année. Les responsables des activités intra-muros sont tenus, en tout temps, de sanctionner les élèves qui dérogent aux règles de sécurité ou qui montrent un comportement inacceptable. Pour obtenir des renseignements détaillés sur les règles de comportement, voir l'annexe D.
- Les élèves doivent être informés des règles régissant les activités ou les jeux. Les règles doivent être observées de manière stricte, et modifiées selon l'âge et les capacités physiques des participants.
- Si beaucoup de personnes participent à une activité intra-muros (par exemple, à l'occasion d'un événement spécial), le nombre de participants par responsable/bénévole doit satisfaire aux besoins de sécurité.
- Si une activité intra-muros comporte des éléments de risque importants (activités de carnaval d'hiver sur la neige et sur la glace), le nombre de participantes et participants par responsable/bénévole doit satisfaire aux besoins de sécurité.
- La surveillance d'une activité intra-muros ne peut pas relever exclusivement des enseignants stagiaires (la surveillance générale est nécessaire).
- La surveillance d'une activité intra-muros ne peut pas relever exclusivement des aides-enseignant, d'élèves inscrits à un programme d'éducation coopérative ou d'autres élèves au secondaire (la surveillance sur place par l'enseignant responsable est nécessaire).
- Lorsqu'un suppléant doit surveiller une activité intra-muros :
 - la direction doit s'assurer que le suppléant connaît suffisamment bien l'activité;
 - les membres de la direction ou les responsables qui comptent s'absenter doivent :
 - fournir au suppléant la fiche des lignes directrices sur la sécurité concernant l'activité intra-muros;
 - lui indiquer comment contacter, en cas d'urgence, l'enseignant, l'administrateur scolaire désigné comme personne-ressource;
 - lui préciser les restrictions ou les modifications qui s'appliquent aux élèves ayant des problèmes de santé ou des troubles de comportement.

MATÉRIEL FABRIQUÉ À L'ÉCOLE

Skis de terre, sacs d'équilibre, godets en plastique fabriqués avec des bouteilles d'eau de javel, murs d'escalade, bâtons de rythme (le matériel peut être fabriqué à l'école par le personnel du district scolaire, des adultes bénévoles ou des élèves travaillant sous surveillance directe.)

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Utiliser des matériaux en bon état, c'est-à-dire des cordes non effilochées, des planches lisses ne comportant pas d'éclats et aucun objet aux bords tranchants.</p> <p>Utiliser des matériaux qui se rapprochent le plus possible des articles commerciaux.</p> <p>Utiliser des matériaux qui ne présentent aucun danger pour les enfants souffrant d'allergies graves.</p> <p>Ne pas utiliser de matériel de fabrication artisanale.</p>	<p>Les objets devant être portés (chapeaux, capes, costumes) ne doivent pas serrer le cou ni la poitrine ni présenter un danger pour les enfants.</p>	<p>Le matériel fixe à l'école (structures fixées au mur ou autoportantes, poteaux de volley-ball, murs d'escalade) doit être inspecté par une tierce partie compétente pour en assurer la sécurité.</p> <p>Consulter la politique et les directives du district scolaire au sujet des normes techniques, du montage et de l'inspection du matériel fabriqué à l'école.</p>	<p>Suivre les instructions de construction et de montage lorsqu'elles existent.</p> <p>En l'absence d'instructions relatives à une structure fabriquée à l'école, établir par écrit la marche à suivre et la conserver en précisant quand, comment et par qui le matériel a été fabriqué.</p> <p>Essayer le matériel avant de l'utiliser.</p> <p>Effectuer les réparations au besoin. Si le matériel est trop abîmé après de multiples réparations, s'en défaire ou le remplacer, notamment lorsqu'il faut attacher les fixations des skis de terre autour de la planche parce que le trou est trop grand et que la ficelle glisse au travers.</p>	<p>Inspecter le matériel avant chaque utilisation.</p> <p>Assurer la surveillance sur place des élèves qui confectionnent le matériel à l'école.</p> <p>Si les élèves utilisent des machines, par exemple des scies à ruban pour fabriquer le matériel, assurer une surveillance visuelle constante.</p> <p>Le matériel fabriqué par les élèves doit être inspecté par une tierce partie compétente pour en assurer la sécurité.</p>

TRANSPORT DE PERSONNES OU D'OBJETS

Amibes humaines, courses de chars, courses de lits ou de civières, murs d'escalade.

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Le matériel doit être adapté à la taille et au poids de l'objet ou de la personne que l'on transporte.</p> <p>On doit pouvoir élever et baisser le matériel sans exposer à un risque l'objet transporté ou les mains, les pieds ou le corps de la personne transportée.</p> <p>Utiliser des courroies de sécurité, un garde-fou ou un autre moyen pour empêcher qu'une personne ou un objet ne tombe d'un niveau plus élevé que la ceinture d'un individu.</p> <p>Le matériel ne doit pas serrer le cou ni la poitrine.</p>	<p>Vêtements amples interdits</p> <p>Les accessoires vestimentaires que l'on ne peut dégager rapidement en cas d'effondrement (ceinture, lacets) sont interdits.</p> <p>Chaussures adaptées à chaque activité</p>	<p>Prévoir un espace suffisant pour l'activité.</p> <p>Les spectateurs doivent rester dans l'enceinte prévue, à l'écart de l'activité.</p> <p>La surface doit être plane, et ne doit pas comporter d'obstacles ni d'angles morts.</p> <p>Établir des règles de circulation pour éviter toute congestion.</p> <p>Par précaution, matelasser les murs si l'activité le justifie.</p>	<p>Le poids et la dimension de l'objet et la distance parcourue doivent correspondre à l'âge et à la force des participants.</p> <p>Fixer des limites de vitesse appropriées.</p> <p>Établir une marche à suivre pour interrompre l'activité en cas d'accident, par exemple, en donnant un coup de sifflet.</p> <p>Les participants doivent connaître les règles et la marche à suivre avant de commencer l'activité (soulèvement sécuritaire, observation, techniques de support et d'abaissement). Consulter l'annexe G.</p> <p>Prévoir une séance d'entraînement préalable pour les participants qui doivent soulever des personnes ou des objets lourds.</p>	<p>Surveillance visuelle constante</p>

CONSTRUCTIONS HUMAINES

Pyramides humaines, clôtures humaines

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Pour connaître l'épaisseur minimale des matelas, consulter le programme de gymnastique.</p> <p>Les matelas placés sous la pyramide doivent la dépasser d'une longueur du corps dans toutes les directions.</p>	<p>Chaussures souples, chaussettes ou pieds nus</p>	<p>Les pyramides construites en position couchée ou à genoux doivent être contruites assez loin des murs.</p> <p>Ne pas construire de pyramides à proximité des entrées, des sorties ou des estrades.</p>	<p>La construction de pyramides en position debout n'est pas une activité recommandée au primaire.</p> <p>Fixer le nombre maximal de participants et la hauteur maximale permise selon la taille, l'âge, l'habileté et l'expérience des élèves.</p> <p>Enseigner la marche à suivre pour le montage et le démontage de la pyramide.</p> <p>Le poids et la taille des élèves déterminent leur place dans la pyramide, les plus corpulents formant la base.</p> <p>Ne prévoir aucune autre activité sur les lieux de construction de la pyramide.</p>	<p>Surveillance visuelle constante pendant l'apprentissage et le premier essai; surveillance sur place par la suite.</p> <p>Surveillance sur place pendant la construction de pyramides en position couchée ou à genoux.</p>

JEUX DE TIR - CIBLES HUMAINES

Ballon chasseur et variantes, quilles humaines, jeux de poursuite

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
Objets mous, p. ex. balles en mousse, éponges, balles de type « Nerf », ballons de plage, balles en peau d'éléphant, boules de papier journal, ballons d'usage général. Ballons réglementaires bien gonflés. Sacs d'équilibre, disques volants durs (frisbees) interdits	Bijoux interdits	L'aire de jeu ne doit pas comporter d'obstacles, (chaises, bureaux, autres meubles à proximité).	La cible doit être restreinte de façon appropriée, par exemple sous la ceinture. Les élèves cibles doivent rester debout.	Surveillance visuelle constante

CIBLES - AUTRES JEUX ET ACTIVITÉS

Tirs d'adresse, golf frisbee

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
L'équipement doit être approprié au niveau des habiletés. Le tir-à-l'arc est interdit à ce niveau.		Placer les cibles assez loin des spectateurs et des autres participants. On doit avoir assez d'espace pour lancer l'objet sans heurter des spectateurs.	Établir une marche à suivre afin de réduire les risques pour les autres participants ou spectateurs, p. ex. en limitant l'accès à la zone de tir. Prévoir une marche à suivre afin de pouvoir récupérer en toute sécurité l'objet lancé.	Surveillance sur place

Les **ACTIVITÉS AVEC DES ALIMENTS** sont déconseillées au primaire en raison des allergies aux aliments. Pour les pratiquer, il faut obtenir une autorisation écrite d'un/e responsable du district scolaire. Les enseignants qui veulent proposer une telle activité doivent consulter le document intitulé *La sécurité en éducation physique – Lignes directrices du Nouveau-Brunswick – Programmes intra-muros au secondaire.*

ACTIVITÉS AVEC DE L'EAU

Jets d'eau, ballons d'eau, lancers d'éponges et bassins-tremettes

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Le matériel utilisé pendant les activités d'eau doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> être étanche ou résister à la détérioration lorsqu'il est mouillé, p. ex. les tables, les chaises et les planchers; être protégé contre l'eau au besoin; être nettoyé et rincé à fond avant d'être utilisé. <p>Tout matériel électrique, p. ex. un chronomètre, doit comporter une mise à la masse homologuée par la CSA.</p> <p>Les surfaces où l'on glisse, notamment les matelas et les glissoirs en plastique, doivent être lisses et propres.</p> <p>Utiliser de préférence des bouteilles avec vaporisateur plutôt que des pistolets à eau.</p>	<p>Les vêtements mouillés ne doivent pas augmenter les risques d'accident, notamment le risque de trébucher avec des pantalons de jogging mouillés.</p> <p>Les chaussures doivent assurer une bonne traction.</p>	<p>Si de grandes quantités d'eau sont utilisées, tenir l'activité à l'extérieur pour éviter de blesser des spectateurs.</p> <p>On doit pouvoir nettoyer l'installation avant et après l'événement pour empêcher la propagation des microbes.</p> <p>Prévoir un personnel préposé au nettoyage des déversements d'eau dangereux.</p>	<p>Fixer des règles et une marche à suivre pour assurer la sécurité.</p> <p>Bien étiqueter les matériaux, notamment les ballons en latex, pour tenir compte des allergies.</p> <p>L'eau sur le sol ou le plancher réduit la traction. Au besoin, augmenter la traction en prévoyant, par exemple, des tapis caoutchoutés pour les surfaces qui pourraient être mouillées.</p> <p>Si le sol doit être glissant, prévoir une surface rembourrée pour absorber le choc en cas de chute.</p> <p>Ne pas utiliser d'eau trop chaude ou trop froide.</p> <p>Interdire les récipients en verre.</p> <p>Si les participants doivent se mouiller, prendre des mesures pour éviter les collisions.</p> <p>Si l'on prévoit lancer des éponges mouillées sur des personnes ou projeter de l'eau à l'aide d'un appareil sous pression, prévoir une protection pour les yeux.</p>	<p>Ce genre d'activité exige une surveillance visuelle constante.</p>

JEUX DE RELAIS ET DE POURSUITE

Jeu en drapeau central; corbeaux et grues; chat perché; jouer au loup; roche, papier, ciseaux

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Le matériel ne doit comporter aucun bord tranchant ou dangereux.</p>	<p>Chaussures appropriées</p>	<p>Prévoir un espace suffisant pour l'ensemble des participants.</p> <p>Les virages et les lignes d'arrivée doivent être assez loin des murs, du matériel, des arbres, des poteaux, des obstacles naturels et des trous.</p> <p>Si le jeu se déroule sur une grande superficie, p. ex. les jeux de survie, fixer des limites et en aviser les élèves.</p> <p>La personne chargée de la surveillance doit vérifier le parcours à pied pour repérer les dangers éventuels. Elle doit prévenir les élèves des dangers et leur demander de faire preuve de prudence.</p> <p>Inspecter les pistes de course tous les ans et les entretenir au besoin.</p> <p>Les aires de jeu doivent offrir une bonne adhérence.</p>	<p>Relais navette : prévoir une voie pour chaque personne qui participe à l'activité.</p> <p>Tenir compte des risques accrus quand on porte des tenues très amples ou quand on attache les jambes ensemble.</p> <p>Interdire les courses de relais les yeux bandés.</p> <p>Interdire les relais à reculons.</p> <p>Ne pas se servir des murs, des estrades ou des clôtures comme ligne d'arrivée ou zone de sécurité.</p> <p>Bien démarquer les zones de sécurité.</p> <p>Déterminer un signal pour interrompre les jeux de poursuite (par exemple, un coup de sifflet).</p>	<p>Pour les courses de relais, assurer une surveillance sur place.</p> <p>Pour les jeux de poursuite, assurer une surveillance générale.</p>



La sécurité en ÉDUCATION PHYSIQUE

Lignes directrices du Nouveau-Brunswick

Module 2

Annexes

2 0 0 2

MODÈLE DE LETTRE AUX PARENTS/TUTEURS

Madame, Monsieur,

L'activité physique est essentielle à la croissance normale et au développement sain de l'enfant. Les os et les muscles en croissance exigent non seulement une bonne nutrition mais aussi la stimulation qu'apporte l'exercice vigoureux, afin d'acquérir la force et les habiletés nécessaires à une vie saine et active. La participation active aux jeux et à des activités de danse et de gymnastique permet à l'élève de mieux se connaître et d'acquérir la confiance en soi nécessaire pour jouer avec ses pairs, en mode tant coopératif que compétitif. Les activités d'éducation physique, qu'elles soient intégrées au programme d'études ou menées en parallèle, donnent aux élèves l'occasion d'éprouver le sentiment de bien-être relié à la bonne forme et leur permettent de saisir l'importance de l'activité physique dans la vie quotidienne.

Chaque établissement doit privilégier certains volets du programme d'éducation physique et déterminer les activités particulières qui auront lieu dans le voisinage immédiat de l'école, p. ex. le cross et le patinage – éléments importants du programme d'éducation physique. Ces activités ne comprennent pas les excursions de ski alpin, sorties en autocar pour lesquelles on doit obtenir l'autorisation des parents ou des tuteurs. Sachez que votre enfant sera à l'extérieur des terrains de l'école pour participer à ces activités et que la surveillance des enfants sera assurée.

Chaque établissement doit donner des exemples d'activités intra-muros qu'il compte offrir aux élèves durant l'année scolaire.

AVIS SUR L'ÉLÉMENT DE RISQUE

Le risque de blessures fait partie de toute activité sportive. De par la nature même de certaines activités, l'élément de risque peut être plus grand. Les blessures peuvent aller des entorses mineures aux blessures graves. Les éducatrices et éducateurs se soucient avant tout de la sécurité et du bien-être des élèves, et tous les efforts sont déployés afin de réduire au minimum les risques prévisibles qui font partie de l'activité physique.

Il est important que votre enfant prenne part aux activités du programme d'éducation physique en toute sécurité. À cette fin, nous faisons les recommandations suivantes :

- Subir un examen médical annuel.
- Porter une tenue appropriée (p. ex. T-shirt, short ou pantalon de survêtement, chaussures de course). Le port de bijoux pendants est interdit. Les bijoux qui ne peuvent être enlevés et qui posent un danger doivent être fixés par un ruban adhésif.
- Si un enfant ne peut enlever ses lunettes durant les cours d'éducation physique, lui faire porter une courroie à lunettes ou des verres incassables.
- Appliquer une crème solaire durant les activités à l'extérieur.
- Vérifier à la maison si l'équipement personnel devant être utilisé pour les activités scolaires (p. ex. skis, patins, casques protecteurs) est en bon état.

Veillez remplir la fiche de renseignements médicaux ci-dessous, que votre enfant remettra à son enseignante ou enseignant. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec une ou un responsable de votre école.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

Nom de l'élève _____ Année _____ Enseignante ou enseignant _____

Je transmets aux autorités de l'école les renseignements suivants au sujet des antécédents médicaux de mon enfant en rapport avec sa participation aux programmes d'études et intra-muros d'éducation physique.

1. Veuillez indiquer si votre fils/fille/pupille a déjà eu l'un des problèmes suivants (s'il y a lieu, précisez) : épilepsie, diabète, handicap orthopédique, troubles cardiaques, asthme, allergies malaises ou blessures à la tête ou au dos (durant les deux dernières années) arthrite, rhumatisme, saignements de nez chroniques, étourdissements, évanouissements, maux de tête, épaule disloquée, hernie, articulations enflées, hypermobiles ou douloureuses, genoux instables ou bloqués _____
2. Y a-t-il un plan d'administration de médicament déjà établi avec l'école? Oui _____ Non _____
3. Quels sont les médicaments que votre enfant doit avoir à sa disposition au cours d'activités sportives? _____
Qui devrait les lui administrer? _____
4. Votre fils/fille/pupille porte-t-il/elle un bracelet _____ une chaîne de cou _____ ou une carte d'alerte médicale? _____
Si oui, précisez les renseignements qui y sont inscrits : _____
5. Votre enfant porte-t-il des lunettes? _____ des verres de contacts? _____
6. Précisez tout autre renseignement médical qui pourrait exiger une modification des activités : _____

Par ma signature, je reconnais le bien-fondé de l'avis sur l'élément de risque qui figure plus haut. Signature de l'élève _____

Signature du parent/tuteur : _____ Date : _____

À NOTER : Tous les renseignements resteront confidentiels. En vertu des principes énoncées dans *La loi sur la protection des renseignements personnels* ces renseignements ne serviront qu'aux fins de programme éducatif et/ou à la prestation d'aide médicale. Pour toute question concernant ces renseignements, veuillez vous adresser à la direction de l'école.

ANNEXE B
ACTIVITÉS SPORTIVES
CONTENU DES TROUSSES DE PREMIERS SOINS

Contenu de la trousse gardée à l'école

Voici ce que doit contenir la trousse de premiers soins conservée au poste de secours attendant au gymnase:

A. Ciseaux

- 1 paire de ciseaux tout usage
- 1 pince à échardes

B. Bandages, pansements et ruban adhésif

- 48 bandages adhésifs, enveloppés séparément
- 2 rouleaux de ruban adhésif de 1 1/2 po
- 12 rouleaux de bande de gaze stérile de 1 po
- 48 compresses de gaze stérile (3 po sur 3 po)
- 8 rouleaux de bande de gaze de 2 po
- 8 rouleaux de bande de gaze de 4 po, enveloppés séparément
- 6 compresses stériles pour pansement compressif, enveloppées séparément
- 12 bandages triangulaires
attelles de diverses tailles
- 2 rouleaux de rembourrage pour attelles
- 6 pansements adhésifs stériles de type papillon

C. Glace

- 1 sac à glace en caoutchouc ou encore sacs de plastique et accès à de la glace ou à une compresse de glace

D. Divers

- 1 manuel de secourisme de l'Ambulance Saint-Jean (petit format)
- 15 petites serviettes antiseptiques
- 24 épingles de sûreté (petites et grandes)
- 1 pièce de 25 cents et une liste de numéros de téléphone
(fixées à l'intérieur du couvercle de la trousse par du ruban adhésif)
- 1 cuvette, de préférence en acier inoxydable
- 6 paires de gants jetables
- 2 bandages de contention de 2 po
- 2 bandages de contention de 4 po
- 1 couverture accessible

Source : Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail; Programme de gestion des risques du collègue Sheridan.

Contenu typique de la trousse portative (activités hors de l'école)

A. Ciseaux

- 1 paire de ciseaux tout usage
- 1 pince à échardes

B. Bandages, pansements et ruban adhésif

- 12 bandages adhésifs
- 1 rouleau de ruban adhésif (1 1/2 po sur 5 verges)
- 1 rouleau de bande de gaze (2 po sur 5 verges)
- 3 compresses de gaze stérile (3 po sur 3 po)
- 2 bandages triangulaires
- 1 compresse stérile pour pansement compressif, en emballage individuel
- 3 pansements adhésifs stériles de type papillon

C. Glace

- 1 sac à glace en plastique Ziplock (9 po sur 12 po) et accès à la glace
- 2 compresses de glace « instantanée »

D. Divers

- 5 petites serviettes antiseptiques
- 1 manuel de secourisme format poche
- 1 bandage de contention de 2 po
- 1 bandage de contention de 4 po
- 2 paires de gants jetables
- 1 pièce de 25 cents et une liste de numéros de téléphone

Source : Programme de prévention et de soins des blessures sportives

PLAN DE MESURES EN CAS DE BLESSURES

Étant donné que toute activité physique présente un risque, la probabilité que survienne une blessure est élevée. Il est donc nécessaire d'établir un plan prévoyant les mesures à prendre en cas de blessures. Tout **plan de mesures en cas de blessures** vise avant tout à assurer que l'élève blessé recevra des soins professionnels le plus rapidement possible. Pour une intervention rapide et efficace, on doit prévoir **un plan de mesures en cas de blessures**.

EXEMPLE DE PLAN DE MESURES EN CAS DE BLESSURES

Renseignements que vous devez connaître :

- 1) Emplacement de la trousse de premiers soins et voie d'accès
- 2) Emplacement du téléphone et voie d'accès
- 3) Numéros de téléphone des services ambulanciers et de l'hôpital
- 4) Indications pour l'itinéraire le plus rapide jusqu'à l'hôpital le plus proche
- 5) Moyen de transport et disponibilité

En cas de blessures :

- 1) Dès que vous vous approchez de l'élève blessé, prenez les choses en main et évaluez la situation. Veillez à prendre les précautions générales relatives au sang et aux liquides corporels (voir l'annexe H).
- 2) Rappelez-vous la règle la plus importante concernant les soins aux blessés :

NE PAS DÉPLACER L'ÉLÈVE BLESSÉ.

SI L'ÉLÈVE NE PEUT LUI-MÊME BOUGER UN MEMBRE, NE PAS ESSAYER DE LE FAIRE POUR LUI.

- 3) Ordonnez aux autres élèves de ne pas s'approcher du blessé.
- 4) N'essayez pas d'enlever l'équipement du blessé.
- 5) Évaluez la gravité de la blessure, puis décidez s'il y a lieu de demander des secours.
- 6) S'il n'y a pas lieu d'appeler l'ambulance, décidez des mesures à prendre pour transporter le blessé hors de l'aire de jeu.

ANNEXE C
(suite)

- 7) S'il y a lieu d'appeler l'ambulance :
 - a) demandez l'aide d'une autre personne (enseignant, responsable de l'administration scolaire ou parent);
 - b) demandez-lui d'appeler une ambulance et de faire ce qui suit :
 - i. préciser la nature de la blessure;
 - ii. donner l'adresse précise et l'intersection importante la plus proche;
 - iii. donner le numéro de téléphone d'où provient l'appel;
 - c) confirmer auprès **du surveillant responsable** que l'appel a été fait et lui donner l'heure à laquelle l'ambulance devrait arriver;
 - d) aller se poster à l'entrée de l'établissement et y attendre l'ambulance.
- 8) En attendant l'ambulance, surveillez attentivement tout signe de changement dans l'état du blessé et essayez de le réconforter jusqu'à l'arrivée des secours.
- 9) Ne laissez personne déplacer le blessé sans nécessité.
- 10) N'offrez rien à manger ou à boire au blessé.
- 11) Restez calme et parlez sans élever la voix.
- 12) À l'arrivée des ambulanciers, informez-les de la nature et des circonstances de l'incident ainsi que des mesures que vous avez prises. Vous pouvez également les mettre au courant des antécédents médicaux du blessé, si vous avez ces renseignements.
- 13) Le **surveillant responsable** ou **l'adulte désigné**, doit accompagner le blessé à l'hôpital pour le réconforter et informer le médecin des circonstances de l'incident et des antécédents médicaux du blessé.
- 14) **IL FAUT CONTACTER LE PLUS TÔT POSSIBLE LES PARENTS OU LES TUTEURS DE L'ÉLÈVE BLESSÉ.**
- 15) Remplissez un rapport d'incident et transmettez-le à une ou un responsable du district scolaire ou de l'école.
- 16) Prévoyez des moyens de communication en cas d'urgence pendant une activité à l'extérieur de l'établissement (p. ex. un téléphone cellulaire).

RESPONSABILITÉS DES ÉLÈVES

Les élèves doivent apprendre à se comporter en faisant toujours attention à leur propre sécurité et bien-être et à ceux des autres. L'application des normes de sécurité dépend notamment de l'habileté et des connaissances des élèves, de leur attitude, de leur forme physique et de leur conditionnement préalable.

Extraits de la *Loi sur l'éducation* :

« L'élève doit :

- a) prendre avantage au maximum des occasions d'apprentissage;
- b) devenir de plus en plus responsable de son apprentissage à mesure qu'il avance en années scolaires;
- c) faire ses devoirs;
- d) fréquenter l'école régulièrement et d'être ponctuel;
- e) contribuer au maintien d'un environnement sécuritaire et positif favorisant l'apprentissage;
- f) bien se comporter à l'école et lorsqu'il se rend à l'école ou en revient;
- g) respecter les droits des autres, et
- h) se conformer aux politiques de l'école. »

Les comportements présentant des risques pour la sécurité doivent être interdits en tout temps, notamment la témérité et la consommation d'alcool et de drogues.

Cette interdiction s'applique à toutes les activités du programme d'éducation physique, qu'elles aient lieu à l'école ou à l'extérieur (p. ex. excursion de ski de fond, basket-ball au gymnase).

La responsabilité en matière de sécurité durant les activités d'éducation physique doit progressivement passer de l'enseignant à l'élève, à mesure que les élèves avancent en âge et en maturité. Les élèves doivent comprendre la manière d'appliquer les consignes de sécurité et la raison d'être de ces consignes.

Voir Politique 703 - Le milieu propice à l'apprentissage

ANNEXE E

LA SÉCURITÉ DANS LES SALLES D'ACTIVITÉ

(lieux hors du gymnase utilisés pour les activités intra-muros, p. ex. salle de classe vide, sous-sol de l'école, etc.)

Suivre les recommandations suivantes lorsqu'on utilise une salle pour des activités intra-muros :

- 1) Les salles autres que le gymnase conviennent surtout aux activités d'une intensité mesurée telles que la danse aérobique, la gymnastique au sol, le conditionnement physique en circuit, le saut à la corde, la lutte, la danse, les exercices à l'aide de sacs d'équilibre et de chaises, etc. Éviter d'y tenir des jeux de balle, le ballon chasseur et les jeux intenses dont le déroulement est continu (p. ex. jeux de poursuite, soccer et hockey en salle).
- 2) Durant les jeux d'équipe, interdire tout contact.
- 3) Limiter le nombre des personnes qui pratiquent une activité intra-muros en fonction de la superficie des locaux, des risques que présente l'activité et du degré de maturité des élèves.
- 4) Si la salle d'activité est une aire ouverte, les autres élèves qui y circulent doivent contourner les personnes qui participent à une activité intra-muros.
- 5) Planifier des exercices permettant un encadrement maximal.
- 6) Demander aux élèves de ne pas lancer d'objets au plafond, enfin d'éviter de détacher des carreaux et des appareils d'éclairage ou de faire tomber la poussière.
- 7) S'efforcer de ne pas organiser d'activités à proximité de fontaines, d'estrades ou de vitrines. Délimiter l'aire d'activité de manière à laisser une « zone de sécurité » d'au moins 1 m autour de la salle, en utilisant des cônes, dans la mesure du possible.
- 8) Prendre les précautions qui s'imposent pour empêcher que des portes ne s'ouvrent dans l'aire de jeu.
- 9) Interdire aux élèves de se livrer à une activité exigeant une surveillance visuelle constante, ou une surveillance sur place, pendant que le surveillant de l'activité intra-muros va chercher du matériel au gymnase ou dans une salle d'entreposage.
- 10) S'assurer au préalable que le revêtement de sol convient à l'activité prévue (p. ex. qu'il n'est pas glissant à cause de l'eau ou de la poussière) et que la salle choisie ne comporte pas d'obstacles (p. ex. matériel et meubles).

ANNEXE F

LISTE DE VÉRIFICATION : GYMNASÉ

Chaque établissement doit élaborer une méthode d'inspection périodique et de suivi. Voici un modèle de liste de vérification.

NOM DU LIEU : _____

Date d'inspection : _____ Heure : _____ Inspecté par : _____

ÉLÉMENT À INSPECTER	CONFORMITÉ		OBSERVATIONS / MESURES DE SUIVI
	OUI	NON	
GYMNASÉ			
• Aération suffisante			
• Sans meubles, boîtes ou matériel « entreposés » le long des murs et dans les coins			
PLANCHERS			
• Propres et secs			
• Bonne adhérence			
• Sans obstacles pouvant faire trébucher ou glisser les élèves			
• Ancrages recouverts			
• Plaques d'ancrage bien fixées; crochets et plaques affleurants			
ACCÈS			
• Sans obstacles			
• Pas de bouton de porte ou de poignée saillant du côté du gymnase			
• Portes s'ouvrant vers l'extérieur du gymnase			
ESCALIERS			
• Sans obstacles			
• Dessus des marches en bon état			
• Rampes solidement fixées			
• Sans clous saillants, fissures ou éclats			
PLAFOND			
• Carreaux en bon état; grilles protégeant les appareils d'éclairage en bon état			
MURS			
• Les prises, commutateurs, grilles à registre, etc. qui dépasse doivent être soit rembourrés ou affleurants.			
• Sans clous ni crochets saillants			

ANNEXE F
(suite)

ÉLÉMENT À INSPECTER	CONFORMITÉ		OBSERVATIONS / MESURES DE SUIVI
	O U I	N O N	
PANIER DE BASKET-BALL			
• Panneaux en bon état			
• Câbles et attaches des panneaux solidement fixés au mur			
• Anneaux solidement fixés et horizontaux			
• Bandes velcro murales en bon état (pour y fixer les tapis)			
• Treuils situés ailleurs que directement en dessous des panneaux fixés au mur			
BARRES DE TRACTION			
• Solidement fixées au mur			
• Pièces réglables en bon état			
PANNEAUX À CHEVILLES			
• Solidement fixés au mur			
• Trous et chevilles en bon état			
PORTIQUES D'ESCALADE REPLIABLES			
• Solidement fixés au mur			
• Câbles, poulies, goupilles de sécurité et attaches en bon état			
• Goujons, échelons et échelles sans fissures ni éclats			
SALLE D'ENTREPOSAGE			
• Plancher propre; centre de la salle dégagé			
• Articles rangés sur des étagères identifiées			
• Poteaux de volley-ball fixés au mur (s'ils sont entreposés à la verticale) pour les empêcher de tomber			
MATÉRIEL DE SECOURS			
• Trousse de premiers soins garnie et facilement accessible			
• Affichage des numéros de téléphone en cas d'urgence			
• Accès facile à un téléphone ou une personne responsable (par interphone)			
• Panneaux lumineux et enseignes de SORTIE en bon état			
BANCS			
• Dessus et pieds sans fissures ni éclats			
• Boulons et vis solidement fixés			

ANNEXE F
(suite)

ÉLÉMENT À INSPECTER	CONFORMITÉ		OBSERVATIONS / MESURES DE SUIVI
	OUI	NON	
CORDES À GRIMPER/ANNEAUX			
• Cordes solidement fixées au plafond			
• Cordes sans fissures et ni effilochures			
• Anneaux solidement fixés au plafond			
• Barres parallèles			
• Attachements pour barre fixe			
DIVERS			
•			
•			
•			

ANNEXE F
(suite)

LISTE DE VÉRIFICATION : MATÉRIEL DE GYMNASSE

Chaque établissement doit élaborer une méthode d'inspection périodique et de suivi. Voici un modèle de liste de vérification.

NOM DU LIEU : _____

Date d'inspection : _____ Heure : _____ Inspecté par : _____

ÉLÉMENT À INSPECTER	CONFORMITÉ		OBSERVATIONS / MESURES DE SUIVI
	OUI	NON	
POTEAUX DE VOLLEY-BALL • Crochets, poulies et rochet en bon état • Poteaux fixés au mur (s'ils sont entreposés à la verticale) pour les empêcher de tomber			
FILET DE VOLLEY-BALL • Pas de brins exposés sur le dessus, ni de câbles effilochés le long des poteaux • Pas de déchirures ni de trous			
BADMINTON • Raquettes en bon état, sans éclats			
SAUT EN HAUTEUR • Poteaux et attaches des bases en bon état • Tapis du sautoir portatif en bon état • Matelas en mousse du sautoir portatif en bon état • Barres transversales recouvertes de ruban adhésif et sans fissures ni éclats			
TAPIS • Enveloppes sans déchirures ni signes d'usure • Mousse en bon état • Attaches velcro en bon état			
PLANCHES ROULANTES • Roulettes solidement fixées • Planches sans fissures ni bords endommagés			

ANNEXE F
(suite)

ÉLÉMENT À INSPECTER	CONFORMITÉ		OBSERVATIONS / MESURES DE SUIVI
	OUI	NON	
CHARIOTS POUR BALLONS			
• Roulettes en bon état			
• Sans bords tranchants			
BALLE - MOLLE			
• Bâtons en bois sans fissures et offrant une bonne prise			
GYMNASTIQUE - CHEVAL ALLEMAND ET CHEVAL-SAUTOIR			
• Rembourrage et revêtement sans déchirures ni signes d'usure			
• Rembourrage suffisant pour amortir les impacts			
• Montants intérieurs solides			
• Appareils sans fissures ni éclats			
• Écrous, boulons et vis bien serrés			
PLATES-FORMES D'APPEL			
• Appareils sans éclats; dessus et piètement en bon état			
• Ressorts en bon état			
• Pieds protège-sol en bon état			
PANIER DE BASKET-BALL			
• Anneaux sans fissures ni déformations			
HOCKEY-BOULE, HOCKEY EN SALLE			
• Buts : points de soudure et cadre en bon état			
• Bâtons en bois pour hockey en salle sans éclats			
• Bâtons en plastique pour hockey-boule sans fissures, ni bords ou bouts endommagés			
• Palettes solidement fixées aux bâtons			
DIVERS			
•			
•			
•			

ANNEXE F
(suite)

LISTE DE VÉRIFICATION : INSTALLATIONS EXTÉRIEURES

Chaque établissement doit élaborer une méthode d'inspection périodique et de suivi. Voici un modèle de liste de vérification.

NOM DU LIEU : _____

Date d'inspection : _____ Heure : _____ Inspecté par : _____

ÉLÉMENT À INSPECTER	CONFORMITÉ		OBSERVATIONS / MESURES DE SUIVI
	O U I	N O N	
SENTIERS ET SURFACES DE JEU			
• Revêtements d'asphalte bien nivelés et sans trous			
• Pelouse et terre battue sans trous ni ornières			
• Sans débris de verre, canettes, roches, excréments d'animaux, etc.			
• Sol bien drainé			
• Sans obstacles (fondations exposées, racines, etc.)			
ESCALIERS			
• Sans obstacles			
• Dessus des marches en bon état			
• Rampes solidement fixées			
• Sans clous saillants, fissures ou éclats dans les parties en bois			
NIDS D'ABEILLES			
• Aucun nid d'abeilles			
CLÔTURES MÉTALLIQUES			
• Pièces de serrage et attaches solidement fixées			
• Treillis sans jeu et solidement fixé au cadre			
• Aucun trou dans les clôtures ou au niveau du sol			
• Ancrages de sol stables, en bon état et recouverts de façon sécuritaire			
• Montants sans corrosion			
BANCS ET TRIBUNES			
• Sans clous saillants, fissures, éclats et pourriture dans le bois			
• Ancrages de sol en bon état et recouverts de façon sécuritaire			
GRILLAGE D'ARRÊT (BALLE-MOLLE)			
• Treillis, pièces de serrage et attaches solidement fixés			
• Treillis sans jeu et solidement fixé au cadre			

ANNEXE F
(suite)

ÉLÉMENT À INSPECTER	CONFORMITÉ		OBSERVATIONS / MESURES DE SUIVI
	OUI	NON	
GRILLAGE D'ARRÊT (BALLE-MOLLE) (suite)			
• Pas de trous dans le treillis et au niveau du sol			
• Ancrages de sol stables, en bon état et recouverts de façon sécuritaire			
• Montants sans corrosion			
TERRAIN DE BALLE-MOLLE			
• Sol horizontal et bien drainé			
• Sans trous, ornières, déchets ou excréments d'animaux			
BUTS DE SOCCER			
• Cadre sans pièces en saillie			
• Ancrages de sol stables, en bon état et recouverts de façon sécuritaire			
• Montants sans corrosion			
TERRAIN DE SOCCER			
• Sol horizontal et bien drainé			
• Sans trous, ornières, déchets ou excréments d'animaux			
PANIER DE BASKET-BALL			
• Panneaux en bon état			
• Anneaux solidement fixés et en rectitude horizontale			
• Ancrages des poteaux stables, en bon état et recouverts de façon sécuritaire			
• Poteaux sans corrosion			
TERRAIN DE BASKET-BALL			
• Sol horizontal et bien drainé			
• Sans trous, ornières, déchets ou excréments d'animaux			
OBSTACLES DANGEREUX DANS LA COUR D'ÉCOLE			
• Arbres, racines exposées, poteaux, ruisseaux ou autres dangers naturels			
• Le personnel et les élèves sont prévenus de tous les obstacles dangereux.			
• Panneaux d'avertissement et barrières de sécurité (là où c'est nécessaire)			
• Les élèves sont informés des règles de jeu sûres (là où il y a des obstacles dangereux).			
DIVERS			
•			
•			

TECHNIQUES DE SOULÈVEMENT, D'ABAISSEMENT, DE TRANSPORT, DE SUPPORT ET D'OBSERVATION

Avant de proposer une activité intra-muros qui comprend l'un des mouvements indiqués ci-dessus, les surveillants des activités intra-muros doivent s'assurer que les élèves connaissent bien les techniques de soulèvement, de support, de transport, d'abaissement et d'observation. Si l'on estime que les élèves ne maîtrisent pas bien ces techniques, on doit éviter ce genre d'activité.

OBSERVATION

Les responsabilités varient selon l'âge, la force, la maturité et l'expérience de l'élève. **Les élèves de la maternelle à la 3^e** ne doivent effectuer qu'une observation visuelle, par exemple s'assurer que la zone de l'activité est dégagée ou encore donner des instructions verbales.

Les élèves de la 4^e à la 6^e peuvent assurer une observation visuelle comme les élèves du cycle primaire, en plus de vérifier l'emplacement et la stabilité du matériel. Elles et ils peuvent aussi aider leurs camarades à rester en équilibre au sol et sur les appareils peu élevés.

Les élèves des 7^e et 8^e peuvent remplir toutes les fonctions indiquées ci-dessus et aider leurs camarades à rester en équilibre au sol et sur tous les types d'appareils.

SOULÈVEMENT/ABAISSEMENT

Techniques de soulèvement et d'abaissement appropriées :

- garder le dos droit;
- fléchir les genoux;
- garder les mains près du corps;
- soulever directement à la verticale;
- ne pas tourner le torse;
- centrer les objets sur le corps;
- soulever seulement des objets ou des personnes de poids approprié.

Lorsque plusieurs personnes soulèvent ou abaissent une personne ou un objet, la base du support doit être solide. Par exemple, les élèves qui soulèvent une ou un camarade doivent se tenir par les avant-bras.

Il faut soulever ou abaisser une personne en la tenant par les membres appropriés, par exemple les bras. Les participants doivent se sentir en confiance.

TRANSPORT

Lorsqu'il se sert de ses mains et de ses bras pour transporter un objet ou une personne, le porteur doit répartir le poids au centre et devant lui. Pour transporter quelqu'un sur son dos, se conformer aux techniques de soulèvement décrites ci-dessus. Ne jamais bloquer les genoux.

Éviter de transporter les élèves par le cou.

La personne transportée ne doit pas s'agripper au cou du porteur, par exemple, en cas de transport à dos d'âne, elle peut enrouler ses jambes autour de la taille et ses bras autour des épaules du porteur.

Éviter de transporter les élèves sur les épaules seulement.

Éviter de transporter une personne à l'envers, sauf pour les courses de brouette.

SUPPORT

Ne jamais supporter un objet ou une personne avec le cou, la tête ou le bas du dos. Se servir plutôt des hanches et des épaules.

S'assurer que la base du support est bien solide.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES À PRENDRE EN PRÉSENCE DE SANG OU DE LIQUIDES CORPORELS

- Si vous anticipez qu'il y aura épanchement de sang ou de liquides corporels contenant visiblement du sang, portez des gants imperméables (latex ou vinyle).
- Stoppez l'hémorragie, couvrez la blessure et changez l'uniforme s'il est excessivement taché de sang.
- Lavez-vous les mains et toute autre partie de votre corps ayant touché au sang du blessé.
- Nettoyez les surfaces et les appareils contaminés à l'aide d'un désinfectant recommandé et de chiffons propres; pour la peau, employez de l'eau et du savon, ou un antiseptique recommandé.
- Au moment de disposer des vêtements et du matériel contaminés, respectez les consignes pertinentes.
- Ne pratiquez la réanimation qu'au moyen d'un respirateur conçu à cette fin.
- Si vous avez une affection cutanée non cicatrisée, évitez tout contact avec le blessé.
- Pour maîtriser une hémorragie ou un épanchement de liquides corporels contenant visiblement du sang, respectez les consignes reconnues.
- Incitez tous les élèves à ne se servir que de leur propre bouteille d'eau.
- Un élève saignant ne doit pas retourner à l'activité avant que la blessure soit couverte.



La sécurité en ÉDUCATION PHYSIQUE

Lignes directrices du Nouveau-Brunswick

Module 3

Activités sportives
interscolaires
au primaire

2 0 0 2

830140

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	III
LIGNES DIRECTRICES SUR LA SÉCURITÉ EN ÉDUCATION PHYSIQUE AU PRIMAIRE	
Objectifs des lignes directrices sur la sécurité dans les activités sportives interscolaires	1
Portée du présent document	1
A) Questions générales.....	2
B) Éléments particuliers	
1. Lignes directrices.....	5
2. Matériel.....	5
3. Vêtements et chaussures.....	6
4. Installations.....	6
5. Règles et directives particulières.....	7
6. Surveillance.....	7
7. Compétence de l'entraîneur.....	9
8. Rôle et responsabilités de l'entraîneur.....	9
9. Rôle et responsabilités des élèves.....	11

ACTIVITÉ	PAGE
Meneurs de claques (avec acrobaties).....	17
Meneurs de claques (danse).....	19
Athlétisme – Courses.....	48
Athlétisme – Haies.....	47
Athlétisme - Lancer du poids.....	47
Athlétisme - Saut en hauteur.....	46
Athlétisme - Triple saut, saut en longueur.....	49
Badminton.....	12
Balle au mur.....	32
Balle rapide.....	26
Ballon-balai (sur glace).....	16
Basket-ball.....	14

ACTIVITÉ	PAGE
Cricket.....	23
Cross-country/Course d'orientation.....	21
Curling.....	25
Flag-football, Touch-football.....	28
Golf.....	29
Gymnastique – barres parallèles, barre fixe, anneaux, barres asymétriques, exercices au sol, poutre d'équilibre, cheval d'arçons, sauts.....	33
Hockey-boule.....	13
Hockey sur gazon.....	27
Hockey sur glace.....	33

ACTIVITÉ	PAGE
Jeu de crosse (balle molle)	35
Jeu de crosse (sur terrain)	34
Lutte	52
Natation	43
Quilles	15
Racquetball	36
Ringuette sur glace.....	37
Rugby.....	38
Saut à la corde.....	40
Ski alpin/Surf des neiges.....	39
Ski de fond	24
Soccer (d'intérieur et d'extérieur).....	41
Balle-molle, lob-ball, balle-lente, trois lancers.....	42
Hand-ball (en équipe).....	44
Tennis	45
Volley-ball	50
Water-polo	51
Annexe A – Formulaire d'inscription aux activités sportives interscolaires - Palier élémentaire	53
Annexe B – Demande de reprise des activités sportives.....	55
Annexe C – Contenu des trousse de premiers soins	56
Annexe D – Plan de mesures en cas de blessures	57
Annexe E – Responsabilités des élèves.....	59
Annexe F – La sécurité dans les salles d'activité	60
Annexe G – Listes de vérification.....	61
Annexe H – Plan d'entraînement	71
Annexe I – Entraîneurs ne faisant pas partie du personnel enseignant - Critères de sélection proposés	72
Annexe J – Formulaire de candidature pour les entraîneurs bénévoles.....	73
Annexe K – Précautions générales à prendre en présence de sang ou de liquides corporels	75
Annexe L – Fonctions habituelles des entraîneurs.....	76

**À noter : Dans le but d'alléger le texte, lorsque le contexte de rédaction l'exige,
le genre masculin est utilisé à titre épïcène.**

REMERCIEMENTS

Ce document est une adaptation des lignes directrices préparées par l'Association pour la santé et l'éducation physique de l'Ontario (OPHEA), un organisme sans but lucratif constitué en personne morale, le Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), l'Ontario Association for the Supervision of Physical and Health Education (OASPHE), l'Association canadienne de loisirs intra-muros - Ontario (CIRA) et la Fédération des associations du sport scolaire de l'Ontario (OFSAA). Selon le ministère de l'Éducation, ces lignes directrices sont fondées sur l'expérience et les connaissances les plus récentes acquises au Canada. Avant de mettre en oeuvre ces lignes directrices, les écoles devraient toujours les examiner attentivement et les modifier selon les exigences et les circonstances de leurs installations et programmes respectifs. Le ministère de l'Éducation et l'OPHEA déclinent toute responsabilité quant à la mise en oeuvre et à la modification de ces lignes directrices.

Nous remercions vivement les personnes qui ont contribué à l'adaptation de ce document pour les besoins du système éducatif du Nouveau-Brunswick :

Paul Babineau	agent pédagogique	district 11
Roger Cormier	enseignant d'éducation physique	district 01
Steve Dupéré	enseignant d'éducation physique	district 03
Normand Gallant	enseignant d'éducation physique	district 05
Francine Harris	agente pédagogique provincial	ministère de l'Éducation
Marcel Marsh	enseignant d'éducation physique	district 09
Gérald Richard	directeur	district 11
Rachel Schofield Martin	enseignante d'éducation physique	district 11
Michel Thibeault	enseignant d'éducation physique	district 05

Veillez adresser toute demande de renseignements au : Ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, Case postale 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 • Tél. : (506) 453-3678 • Téléc. : (506) 457-7835

ISBN 1-55236-571-9

Tous droits réservés ©
2002

LIGNES DIRECTRICES SUR LA SÉCURITÉ EN ÉDUCATION PHYSIQUE AU PRIMAIRE

OBJECTIFS DES LIGNES DIRECTRICES SUR LA SÉCURITÉ DANS LES ACTIVITÉS SPORTIVES INTERSCOLAIRES

En matière de santé et de sécurité des élèves, la principale responsabilité incombe au district scolaire et à son personnel. Pour l'essentiel, il s'agit de reconnaître un élément de risque dans toute activité physique et d'adopter des mesures appropriées. Les risques raisonnablement prévisibles ont donc été cernés et analysés; ensuite, des mesures à prendre pour réduire au minimum, et autant que possible les risques d'accidents ou de blessure ont été élaborées. Mais une ligne directrice, aussi convenablement rédigée et appliquée soit-elle, ne suffit pas à éliminer les risques. Pour l'entraîneur, la sécurité en matière d'éducation physique est essentiellement une question de prudence, fondée sur des connaissances à jour, le bon sens, l'initiative et la prévoyance. Les présentes lignes directrices sur la sécurité dans les activités sportives interscolaires attirent leur attention sur les pratiques sûres, afin de réduire au minimum l'élément de risque qui existe dans chaque activité sportive. La mise en place de pratiques sûres, comme le choix d'activités selon une progression appropriée, l'inspection du matériel et des installations, la surveillance et l'encadrement appropriés permettent de réduire au minimum les risques d'accidents. Ce document devrait donc aider les districts scolaires à remplir l'obligation de fournir le cadre le plus sûr possible dans lequel chaque élève peut pratiquer des activités sportives interscolaires, indépendamment de ses capacités et limites physiques, mentales ou émotionnelles ou de ses antécédents culturels.

PORTÉE DU PRÉSENT DOCUMENT

Les présentes lignes directrices énoncent les normes de sécurité minimales que doivent suivre les entraîneurs et les responsables de l'administration scolaire pour les activités sportives interscolaires. Ces activités sont celles des programmes de compétition sportive parrainés par les écoles et se distinguent par les caractéristiques suivantes :

- elles ont lieu hors des heures de classe;
- elles entraînent la sélection d'une équipe ou d'un groupe particulier d'élèves;
- elles comportent des rencontres avec des équipes ou des groupes de l'extérieur.

Les lignes directrices qui s'appliquent aux activités du programme d'études et aux activités intra-muros se trouvent dans les premier et deuxième modules.

A) QUESTIONS GÉNÉRALES

À noter: Les exemples donnés dans le présent document ne représentent pas toutes les situations possibles.

Beaucoup de lignes directrices sur la sécurité s'appliquent à l'ensemble des activités sportives interscolaires. En voici quelques-unes :

- 1) Avant la première séance d'entraînement, l'entraîneur doit se renseigner sur les antécédents médicaux et les handicaps physiques des élèves qui désirent faire partie de l'équipe. Cette personne doit savoir si des élèves ont des problèmes de santé (troubles cardiaques, asthme, épilepsie, diabète ou allergies graves). Chaque école doit mettre en place un processus permettant aux entraîneurs d'accéder aux renseignements médicaux. L'entraîneur doit avoir à sa portée le dossier médical des élèves qui participent à toute séance d'entraînement ou rencontre (voir l'annexe A).
- 2) Avant la première séance d'entraînement, on doit informer les parents des risques que comporte la participation aux activités sportives interscolaires et leur demander de signer et de renvoyer le formulaire intitulé *Formulaire d'inscription aux activités sportives interscolaires au primaire* (voir l'annexe A).
- 3) Chaque école doit nommer un membre du personnel enseignant ou du personnel administratif comme responsable du programme d'activités sportives interscolaires. Cette personne doit s'assurer que les entraîneurs sont bien au courant de la politique de l'école ou du district scolaire en matière d'entraînement, et leur remettre tous les documents pertinents.
- 4) Si l'élève manque une séance d'entraînement ou une rencontre en raison d'une blessure ou d'une maladie nécessitant des soins médicaux (donnés par un médecin, un chiropraticien, un physiothérapeute, etc.), l'entraîneur doit obtenir de la personne qui a prodigué les soins, du père, de la mère, du tuteur ou de la tutrice de l'élève une autorisation attestant que l'élève peut reprendre la pratique de l'activité sportive en question. Un exemple d'une telle autorisation intitulée *Demande de reprise des activités sportives* est fourni à l'annexe B.
- 5) Si un accident se produit durant d'une activité sportive interscolaire, on doit appliquer le plan de mesures en cas de blessures de l'école. Pour plus de précisions sur le plan de mesures en cas de blessures, voir l'annexe D.
- 6) On doit toujours avoir à portée de la main une trousse complète de premiers soins. Lorsque les activités ont lieu à l'extérieur de l'établissement, on doit également prévoir une trousse de premiers soins satisfaisante. Pour plus de précisions sur les articles que doit contenir la trousse de premiers soins, voir l'annexe C.
- 7) On doit prendre des précautions universelles (p. ex. porter des gants imperméables) dans les situations où l'on peut entrer en contact avec du sang ou des liquides corporels (voir l'annexe K). On doit alors suivre les politiques pertinentes du district ou d'autres organismes (organismes de réglementation des activités sportives, règlements des associations, etc.).
- 8) Avant de demander aux élèves de participer à des activités sportives vigoureuses à l'extérieur, on doit tenir compte du temps qu'il fait, de l'entraînement antérieur des élèves et de la durée de l'effort requis.
- 9) On doit informer les élèves, dès le début de la saison sportive, des règles de conduite à respecter dans le vestiaire, dans d'autres écoles, etc.
- 10) Si les élèves doivent participer à une activité qui ne figure pas dans le présent document, consulter le module 6, intitulé *La sécurité en éducation physique – Lignes directrices du Nouveau-Brunswick – Activités sportives interscolaires au secondaire*. Déterminer si l'activité comporte des risques élevés ou non (selon les critères énoncés à la page 7) et choisir la marche à suivre en conséquence.

- 11) La présence de spectateurs ne doit en aucun cas présenter un risque.
- 12) Les arbitres doivent connaître les règles qui s'appliquent au sport pratiqué.
- 13) On doit encourager les participants à se procurer une assurance contre les accidents.
- 14) L'entraîneur doit connaître la politique du district concernant le transport des élèves (dans des véhicules publics ou privés) pour la tenue d'activités sportives interscolaires et s'y conformer. Les parents et les tuteurs doivent être informés du mode de transport choisi et des règles de conduite que doivent respecter les élèves.
- 15) Si un incident augmente ou est susceptible d'augmenter les risques de blessures, on doit prendre des mesures correctives pour éviter que cela ne se reproduise.
- 16) Les activités sportives interscolaires sont regroupées en deux catégories, selon les niveaux de risques. Les activités à risque élevé se distinguent par la présence des caractéristiques suivantes :

Pour tous les sports on observe les règles suivantes :

- a) L'école **hôte** assure que le personnel requis et le matériel de premiers soins sont accessibles tout au long des activités ou prestations (meneurs de claques avec acrobaties, etc.).
- b) L'exigence minimale à l'égard des premiers soins pendant les rencontres ou les séances d'entraînement : une personne est sur place pour assumer la responsabilité de dispenser les soins aux élèves blessés.
- c) L'entraîneur remplit à tout le moins une des conditions suivantes :
 - a réussi le premier niveau de formation technique des entraîneurs du PNCE pour le sport en cause;
 - a participé à un atelier ou à une séance d'encadrement portant sur le sport en cause au cours des trois années précédentes;
 - a participé au sport en cause comme joueur ou entraîneur.

Les activités à risque élevé se distinguent par les facteurs suivants :

- risque plus grand de blessures ayant des conséquences graves;
- possibilité de contacts corporels et de contacts avec le matériel;
- utilisation d'un équipement particulier;
- rapidité du jeu;
- nécessité de porter un équipement protecteur;
- nature de la surveillance requise;
- entraînement nécessaire.

En plus, pour les sports à risque élevé, l'entraîneur doit inscrire les présences sur une feuille de présence. Il lui faut également inscrire ses plans d'entraînement sur papier en se reportant aux méthodes de développement progressif des habiletés et en tenant compte des risques que comporte le sport (voir l'annexe H).

Voici des exemples de sports à risque élevé :

SPORTS À RISQUE ÉLEVÉ	SPORTS À FAIBLE RISQUE	
Ballon-balai (sur glace) Meneurs de claques (avec acrobaties) Hockey sur gazon Gymnastique Hockey sur glace Jeu de crosse (sur terrain) Ringuette (sur glace) Rugby Ski (alpin)/Surf des neiges Natation Athlétisme (pelouse) : saut en hauteur, lancer du poids Water-polo Lutte	Badminton Hockey-boule Basket-ball Quilles Meneurs de claques (danse) Cricket Curling Cross-country, course d'orientation Ski de fond Flag-football, touch-football Golf Balle au mur	Crosse (balle molle) Racquetball Saut à la corde Balle-molle, balle-lente Soccer Hand-ball (en équipe) Tennis Athlétisme - tous les sports de piste; pelouse : haies, saut en longueur, triple saut Volley-ball

B) ÉLÉMENTS PARTICULIERS

1. LIGNES DIRECTRICES

- a) Les lignes directrices concernant chaque activité sont établies en fonction des éléments fondamentaux suivants :

Matériel	Règles et directives particulières
Vêtements et chaussures	Surveillance
Installations	

- b) Il est obligatoire de se conformer à toutes les lignes directrices énoncées dans les questions générales, les fiches d'activité et les annexes. Les exemples ou les modèles qui se trouvent dans certaines annexes doivent être respectés, toutefois les formulaires d'une école ou d'un district scolaire peuvent être utilisés à condition que tous les éléments soient couverts.

2. MATÉRIEL (mesures de sécurité)

- a) On doit toujours s'assurer que le matériel ne présente pas de risques (bords tranchants, angles prononcés, fissures, éclats de bois, etc.) et que sa taille, son poids et sa résistance conviennent à l'activité.

- b) Les ballons doivent toujours être gonflés à la pression voulue et doivent convenir à l'activité.

c) **Matériel personnel**

- On doit s'assurer que les élèves et leurs parents savent bien que le matériel qu'ils apportent (casques et bâtons de hockey, raquettes, bâtons de golf, etc.) pour des activités sportives interscolaires doit être en bon état.
- On doit s'assurer que les parents et les élèves connaissent bien les mesures de sécurité à prendre à l'égard des protège-dents et des lunettes; les lunettes doivent être en plastique incassable et munies d'une courroie pour la pratique de certaines activités.
- Si des organismes de réglementation ou des associations sportives locales, régionales ou provinciales exigent le port d'un matériel personnel spécial (un protège-cou pour les joueurs de hockey, par exemple), les élèves, leurs parents, ou tuteur ou tutrice, doivent se procurer des articles conformes aux normes reconnues.
- Le matériel de protection fourni par le district ou l'école doit satisfaire aux normes reconnues (p. ex. celles de la CSA pour les casques de hockey) et être bien ajusté.
- Le matériel de protection personnelle doit être ajusté uniquement au moyen des dispositifs prévus à cette fin par le fabricant. Toute modification susceptible de réduire la protection offerte par le matériel (p. ex. le fait de raccourcir la partie arrière d'un protège-dents) annule la garantie de sécurité du matériel.
- On doit rappeler aux élèves que les bouteilles d'eau font partie du matériel personnel et ne doivent pas être partagées.
- Les élèves doivent signaler aux entraîneurs toute défectuosité et tout problème concernant leur matériel personnel.

d) **Matériel d'usage collectif**

- Les entraîneurs doivent régulièrement vérifier l'état de ce matériel et encourager les élèves à leur signaler tout problème à cet égard. Des précisions sont fournies à ce sujet à l'annexe G.

- Le matériel doit être inspecté régulièrement et entretenu par des spécialistes expérimentés (personnel d'inspection, comité de santé et de sécurité du district, etc.); on doit tenir un registre de ces activités.
- Les entraîneurs doivent effectuer une inspection visuelle du matériel avant chaque séance d'entraînement ou rencontre, effectuer les réparations qui s'imposent ou s'abstenir d'utiliser le matériel endommagé.
- Les entraîneurs qui empruntent, louent ou prêtent du matériel (tapis de lutte, cordes de couloir, appareils de gymnastique, etc.) pour une séance d'entraînement ou une rencontre doivent s'assurer que ce matériel est conforme aux normes reconnues et qu'il a été inspecté et jugé satisfaisant.

3. VÊTEMENTS ET CHAUSSURES

Les élèves qui participent à des activités sportives interscolaires doivent porter la tenue appropriée. Les uniformes et les vêtements portés durant les séances d'entraînement doivent convenir à l'activité et ne présenter aucun danger, tout comme les articles servant à retenir les cheveux.

Le port de bijoux pendants est interdit. Les bijoux qui ne peuvent être enlevés, comme les accessoires d'alerte médicale ou les bijoux à caractère religieux ou culturel doivent être retenus à l'aide de ruban adhésif ou recouverts, s'ils présentent un risque. Les dérogations à cette règle sont énoncées dans les fiches d'activité.

4. INSTALLATIONS

- Afin d'offrir un milieu sûr pour les activités sportives interscolaires, les entraîneurs de même que les organisateurs doivent inspecter à l'avance les installations devant être utilisées. Cette inspection peut s'effectuer visuellement ou à l'aide d'une liste de contrôle (voir l'annexe G). On doit identifier les risques et prendre des mesures pour les éliminer. Les objets susceptibles de présenter un risque, mais qui sont inamovibles (poteaux de buts, tribune faisant saillie, estrades, bancs, etc.) doivent être signalés aux élèves, aux entraîneurs, aux arbitres et autres responsables. On doit encourager les élèves à signaler aux entraîneurs tout problème touchant les installations. De plus amples renseignements sur le rôle des élèves en matière de sécurité figurent à l'annexe E.
- Pour toutes les activités intérieures, les murs et les tribunes ne doivent en aucun cas servir de points de virage ou de lignes d'arrivée. Il est préférable de désigner une ligne ou un poteau situé à l'avant du mur ou de la tribune. On doit identifier les risques prévisibles et prendre les précautions afin de les réduire au minimum. Les précautions à prendre à l'égard de l'utilisation d'installations situées à l'extérieur du gymnase sont énoncées à l'annexe F.
- Le matériel ou les meubles qui présentent un risque pour les élèves ne doivent pas être rangés sur le pourtour de l'aire où se déroulent les activités, sauf s'il s'agit de bancs ou de tapis d'exercice (en nombre raisonnable) fixés aux murs.
- Une tierce partie reconnue doit inspecter régulièrement toutes les installations des activités sportives interscolaires ainsi que tout le matériel important et préparer un rapport écrit.
- On doit indiquer clairement les aires où les spectateurs peuvent se tenir en toute sécurité.
- Un appareil téléphonique ou un autre moyen de communication doit toujours être accessible, partout où se tiennent des activités.
- Les terrains de jeux ne doivent comporter aucun élément de risque, comme les trous, débris de verre ou pierres. Les surfaces fortement

irrégulières doivent être signalées aux élèves, à la direction de l'école et au personnel municipal (s'il y a lieu) et réparées au besoin. Le terrain doit comporter suffisamment de gazon pour permettre l'adhérence et l'absorption des chocs (en cas de chute accidentelle, par exemple). Les autres installations utilisées (piscines, arénas, etc.) doivent être conformes aux normes de sécurité et ne présenter aucun danger. On doit signaler aux autorités compétentes toute situation susceptible de présenter un danger.

5. RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES

- a) On doit enseigner les techniques particulières à une activité sportive interscolaire selon la progression voulue, avant de permettre aux élèves d'y participer.
- b) Avant d'enseigner les techniques d'un sport, l'entraîneur doit :
 - informer les élèves des risques que comporte l'activité;
 - leur montrer comment réduire les risques au minimum;
 - établir les règles à suivre afin que l'activité puisse être exercée sans danger.
- c) On doit s'assurer que les élèves possèdent la condition physique correspondant au niveau des rencontres.
- d) On doit indiquer aux élèves comment se protéger contre le rayonnement ultraviolet de haute intensité.
- e) On doit indiquer aux élèves les consignes de sécurité à observer lorsque les conditions atmosphériques deviennent dangereuses (foudre, etc.).
- f) Pendant les séances d'entraînement et les rencontres, les élèves doivent avoir assez de liquide à boire à leur disposition pour se réhydrater.
- g) On doit adapter les activités à l'âge et au degré d'habileté des élèves.

6. SURVEILLANCE

- a) **Définition** : La surveillance est la supervision nécessaire pour diriger ou orienter des activités. Les installations, le matériel et les activités comportent tous des risques intrinsèques. Plus la surveillance est efficace, plus les activités et l'utilisation des installations et du matériel sont sûres.
- b) **Entraîneur** : s'entend de toute personne autorisée à exercer cette fonction par la direction de l'école ou la personne désignée (voir l'annexe I). L'entraîneur qui n'est ni un membre du personnel enseignant ou du personnel cadre employé par le district, ni titulaire d'un certificat de compétence pour l'enseignement approuvé par la direction ou la personne désignée (p. ex. enseignant à la retraite, enseignant sans contrat, etc.) doit :
 - se conformer aux critères de la Politique 701
 - remplir le formulaire de candidature des entraîneurs externes (voir l'annexe J);
 - rencontrer la direction de l'école, ou la personne désignée, et obtenir son autorisation (voir l'annexe J);
 - se familiariser avec la politique et les pratiques pertinentes du district que la direction de l'école ou la personne désignée lui aura fournies.
- c) **Agent de liaison de l'entraînement** : La direction de l'école, ou la personne désignée, doit nommer un agent de liaison d'entraînement qui est membre du personnel enseignant ou du personnel cadre employé par le district pour tout entraîneur qui n'est pas membre du personnel enseignant ou du personnel cadre. Le degré de soutien varie selon l'expérience et les compétences de l'entraîneur et sera fixé par la direction de l'école ou la personne désignée. L'agent doit être :
 - clairement identifié et disponible pour les élèves comme première personne-ressource à l'école;
 - disponible pour toutes questions soulevées par l'entraîneur, les participants ou les autres personnes;
 - responsable d'assister, à l'occasion, aux séances d'entraînement et aux rencontres ou à un endroit connu et à la disposition des participants, comme la salle de classe (voir le paragraphe précédent concernant l'ampleur de soutien) sur une base régulière;
 - responsable d'assister à l'occasion et sans préavis aux séances d'entraînement et aux rencontres.

- d) **Surveillance assurée par l'entraîneur** : Une surveillance est exigée chaque fois que l'on utilise une installation. Les présentes lignes directrices en distinguent trois types pour ce qui concerne l'entraîneur : la **surveillance visuelle constante**, la **surveillance sur place** et la **surveillance générale**. Ces catégories sont basées sur les principes d'une surveillance plus ou moins intense selon le niveau de risque de l'activité et selon le degré d'habileté et la maturité des participants.
- e) **Catégories de surveillance** : La « **surveillance visuelle constante** » nécessite la présence physique de l'entraîneur, qui observe le déroulement de l'activité. Cette personne peut observer simultanément plus d'une activité exigeant une **surveillance visuelle constante**. La « **surveillance sur place** » exige sa présence, mais pas nécessairement l'observation constante d'une activité particulière. Elle peut donc se rendre brièvement dans des salles attenantes au gymnase tout en exerçant une **surveillance sur place**. Dans le cas de la « **surveillance générale** », elle peut se tenir dans le gymnase pendant qu'une autre activité se déroule dans une aire attenante. La personne qui assure une **surveillance générale** doit être **facilement accessible** et remplir à tout le moins une des conditions suivantes :
- circuler dans l'aire de jeu;
 - faire savoir exactement où elle se trouve;
 - être aisément visible.

Exemple : Pendant une séance d'athlétisme, certains élèves pratiquent le saut en hauteur, d'autres la course à relais et d'autres le cross-country.

Surveillance visuelle constante – Saut en hauteur – L'entraîneur est sur place et observe le déroulement de l'activité.

Surveillance sur place - Relais – Les élèves s'exercent sur la piste et l'entraîneur peut les observer.

Surveillance générale - Cross-country – Les élèves courent autour de l'école et peuvent parfois être hors de vue.

f) **Surveillance - Points à considérer**

- i) Les élèves doivent savoir que l'utilisation du matériel et du gymnase est interdite en l'absence d'une surveillance appropriée. Des mesures dissuasives doivent être adoptées, par exemple :
- verrouiller les portes;
 - installer des pancartes indiquant qu'il est interdit d'utiliser le gymnase sans surveillance;
 - affecter des employés dans un bureau d'éducation physique situé à proximité, afin de surveiller les élèves qui entrent dans le gymnase sans y être autorisés.
- ii) La qualité de la surveillance doit être proportionnelle aux risques que comporte l'activité.
- iii) Au début de la saison sportive, on doit définir les séries de tâches à exécuter, les comportements acceptables ainsi que les responsabilités des élèves et en faire un rappel constant durant la saison. Les entraîneurs sont tenus, en tout temps, de sanctionner les élèves qui dérogent aux règles de sécurité ou montrent un comportement inacceptable. Pour obtenir des renseignements détaillés sur les règles de comportement, voir l'annexe E.

- v) Si l'on demande à une personne (personnel enseignant ou de suppléance) de remplacer l'entraîneur pendant un exercice ou une rencontre :
 - le personnel cadre doit vérifier si cette personne possède les compétences voulues pour l'activité en question;
 - la personne qui s'absente, le personnel cadre, ou la personne désignée, doit remettre au remplaçant les fiches des lignes directrices sur la sécurité visant l'activité interscolaire;
 - la personne qui s'absente doit informer le remplaçant des restrictions ou des modifications qui s'appliquent aux élèves ayant des problèmes de santé ou des troubles de comportement.
- vi) Si un grand nombre d'élèves participe à l'activité sportive interscolaire (p. ex. une équipe complète de coureurs de cross-country), il faut prévoir un nombre suffisant d'entraîneurs, par rapport au nombre de participants, pour répondre aux normes de sécurité.
- vii) L'école hôte est responsable de la surveillance des spectateurs. Elle doit prévoir un nombre suffisant de personnes pour assurer la surveillance, compte tenu du nombre de spectateurs.
- viii) Les responsables de l'organisation de l'événement doivent prendre les mesures de sécurité qui s'imposent.
- ix) Si l'activité sportive interscolaire présente des risques élevés (piste et pelouse, par exemple), on doit prévoir un nombre suffisant d'entraîneurs, par rapport au nombre de participants, de manière à répondre aux normes de sécurité.

7. COMPÉTENCE DE L' ENTRAÎNEUR

L' entraîneur responsable doit :

- a) examiner les règles qui s'appliquent à l'échelle locale pour l'activité en cause et assister aux rencontres et séances d'encadrement pertinentes;
- b) être encouragé à suivre la formation de niveau 1 (notions théoriques et techniques) offerte par le Programme national de certification des entraîneurs ou son équivalent pour l'activité sportive qui l'intéresse;
- c) être encouragé à suivre un cours élémentaire de premiers soins;
- d) posséder les compétences requises pour l'enseignement d'un sport présentant des risques élevés (voir les fiches correspondantes).

8. RÔLE ET RESPONSABILITÉS DE L' ENTRAÎNEUR

- a) L' entraîneur doit faire preuve de professionnalisme dans ses rapports avec les élèves, c'est-à-dire insister sur le respect mutuel, l'équité et le développement des habiletés.
- b) L'entraîneur doit connaître les règles du sport qu' il enseigne et les habiletés que les élèves doivent développer pour pratiquer ce sport sans danger.
- c) L' entraîneur doit bien connaître :
 - la politique de gestion des risques du district et les règles administratives adoptées par ce dernier à l'égard des activités sportives interscolaires;
 - la politique du district en matière de transport;
 - le règlement interne de l'association sportive, s'il y a lieu.
 - l'annexe L de ce module
- d) L' entraîneur doit s'assurer que le père, la mère, le tuteur ou la tutrice de chaque élève visé a rempli un **formulaire d'inscription aux activités sportives interscolaires** (voir l'annexe A) et l'a remis **avant** que l'élève ne participe à la **première séance d'entraînement**. **L' entraîneur doit pouvoir consulter ce formulaire au moment de TOUTES les séances d'entraînement et rencontres.**
- e) L' entraîneur doit tenir compte des habiletés, de la taille, de l'âge et de la condition physique des élèves dans le choix des activités. Il doit établir l'intensité et la fréquence des séances d'entraînement et des rencontres afin de ne pas mettre les élèves en danger; et doit notamment s'abstenir d'exiger la répétition excessive d'un exercice (réception du ballon sur la tête, par exemple) ou de tenir plusieurs séances d'entraînement ou rencontres le même jour.
- f) L'entraîneur doit informer les parents, par écrit ou verbalement, de la date des séances d'entraînement et des rencontres, ainsi que du lieu où elles doivent se tenir.
- g) L'entraîneur doit préciser dès le début de la saison ses attentes et ses méthodes générales pour la conduite des séances d'entraînement et des rencontres. Il doit solliciter la participation des élèves à l'établissement des règles de conduite qui favorisent la discipline et la maîtrise de soi, afin de réduire les risques de blessure et de favoriser le respect des règles du jeu (voir l'annexe E).

h) **Rencontres**

- L'arbitre doit être traité avec respect. Ses décisions sont définitives (si une révision est demandée, on doit suivre la procédure officielle).
- L'entraîneur doit contrôler son équipe et demander aux élèves de respecter les règles du jeu et les règles de sécurité.
- L'entraîneur visiteur est responsable du comportement de son équipe et des chauffeurs bénévoles qui l'accompagnent.

i) **Surveillance**

- L'entraîneur doit surveiller les élèves comme il se doit pendant toutes les étapes des activités (séances d'entraînement et de réchauffement, rencontres et pauses). Si l'entraîneur est incapable d'assurer le niveau de surveillance voulue, l'activité doit être interrompue.
- Avant quitter le lieu de la séance d'entraînement ou de la rencontre, l'entraîneur doit s'assurer que **tous** les membres de son équipe ont quitté les lieux.
- Quelle que soit l'activité sportive en cause, si l'entraîneur n'est pas du même sexe que les élèves et s'il est possible que les élèves passent la nuit ailleurs qu'à leur domicile, la direction de l'école doit nommer un surveillant adulte, du même sexe que les élèves, et cette personne doit demeurer aux lieux d'hébergement durant tout le séjour.

j) L'entraîneur chargé d'une activité sportive à risque élevé doit remplir une feuille de présence et inscrire ses plans d'entraînement sur papier, en se reportant aux méthodes de développement progressif des habiletés et en tenant compte des risques que comporte le sport (voir l'annexe H).

k) L'entraîneur doit vérifier visuellement l'état des installations et des surfaces de jeu avant chaque séance d'entraînement ou rencontre, et s'il juge qu'il y a des risques, s'abstenir de les utiliser.

9. RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES ÉLÈVES

a) Les élèves doivent tous se conformer aux règles de conduite établies.

b) On doit encourager l'ensemble des élèves à signaler aux entraîneurs toute blessure quelle qu'elle soit.

BADMINTON

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Inspecter les raquettes régulièrement pour s'assurer qu'elles ne sont pas cassées et qu'elles offrent une bonne prise.</p>	<p>Vêtements et chaussures appropriés</p> <p>Bijoux pendants interdits</p>	<p>L'aire de jeu doit être libre de tout débris ou d'obstacles et offrir une bonne adhérence.</p> <p>Les lignes délimitant les courts doivent être clairement visibles.</p> <p>Si les courts sont placés côte à côte, établir des consignes de sécurité.</p>	<p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p> <p>Enseigner et faire respecter les règles de bonne conduite; p. ex. ne pas entrer sur un court occupé.</p> <p>Pendant les séances d'entraînement, on doit donner à chaque joueur suffisamment d'espace pour ne pas interrompre son élan.</p> <p>Les joueurs doivent interrompre le jeu quand un objet étranger se trouve sur le court.</p> <p>Indiquer aux élèves pourquoi il est bon de se protéger les yeux.</p> <p>Enseigner à l'élève qui joue au filet à ne pas faire face à son partenaire pendant le jeu.</p>	<p>Surveillance sur place pendant l'initiation. Surveillance générale par la suite.</p> <p>L'installation du matériel exige une surveillance sur place.</p> <p>Pendant les séances d'entraînement ou les rencontres, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

HOCKEY-BOULE

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Vérifier régulièrement les palettes pour s'assurer qu'elles sont solidement fixées aux bâtons.</p> <p>Bâtons réglementaires en plastique pour le hockey-boule ou bâtons de hockey munis d'une palette en plastique.</p> <p>Les gardiens de but doivent porter un masque protecteur, p. ex. un casque de hockey avec grille.</p> <p>Port de gants (de hockey, de cross, etc.) obligatoire</p> <p>Si on utilise le bâton et la balle réglementaires, les joueurs doivent porter un masque couvrant tout le visage ou des verres protecteurs et un masque complet.</p>	<p>Chaussures appropriées</p>	<p>La surface de jeu et ses abords ne doivent comporter aucun obstacle (p. ex. tables, chaises).</p>	<p>Le bâton doit toujours être tenu au-dessous de la taille.</p> <p>Interdire les lancers frappés.</p> <p>Établir des règles à l'égard des contacts corporels ou bâton-corps.</p> <p>Punir systématiquement toute infraction commise avec le bâton.</p> <p>Prévoir une zone de protection du gardien, dans laquelle nul autre que celui-ci ne peut se tenir.</p> <p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p> <p>Les rencontres et les activités doivent s'appuyer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p>	<p>Surveillance sur place</p> <p>Pendant les séances d'entraînement ou les rencontres, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

BASKET-BALL

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Si, en faisant leurs sauts vers le panier, les joueurs risquent de toucher un mur d'extrémité ou une estrade, disposer des tapis d'exercice ou tout autre rembourrage protecteur derrière le panier.</p> <p>Les tapis protecteurs posés sur les murs d'extrémité doivent avoir une hauteur d'à tout le moins 1,83 m (6 pi) à partir du haut de la plinthe [maximum de 10 cm (4 po) du plancher] et une largeur minimale de 4,88 m (16 pi).</p> <p>S'il y a une estrade près de la ligne de fond, placer des tapis d'exercice du rebord de l'estrade jusqu'au plancher.</p>	<p>Tenue et chaussures appropriées</p> <p>Bijoux interdits, exception faite des boutons d'oreille recouverts de ruban adhésif</p> <p>Retenir les cheveux à l'aide d'un accessoire non métallique et fait d'un matériau souple.</p>	<p>À l'intérieur comme à l'extérieur, la surface de jeu doit être propre, ne doit comporter aucun obstacle et doit offrir une bonne adhérence.</p> <p>Seuls les adultes qualifiés ont le droit de faire fonctionner les treuils motorisés servant à relever ou abaisser les paniers.</p> <p>Les treuils de levage ne doivent pas être situés directement sous le dispositif mural de fixation des panneaux.</p> <p>Les dispositifs de rétention fixés au plancher doivent être recouverts.</p>	<p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p> <p>Si le gymnase ne se prête pas au jeu rapide d'un bout à l'autre du court (p. ex. présence de portes ou de radiateurs sous les paniers, ou d'un mur tout près d'une ligne de fond), modifier les règles en conséquence, par exemple en interdisant le lancer déposé.</p>	<p>Surveillance sur place</p> <p>Les élèves qualifiés qui abaissent ou relèvent les paniers à l'aide d'un treuil à main doivent le faire sous surveillance visuelle constante.</p> <p>Pendant les séances d'entraînement ou les rencontres, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

QUILLES

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
	<p>En tout temps les élèves doivent porter des chaussures de quilles fournies ou approuvées par l'exploitant de la salle.</p> <p>Tenue de ville acceptable</p>	<p>Salle de quilles</p>	<p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p> <p>Informez les parents de la tenue de toute activité à l'extérieur de l'école et du moyen de transport utilisé.</p> <p>Suivre les règles et le code de conduite énoncés par l'exploitant.</p>	<p>Surveillance générale</p> <p>Pendant les séances d'entraînement ou les rencontres, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

BALLON - BALAI (SUR GLACE)

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Les gardiens doivent porter un masque protecteur.</p> <p>Bâtons de ballon-balai réglementaires</p> <p>Le port d'un casque de hockey homologué CSA est obligatoire.</p> <p>Balle type « Nerf », ballon ordinaire ou ballon réglementaire</p> <p>Masque couvrant tout le visage ou verres de protection et protège-dents complet</p> <p>Gants</p>	<p>Les joueurs doivent porter des chaussures et une tenue adaptés au temps qu'il fait.</p>	<p>La surface glacée doit être dépourvue de tout obstacle.</p>	<p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p> <p>Les joueurs ne doivent jamais porter le balai plus haut que la taille.</p> <p>Le gardien a droit à une zone de protection de 2 m à partir de la ligne du but - cette zone est interdite aux défenseurs comme aux attaquants.</p> <p>Établir des consignes de sécurité pour les contacts corporels et bâton-corps. Les infractions commises à l'aide du bâton doivent faire systématiquement l'objet d'une pénalisation.</p> <p>Les jeux et les activités doivent s'appuyer sur des habiletés enseignées au préalable.</p> <p>Informers les parents de la tenue de toute activité prévue à l'extérieur de l'école et du moyen de transport utilisé.</p>	<p>Surveillance sur place</p> <p>L'entraîneur en chef doit démontrer à la direction de l'école ou à la personne désignée qu'il possède une connaissance du jeu, de ses techniques et de ses stratégies.</p> <p>L'entraîneur en chef doit avoir, à tout le moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • suivi la formation technique de niveau 1 du PNCE pour le ballon-balai; ou • assisté à un cours pratique ou un atelier de ballon-balai depuis moins de trois ans; ou • déjà pratiqué le ballon-balai comme joueur ou entraîneur. <p>Pendant les séances d'entraînement ou les rencontres, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

MENEURS DE CLAQUES (AVEC ACROBATIES)

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Bandes de tapis d'exercice pour la gymnastique ou la lutte, ou encore tapis d'exercice pliants à bandes velcro</p> <p>Les tapis doivent être bien fixés et offrir une bonne adhérence.</p> <p>Bien nettoyer les bandes velcro pour garantir une bonne fixation.</p> <p>Bien fixer la poignée des mégaphones et, au besoin, la lisser au papier d'émeri.</p>	<p>T-shirt ou débardeur et short obligatoire. Les jeunes filles peuvent porter la tenue traditionnelle (jupe courte et haut décollé).</p> <p>Éviter les hauts et pantalons trop larges.</p> <p>Collants et maillots en lycra ou nylon interdits.</p> <p>Chapeaux, bijoux et verres fumés interdits</p> <p>Les chaussures doivent assurer un bon soutien (baskets réguliers ou bottillons) et être toujours entièrement lacés.</p> <p>Les cheveux doivent être retenus de manière à dégager le visage.</p>	<p>La surface (plancher de bois ou caoutchouté, moquette d'intérieur, pelouse, tapis tous temps) doit être sèche, plane et sans obstacles.</p> <p>Les tapis doivent être bien fixés.</p> <p>Tout objet sur lequel les élèves risquent de se frapper la tête (panier de basket-ball, etc.) doit être levé et mis hors de portée.</p> <p>Aucun objet (vêtements, serviettes, bouteilles, etc.) ne doit être laissé sur le plancher.</p>	<p>Enseigner d'abord les techniques de surveillance et les consignes de sécurité.</p> <p>Les élèves qui soutiennent ou surmontent les pyramides doivent connaître les responsabilités des autres en matière de réception et de surveillance.</p> <p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p> <p>Les élèves ne doivent pas exécuter des exercices dépassant leurs capacités ou connaissances acquises.</p> <p>Le développement de la force musculaire et le conditionnement physique doivent faire partie de l'entraînement des élèves qui exécutent des acrobaties.</p> <p>Les sauts et enchaînements de roulades ne doivent pas être exécutés sur une tribune.</p>	<p>Surveillance visuelle constante durant l'initiation. Par la suite, surveillance sur place.</p> <p>L'entraîneur doit avoir recours à la surveillance active jusqu'à ce que l'élève ait maîtrisé l'exercice.</p> <p>Tous les élèves doivent apprendre et pratiquer les techniques de surveillance active pour tous les exercices, jusqu'à ce que chaque exercice soit maîtrisé.</p> <p>L'entraîneur doit assurer une surveillance de toutes les prestations durant les matchs et concours.</p> <p>L'entraîneur doit veiller à ce que les élèves puissent évoluer en toute sécurité pendant des matchs de football en tenant notamment la foule loin de l'espace réservé à l'équipe.</p> <p>L'entraîneur en chef doit se tenir au courant des nouvelles techniques, règles et consignes de sécurité ainsi que des possibilités de formation externe.</p>

MENEURS DE CLAQUES (AVEC ACROBATIES)

suite

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
	<p>À l'extérieur, porter un chandail plus épais et, au besoin, un coupe-vent bien ajusté.</p> <p>Ne porter que des gants ou moufles ajustés pour les portés et les pyramides.</p>		<p>Les consignes de sécurité doivent être observées en tout temps.</p> <p>Quand le temps est inclément :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réduire les exercices de saut et les pyramides; • interrompre les mouvements aériens (sauf au départ en position assise) et ajouter des surveillants pour les portés; • éliminer les portés prolongés; • éliminer les enchaînements de roulades. 	<p>Si l'équipe fait appel à des mouvements de gymnastique, l'entraîneur doit apprendre les techniques de surveillance propres aux exercices exécutés par les élèves (sauts de main, sauts groupés, rondales, roues, etc.).</p> <p>L'entraîneur en chef doit démontrer au directeur de l'école ou à la personne désignée par lui qu'il possède une bonne connaissance de cette activité, de ses techniques et de ses stratégies.</p> <p>L'entraîneur en chef doit avoir, à tout le moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • assisté à un cours pratique ou un atelier portant sur les meneurs de claques depuis moins de trois ans; ou • déjà pratiqué cette activité comme animateur ou entraîneur. <p>Pendant les séances d'entraînement ou les rencontres, on doit toujours avoir sur place une personne chargée de dispenser les premiers soins aux élèves blessés.</p>

MENEURS DE CLAQUES (DANSE)

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Les pompons doivent être en bon état et ne pas s'effiloche.</p> <p>Le matériel électrique doit être en bon état et les câbles doivent être fixés au plancher à l'aide de ruban adhésif ou installés dans les murs.</p>	<p>Bijoux pendants interdits</p> <p>Chaussures d'exercice offrant un bon soutien</p>	<p>À l'intérieur comme à l'extérieur, la surface doit offrir une bonne adhérence pour les pieds.</p> <p>Prévoir un espace suffisant pour l'exécution de tous les mouvements.</p>	<p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p> <p>L'exécution des exercices ne doit pas nuire aux autres activités.</p> <p>On doit ramasser toutes les pièces de plastique se détachant des pompons, afin de prévenir les risques de blessures.</p> <p>Enseigner la bonne posture à adopter afin de prévenir les blessures.</p>	<p>Surveillance sur place</p> <p>Pendant les séances d'entraînement ou les rencontres, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

CRICKET

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Battes, balles et piquets réglementaires</p> <p>Les batteurs et le garde-guichet doivent porter des jambières et des gants homologués.</p> <p>Le batteur doit porter un casque de cricket homologué.</p> <p>S'assurer que les batte sont sans fissures ni éclats.</p>	<p>Tenue et chaussures appropriées (p. ex. chaussures de sport)</p> <p>Chaussures de cricket à crampons interdites</p>	<p>Le guichet doit être installé sur un tapis.</p> <p>Le champ de jeu ne doit comporter ni obstacles ni débris et doit offrir une bonne adhérence.</p> <p>S'il y a des trous et de fortes irrégularités sur le terrain, le signaler aux entraîneurs, à l'organisateur de la rencontre, aux élèves et aux arbitres, ainsi qu'aux autorités de l'école.</p> <p>Pour les variantes du jeu qui se jouent à l'intérieur, s'assurer que l'aire de jeu ne comporte pas d'obstacles (tables, chaises, pianos, etc.).</p>	<p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p> <p>Le jeu doit être fondé sur des habiletés enseignées au préalable.</p> <p>Le lanceur ne doit pas faire rebondir la balle, ni la lancer contre les guichets.</p> <p>Les élèves qui jouent à l'extérieur doivent être informés de l'importance d'une protection solaire.</p> <p>Désigner une zone où les joueurs non actifs seront en sécurité, à bonne distance derrière le batteur.</p>	<p>Surveillance sur place</p> <p>Pendant les séances d'entraînement ou les rencontres, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

CROSS-COUNTRY COURSE D'ORIENTATION

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins doit être accessible.</p> <p>Système de communication d'urgence doit être accessible.</p>	<p>Les élèves ne doivent pas courir pieds nus.</p> <p>Chaussures à crampons ou à pointes interdites</p> <p>Tenue et chaussures appropriées</p>	<p>Avant de faire emprunter aux élèves un parcours de cross-country ou de course d'orientation, l'entraîneur ou l'organisateur de l'activité doit faire une reconnaissance des lieux afin d'en déterminer les dangers éventuels.</p> <p>S'il s'agit d'un nouveau parcours, l'entraîneur doit informer les élèves de ses caractéristiques et des endroits où ils devront faire preuve de prudence.</p> <p>Si le parcours d'exercice emprunte les trottoirs près de l'école, s'assurer que les élèves ne traversent pas la rue aux intersections sans supervision directe.</p>	<p>Informers les parents de l'importance d'une protection solaire.</p> <p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p> <p>On doit établir des critères d'âge pour la participation aux compétitions et en assurer le respect.</p> <p>Aviser les parents du fait que les élèves iront courir à l'extérieur de l'établissement.</p> <p>Adapter la longueur et la difficulté du parcours à l'âge et à l'habileté des participants.</p> <p>Prévoir des périodes d'échauffement et de récupération suffisantes lors de chaque séance d'exercice ou compétition.</p> <p>L'entraîneur doit connaître les antécédents d'asthme, d'allergies, de problèmes respiratoires et d'allergie grave (aux piqûres d'abeille, par exemple) des élèves.</p> <p>Inciter les élèves souffrant d'asthme grave ou allergiques au venin d'abeille à avoir sur eux un inhalateur, un dispositif d'injection automatique, etc.</p>	<p>Surveillance générale</p> <p>Pendant les séances d'entraînement et les compétitions, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

CROSS - COUNTRY COURSE D'ORIENTATION

suite

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
		<p>Placer des surveillants tout au long du parcours, signaler clairement les dangers et installer des barrières et des cônes aux endroits périlleux.</p>	<p>Enseigner aux élèves les rudiments de la sécurité routière.</p> <p>Tenir compte des facteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le temps qu'il fait; • la durée de l'exposition au soleil, le degré d'entraînement des élèves et la durée des préparatifs. <p>Enseigner aux élèves les techniques de prévention des blessures au moment des départs mouvementés.</p> <p>S'assurer que les élèves peuvent se réhydrater suffisamment durant les séances d'entraînement et les compétitions.</p>	

SKI DE FOND

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins doit être accessible sur place</p> <p>Système de communication d'urgence doit être accessible.</p> <p>Skis, chaussures et bâtons en bon état</p> <p>Crème solaire</p>	<p>Vêtements adaptés aux activités de plein air</p> <p>Superposer plusieurs vêtements et prévoir une tuque.</p> <p>Les élèves doivent avoir un sac-à-dos avec de l'eau, des bas de rechange, etc.</p>	<p>Pour les séances d'entraînement, informer les élèves du parcours particulier.</p> <p>Au moment de choisir un site, tenir compte de l'ensoleillement, de l'exposition au vent, de l'enneigement et de la qualité du terrain.</p> <p>Dans le cas d'un site non commercial, s'assurer qu'il réponde aux exigences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • parcours d'exercice suivi au préalable par l'entraîneur ou l'organisateur de la rencontre; 	<p>Parler aux élèves des risques d'engelures et d'hypothermie; expliquer les moyens d'en reconnaître les signes et de les traiter.</p> <p>Prévoir des procédures d'urgence et les expliquer aux élèves.</p> <p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p> <p>Inviter les élèves à vérifier si les chaussures sont bien retenues dans les fixations.</p> <p>Les extrémités des bâtons sont pointues. Inviter les élèves à la prudence, notamment lorsqu'ils se tiennent à proximité de camarades.</p> <p>L'entraîneur doit connaître les élèves souffrant d'asthme ou d'autres affections respiratoires. Les élèves gravement asthmatiques doivent être incités à avoir un inhalateur à leur portée.</p>	<p>Surveillance générale, quel que soit le type de site</p> <p>Pendant les compétitions, on doit toujours avoir sur place une personne chargée de dispenser les premiers soins aux élèves blessés.</p> <p>Définir clairement les obligations de chaque surveillant.</p> <p>L'entraîneur et les élèves doivent être à l'affût des signes d'engelures et d'hypothermie.</p> <p>Durant les compétitions : Un véhicule doit être accessible en cas d'urgence.</p>

SKI DE FOND

suite

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
		<ul style="list-style-type: none"> • situation à proximité d'abris chauffés, de points de restauration, d'installations de fartage et d'autres installations. <p>Les pistes doivent être clairement balisées; l'entrée des pistes fermées doit être interdite et, dans les virages, la piste doit être large et sûre.</p> <p>La présence de surveillants est requise tout au long du parcours; les dangers éventuels doivent être clairement signalés ou pourvus de matériaux d'absorption des chocs.</p>	<p>Informers les parents de la nécessité d'une protection solaire et du fait qu'une activité se tient à l'extérieur de l'établissement.</p> <p>Faire travailler les élèves deux à deux durant les séances d'entraînement.</p> <p>Pour la question des températures minimales et maximales, se reporter aux règles établies pour le ski de fond.</p> <p>Enseigner les techniques élémentaires de descente et de montée sur une pente très peu accentuée.</p> <p>S'assurer que les élèves peuvent se réhydrater suffisamment durant les séances d'entraînement, et avant et après les compétitions.</p>	

CURLING

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins et téléphone doivent être accessibles.</p>	<p>Tenue appropriée aux activités par temps froid</p> <p>Chaussures de curling, glisseurs ou chaussures de course, à condition de protéger de ruban la chaussure glissant sur la piste</p>	<p>Piste de curling</p>	<p>Enseigner les consignes de sécurité avant de commencer l'apprentissage du jeu.</p> <p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p> <p>Tous les joueurs doivent respecter le code de conduite.</p> <p>Indiquer aux élèves qu'il faut contourner les pierres et non les enjamber.</p>	<p>Surveillance sur place</p> <p>Pendant les séances d'entraînement ou les rencontres, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

BALLE RAPIDE

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Les frappeurs, les joueurs se trouvant sur les buts et le frappeur en attente doivent porter un casque homologué C S A .</p> <p>Le casque doit protéger les deux oreilles.</p> <p>Le receveur doit porter la totalité du matériel prescrit par le SNB.</p> <p>Le receveur des lanceurs de relève doit porter un masque.</p> <p>Aucun matériel ne doit être laissé sur l'aire de jeu.</p> <p>Bâtons en aluminium assurant une bonne prise</p> <p>But allongé au premier but</p>	<p>Pantalons, chandail d'équipe et casquette de baseball</p> <p>Chaussures à pointes interdites</p> <p>Tous les joueurs doivent avoir une protection suffisante du bas-ventre.</p>	<p>Les buts doivent être bien arrimés. Le losange doit être plat et bien entretenu.</p> <p>Les filets de protection doivent être vérifiés avant chaque rencontre et réparés au besoin.</p> <p>Toute voie donnant accès à l'aire de jeu doit être tenue fermée.</p> <p>L'abri des joueurs doit être protégé par un grillage.</p> <p>S'il y a des trous ou de fortes irrégularités sur le terrain, le signaler aux entraîneurs, à l'organisateur de la rencontre, aux élèves et aux arbitres, ainsi qu'aux autorités compétentes de l'école.</p> <p>Le gazon doit être assez épais pour assurer une bonne adhérence et une absorption suffisante des chocs.</p>	<p>Enseigner les techniques de glissade, afin de prévenir les blessures.</p> <p>Interdire aux joueurs de glisser tête première, sauf pour revenir au but.</p> <p>Mettre en oeuvre un programme de conditionnement physique favorisant la souplesse et l'accroissement de la capacité cardiovasculaire et prévoyant un échauffement avant les rencontres.</p> <p>Les lanceurs en période d'échauffement doivent évoluer à bonne distance de l'aire de jeu.</p> <p>Aucun lanceur ne doit effectuer plus de 60 lancers par rencontre, ni ne disputer plus de deux rencontres par jour.</p> <p>Les joueurs inactifs doivent s'asseoir au banc ou se placer derrière.</p> <p>Si l'arbitre juge, après consultation des entraîneurs, que l'aire de jeu n'est pas sûre, la rencontre doit être reportée.</p>	<p>Surveillance sur place</p> <p>Pendant les séances d'entraînement ou les rencontres, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

HOCKEY SUR GAZON

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Bâtons et balles de hockey sur gazon réglementaires</p> <p>Vérifier régulièrement les bâtons pour s'assurer qu'ils ne sont pas fissurés.</p> <p>Matériel du gardien de but : gants, casque et masque homologués CSA, plastron, protecteur pour le bas-ventre, jambières et chaussures (celles-ci sont obligatoires également pour le joueur chargé de remettre la balle au jeu).</p> <p>Les joueurs doivent porter des protège-tibias.</p> <p>Les joueurs doivent porter un protège-dents durant les séances d'entraînement et les rencontres.</p>	<p>Chaussures à pointes moulées ou chaussures conçues pour les activités sur pelouse</p>	<p>L'aire de jeu doit être inspectée avant les séances d'entraînement et les rencontres. Elle doit être sans obstacles et doit offrir une bonne adhérence.</p> <p>S'il y a des trous ou de fortes irrégularités sur le terrain, le signaler aux entraîneurs, à l'organisateur de la rencontre, aux élèves et aux arbitres, ainsi qu'aux autorités compétentes de l'école.</p> <p>Le gazon doit être suffisamment épais pour assurer une bonne adhérence et une absorption suffisante des chocs.</p> <p>L'état des buts amovibles doit être vérifié avant toutes les séances d'entraînement et rencontres.</p>	<p>Le bâton doit toujours être tenu au-dessous de la taille.</p> <p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p> <p>Les activités doivent s'appuyer sur des habiletés enseignées au préalable.</p>	<p>Surveillance sur place</p> <p>L'entraîneur en chef doit démontrer à la direction de l'école ou à la personne désignée qu'il possède une connaissance suffisante du jeu, de ses techniques et de ses stratégies.</p> <p>L'entraîneur en chef doit avoir, à tout le moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • suivi la formation technique de niveau 1 du PNCE pour le hockey sur gazon; ou • assisté à un cours pratique ou un atelier de hockey sur gazon depuis moins de trois ans; ou • déjà pratiqué le hockey sur gazon comme joueur ou entraîneur. <p>Pendant les compétitions ou les séances d'entraînement, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

FLAG - FOOTBALL TOUCH - FOOTBALL

Le football avec plaqués n'est pas une activité appropriée pour les activités athlétiques interscolaires au primaire.

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Ballon approprié à la taille et au degré d'habileté des élèves</p> <p>Ceinture avec velcro recommandée</p>	<p>Chaussures à pointes métalliques interdites</p> <p>Tenue de gymnastique et chaussures appropriées</p> <p>Bijoux interdits</p>	<p>Le terrain ne doit comporter ni débris ni obstacles et doit offrir une bonne adhérence.</p> <p>S'il y a des trous ou de fortes irrégularités sur le terrain, le signaler aux entraîneurs, à l'organisateur de la rencontre, aux élèves et aux arbitres, ainsi qu'aux autorités compétentes de l'école.</p> <p>Les poteaux de but doivent être suffisamment matelassés (selon les indications du Football NB).</p>	<p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p> <p>Les lignes de délimitation doivent être clairement indiquées.</p> <p>L'élève qui porte un plâtre doit fournir une autorisation du médecin ou de son père, sa mère son tuteur ou sa tutrice indiquant qu'il peut jouer sans danger.</p> <p>Les attelles de genoux ou les plâtres doivent être approuvés par l'entraîneur avant le début de la rencontre.</p> <p>Les appareils orthopédiques non recouverts doivent être faits d'un matériau souple ou être coussinés.</p> <p>Interdire de porter un fanion à la ceinture.</p>	<p>Surveillance sur place</p> <p>Pendant les séances d'entraînement ou les rencontres, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

G O L F
6^e, 7^e et 8^e

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Les balles réglementaires sont interdites dans l'école et sur ses terrains, sauf pour la pratique des coups roulés et des coups d'approche, ou en présence de filets de protection.</p> <p>L'équipement, notamment les poignées des bâtons, doit être inspecté régulièrement et réparé comme il se doit.</p>	<p>Tenue et chaussures appropriées</p>	<p>Prévoir un espace suffisant pour la montée et le dégagé du bâton.</p> <p>Gymnase (coups roulés seulement)</p> <p>Terrains de l'école</p> <p>Dômes de golf</p> <p>Verts d'exercice</p> <p>Terrains de golf</p> <p>Terrains d'exercice</p> <p>Dans tous les cas, la zone de frappe doit être bien délimitée et surveillée.</p>	<p>Enseigner aux élèves l'étiquette et les règles de sécurité relatives au golf et notamment les mesures à prendre en cas de mauvais temps (foudre, etc.).</p> <p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p> <p>Prévoir une procédure de sécurité pour la frappe et le ramassage des balles et désigner un endroit où les élèves pourront pratiquer les coups d'approche avec des balles réglementaires en toute sécurité.</p> <p>Les élèves doivent avoir eu l'occasion de parfaire leur technique avant de jouer sur un terrain de golf.</p> <p>Toutes les règles du jeu doivent être respectées.</p> <p>Informers les parents et les élèves de l'importance d'une protection solaire.</p>	<p>Surveillance sur place au moment des premiers cours et de la pratique des coups d'approche avec des balles réglementaires</p> <p>Surveillance générale par la suite</p> <p>Pendant les séances d'entraînement ou les rencontres, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

GYMNASTIQUE

BARRES PARALLÈLES, BARRE FIXE, ANNEAUX,
BARRES ASYMÉTRIQUES, EXERCICES AU SOL,
POUTRE D'ÉQUILIBRE, CHEVAL D'ARÇONS, SAUTS

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Inspecter et vérifier les appareils régulièrement; faire effectuer les réparations nécessaires.</p> <p>Tremplins élastiques interdits. Utiliser uniquement des plates -formes d'appel commerciales. Les plates-formes utilisées pour le montage des appareils doivent être retirées immédiatement.</p> <p>L'entraîneur doit vérifier l'installation avant de permettre aux élèves d'utiliser les appareils. S'assurer de vérifier tous les mécanismes de verrouillage.</p> <p>Pour les rencontres, les poutres d'équilibre doivent être coussinées et stables.</p>	<p>Les élèves peuvent évoluer pieds nus.</p> <p>Les élèves peuvent porter des chaussettes ou chaussons de gymnastique.</p> <p>Vêtements bien ajustés, mais ne gênant pas les mouvements</p> <p>Les cheveux longs doivent être retenus.</p> <p>Bien attacher les lunettes ou les enlever.</p> <p>Bijoux interdits (sauf les boutons d'oreille)</p> <p>Gants et craie à portée de main</p>	<p>Pour la réception, disposer des tapis d'exercice au-dessous et autour des appareils, sans chevauchement ni espace entre les tapis.</p> <p>S'assurer que les tapis se déplacent le moins possible durant des exercices.</p> <p>Bien fixer les tapis munis de bandes velcro.</p> <p>Aménager l'aire de sorte que les appareils soient suffisamment éloignés les uns des autres, ainsi que des murs et autres obstacles.</p> <p>Disposer des tapis supplémentaires au pourtour de l'aire d'exercice.</p>	<p>Enseigner aux élèves les consignes de sécurité associées à la gymnastique et, avant l'usage, celles qui se rapportent à tous les appareils.</p> <p>L'entraîneur doit connaître les handicaps physiques de certains élèves et le degré d'habileté de chacun des participants.</p> <p>Éviter d'encourager les élèves à se livrer à des exercices qui dépassent leurs capacités physiques ou psychologiques.</p> <p>Établir un programme d'apprentissage sûr et séquentiel, comportant un volet d'accroissement de la souplesse et de la force musculaire.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> <p>À noter: trampolines et mini-trampolines interdites (Politique 709)</p> </div>	<p>Surveillance sur place</p> <p>Durant l'initiation à des exercices difficiles, une surveillance visuelle constante est nécessaire.</p> <p>Enseigner aux élèves comment se surveiller l'un l'autre. (voir Module 1 - Lignes directrices, programmes d'étude au primaire pour des renseignements sur la surveillance par les pairs.</p> <p>Seul l'entraîneur peut agir comme surveillant durant les sauts en position inversée et les mouvements aériens.</p> <p>L'entraîneur doit superviser l'installation et le démontage des appareils.</p> <p>L'entraîneur en chef doit démontrer à la direction de l'école ou à la personne désignée qu'il possède une bonne connaissance du sport et des techniques et stratégies connexes.</p>

GYMNASTIQUE

suite

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Utiliser les tapis d'usage général suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ensolite, 3,8 cm (1 ½ po); • Trocellen, 5,1 cm (2 po); • Ethefoam, 3,8 cm (1 ½ po); • Sarneige, 3,8 cm (1 ½ po); <p>tapis de densité équivalente.</p> <p>Les tapis d'épaisseur variant entre 30,5 et 60,9 cm (12 à 24 po) ne doivent pas servir pour les exercices aux appareils exigeant une réception sur les pieds.</p> <p>Placer des tapis ayant une face souple et une face rigide et une épaisseur d'à tout le moins 12 cm (4,5 po) sous les élèves qui sont en position de suspension inversée ou qui doivent se laisser tomber sur les pieds. Ne placer côte à côte que des tapis de mêmes épaisseur et composition.</p> <p>Pour l'apprentissage, choisir un matériel convenant à la taille et à l'habileté de l'élève.</p> <p>Ranger le matériel de manière sûre.</p>				<p>L'entraîneur en chef doit avoir, à tout le moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • suivi la formation technique de niveau 1 du PNCE pour la gymnastique; ou • assisté à un cours pratique ou un atelier de gymnastique depuis moins de trois ans; ou • déjà pratiqué la gymnastique comme compétiteur ou entraîneur. <p>Pendant les compétitions ou les séances d'entraînement, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

BALLE AU MUR

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Le port de lunettes de protection est obligatoire.</p> <p>Les élèves ne doivent porter que des verres incassables.</p>	<p>Vêtements et chaussures appropriés</p> <p>Bijoux pendants interdits</p>	<p>Les lignes délimitant les courts doivent être clairement visibles.</p> <p>Si les courts sont placés côte à côte, établir des consignes de sécurité.</p>	<p>Pour les séances d'entraînement, on doit donner à chaque joueur suffisamment d'espace pour ne pas interrompre son élan.</p> <p>Enseigner et faire respecter les règles de bonne conduite sur un court; p. ex. avertir des balles nulles et ne pas entrer sur un court occupé.</p> <p>Pas plus de quatre joueurs sur un terrain de balle au mur.</p> <p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p> <p>Les activités doivent s'appuyer sur des habiletés enseignées au préalable.</p>	<p>Surveillance sur place pendant la période d'initiation</p> <p>Surveillance générale par la suite</p> <p>Pendant les séances d'entraînement ou les rencontres, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

HOCKEY SUR GLACE

6^e, 7^e et 8^e années

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Trousse de premiers soins doit être accessible.</p> <p>Casque de hockey avec masque couvrant tout le visage, protège-cou, gants, protège-coudes, épaulières, culotte, protège-tibias et coquille ou pelvière, tous d'un modèle homologué et bien ajustés</p> <p>Vérifier les bâtons pour s'assurer qu'ils sont sans éclats ni fissures.</p> <p>Lames de plastique interdites.</p> <p>Le gardien de but doit porter un équipement homologué.</p>	<p>Patins bien ajustés</p>	<p>La glace ne doit comporter ni débris ni fissures profondes.</p> <p>Le filet doit se dégager sous les chocs.</p>	<p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p> <p>Les infractions aux règles doivent faire systématiquement l'objet d'une pénalisation.</p> <p>Les joueurs ne doivent pas disputer plus de trois rencontres la même journée</p>	<p>Surveillance visuelle constante durant l'initiation aux techniques de mise en échec</p> <p>Surveillance sur place pour les autres activités</p> <p>L'entraîneur en chef doit démontrer à la direction de l'école ou à la personne désignée qu'il possède une bonne connaissance du jeu, de ses techniques et de ses stratégies.</p> <p>L'entraîneur en chef doit avoir, à tout le moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • suivi la formation technique de niveau 1 du PNCE pour le hockey; ou • assisté à un cours pratique ou un atelier de hockey depuis moins de trois ans; ou • déjà pratiqué le hockey comme joueur ou entraîneur. <p>Pendant les compétitions ou les séances d'entraînement, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins</p>

JEU DE CROSSE (sur terrain)

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>S'assurer que le bâtons sont sans fissures ni éclats.</p> <p>Équipement de protection complet obligatoire pour le gardien de but</p> <p>Casque, gants et masque obligatoires pour les autres joueurs</p>	<p>Chaussures à pointes métalliques interdites</p> <p>Tenue et chaussures appropriées</p>	<p>L'aire de jeu ne doit comporter ni débris ni obstacles et doit offrir une bonne adhérence.</p> <p>S'il y a des trous ou de fortes irrégularités sur le terrain, le signaler aux entraîneurs, à l'organisateur de la rencontre, aux élèves et aux arbitres, ainsi qu'aux autorités compétentes de l'école.</p> <p>Le gazon doit être suffisamment épais pour assurer une bonne adhérence et une absorption suffisante des chocs.</p>	<p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p> <p>Les infractions aux règles doivent faire systématiquement l'objet d'une pénalisation.</p>	<p>Surveillance sur place</p> <p>L'entraîneur en chef doit démontrer à la direction de l'école ou à la personne désignée qu'il possède une bonne connaissance du jeu, de ses techniques et de ses stratégies.</p> <p>L'entraîneur en chef doit avoir, à tout le moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • suivi la formation technique de niveau 1 du PNCE pour la crosse; ou • assisté à un cours pratique ou un atelier de crosse depuis moins de trois ans; ou • déjà pratiqué la crosse comme joueur ou entraîneur. <p>Pendant les compétitions ou les séances d'entraînement, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

JEU DE CROSSE (balle molle)

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Bâtons de plastique moulé</p> <p>Balles et bâtons réglementaires</p> <p>Le gardien de but doit porter un masque et l'équipement de protection voulu.</p>	<p>Tenue et chaussures appropriées</p>	<p>L'aire de jeu ne doit comporter ni débris ni obstacles et doit offrir une bonne adhérence.</p> <p>S'il y a des trous ou de fortes irrégularités sur le terrain, le signaler aux entraîneurs, à l'organisateur de la rencontre, aux élèves et aux arbitres, ainsi qu'aux autorités compétentes de l'école.</p> <p>Le gazon doit être suffisamment épais pour assurer une bonne adhérence et une absorption suffisante des chocs.</p>	<p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p> <p>Les activités doivent s'appuyer sur des habiletés enseignées au préalable.</p> <p>Les infractions aux règles doivent faire systématiquement l'objet d'une pénalisation.</p>	<p>Surveillance sur place</p> <p>Pendant les séances d'entraînement ou les rencontres, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

RACQUETBALL

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Le port de lunettes de protection est obligatoire.</p> <p>Les verres correcteurs doivent être faits d'un matériau incassable.</p> <p>Les raquettes doivent être munies d'une dragonne s'enfilant autour du poignet.</p> <p>Vérifier régulièrement l'état des raquettes et s'assurer que la poignée offre une bonne prise.</p>	<p>Tenue et chaussures appropriées</p> <p>Bijoux pendants interdits</p>	<p>Courts de racquetball réglementaires</p>	<p>Pour l'apprentissage, on doit donner à chaque joueur suffisamment d'espace pour ne pas interrompre son élan.</p> <p>Enseigner et faire respecter les règles de bonne conduite sur un court; p. ex. avertir des balles nulles ou ne pas entrer sur un court occupé.</p> <p>Pas plus de quatre joueurs sur un même court.</p> <p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p> <p>Les activités doivent s'appuyer sur des habiletés enseignées au préalable.</p>	<p>Surveillance sur place pendant la période d'initiation</p> <p>Surveillance générale par la suite</p> <p>Pendant les séances d'entraînement ou les rencontres, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

RINGUETTE SUR GLACE

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Anneau de caoutchouc réglementaire</p> <p>Bâtons réglementaires uniquement</p> <p>Le gardien de but doit porter un masque.</p> <p>Tous les joueurs doivent porter un casque protégeant le visage et des protège-coudes homologués CSA.</p> <p>Les protège-dents sont recommandés</p>	<p>Tenue appropriée</p> <p>Bijoux interdits</p> <p>Patins de hockey sur glace bien ajustés</p>	<p>Pour le jeu à l'extérieur, s'assurer que la surface est lisse et sans débris ni fissures.</p> <p>Pour le jeu à l'intérieur, vérifier visuellement l'état des installations.</p>	<p>Les infractions aux règles doivent faire systématiquement l'objet d'une pénalisation.</p> <p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p> <p>Les activités doivent s'appuyer sur des habiletés enseignées au préalable.</p>	<p>Surveillance sur place</p> <p>L'entraîneur en chef doit démontrer à la direction de l'école ou à la personne désignée qu'il possède une bonne connaissance du jeu, de ses techniques et de ses stratégies.</p> <p>L'entraîneur en chef doit avoir, à tout le moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • suivi la formation technique de niveau 1 du PNCE pour la ringuette; ou • assisté à un cours pratique ou un atelier de ringuette depuis moins de trois ans; ou • déjà pratiqué la ringuette comme joueur ou entraîneur. <p>Pendant les compétitions ou les séances d'entraînement, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Ballons de rugby réglementaires</p> <p>Protège-dents complet obligatoire.</p>	<p>Tenue et chaussures appropriées</p>	<p>Les poteaux de buts sur un terrain de jeu doivent être coussinés.</p> <p>Inspecter régulièrement l'aire de jeu, qui doit être dépourvue de débris et d'obstacles, offrir une bonne adhérence et être située bien à l'écart des zones à circulation dense.</p> <p>S'il y a des trous ou de fortes irrégularités sur le terrain, le signaler aux entraîneurs, à l'organisateur de la rencontre, aux élèves et aux arbitres, ainsi qu'aux autorités compétentes de l'école.</p> <p>Le gazon doit être suffisamment épais pour assurer une bonne adhérence et une absorption suffisante des chocs.</p> <p>Marquer les angles, la ligne médiane et la ligne des 22 m (66 pi) à l'aide d'indicateurs ou de mâts souples, ou utiliser des fanions pour les lignes de touche.</p>	<p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p> <p>Les élèves doivent avoir accès à des rafraîchissements pour se réhydrater.</p> <p>L'entraînement doit comprendre des exercices pour développer la souplesse, la force musculaire et les capacités cardio-vasculaires.</p> <p>Les joueurs doivent avoir reçu une préparation physique aux techniques de mise en échec.</p> <p>Les techniques de plaquage doivent être enseignées.</p> <p>Les joueurs doivent avoir suivi à tout le moins dix jours d'entraînement avant de disputer la première rencontre.</p> <p>L'élève qui porte un plâtre doit fournir une autorisation du médecin ou de son père, sa mère, (tuteur ou tutrice) indiquant qu'il peut jouer sans danger. Les attelles de genou ou les plâtres doivent être approuvés par l'arbitre avant le début de la rencontre.</p> <p>Les appareils orthopédiques non recouverts risquant d'être dangereux pour les joueurs doivent être faits d'un matériau souple ou être coussinés. Ils doivent être approuvés par l'arbitre avant le début de la rencontre.</p>	<p>Surveillance visuelle constante durant l'initiation aux techniques de mise en échec</p> <p>Surveillance sur place pour les autres activités</p> <p>L'entraîneur en chef doit démontrer à la direction de l'école ou à la personne désignée qu'il possède une connaissance suffisante du jeu, de ses techniques et stratégies.</p> <p>L'entraîneur en chef doit avoir, à tout le moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • suivi la formation technique de niveau 1 du PNCE pour le rugby; ou • assisté à un cours pratique ou un atelier de rugby depuis moins de trois ans; ou • déjà pratiqué le rugby comme joueur ou entraîneur. <p>Pendant les compétitions ou les séances d'entraînement, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

SKI ALPIN SURF DES NEIGES

Voir Politique 709 et politiques du district

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Les élèves doivent vérifier tout le matériel avant de l'utiliser et signaler les problèmes à l'entraîneur.</p> <p>Toutes les fixations doivent être en bon état et conformes aux lignes directrices reconnues en vigueur.</p> <p>Dans le cas de matériel emprunté, un technicien compétent doit inspecter et régler les fixations sur place.</p> <p>Les bottines et fixations doivent être compatibles.</p> <p>Tous les participants à une course doivent porter un casque conçu pour le ski ou le surf des neiges, et des protecteurs pour les bras.</p>	<p>Longues écharpes interdites. Les cheveux longs doivent être attachés ou retenus sous la tuque.</p> <p>Vêtements appropriés aux activités de plein air hivernales</p> <p>Les lunettes de sécurité sont recommandées.</p> <p>Crème solaire</p>	<p>Déterminer les limites de l'aire skiable que les élèves ne doivent pas franchir.</p> <p>Le domaine skiable doit être surveillé par des patrouilleurs-secouristes reconnus.</p> <p>Un système de communication fiable doit être accessible tout au long du parcours.</p> <p>Les portes doivent être marquées par des piquets détachables en bon état et de hauteur réglementaire.</p> <p>Le parcours doit être établi par une personne expérimentée et qualifiée, et ne doit comporter aucun obstacle dangereux.</p> <p>Installer des murets, des filets ou des barrières de protection aux endroits voulus.</p> <p>Prévoir une aire de ralentissement à la fin du parcours.</p>	<p>Les activités doivent se tenir dans les aires désignées par un moniteur qualifié.</p> <p>Enseigner aux élèves l'importance de la maîtrise constante lorsqu'on pratique le ski ou le surf des neiges.</p> <p>S'assurer que tous les élèves connaissent parfaitement les règles de sécurité relatives au ski alpin (notamment celles qui concernent les remontées) ainsi que le rôle des patrouilleurs-secouristes.</p> <p>Enseigner les techniques de course avant la tenue d'une compétition.</p> <p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée, fondée sur les aptitudes acquises.</p> <p>Indiquer aux élèves la tenue appropriée et comment reconnaître et traiter les engelures et l'hypothermie.</p>	<p>Surveillance générale</p> <p>L'entraîneur en chef doit démontrer à la direction de l'école ou à la personne désignée qu'il possède une bonne connaissance du sport et des techniques et stratégies connexes.</p> <p>L'entraîneur en chef doit avoir, à tout le moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • suivi la formation technique de niveau 1 du PNCE pour le ski ou le surf des neiges; ou • assisté à un cours pratique ou un atelier de ski ou de surf des neiges depuis moins de trois ans; ou • déjà pratiqué le ski ou le surf des neiges comme compétiteur ou entraîneur. <p>Pendant les compétitions ou les séances d'entraînement, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

SAUT À LA CORDE

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Cordes de longueur appropriée à la taille et au degré d'habileté des élèves</p>	<p>Bijoux pendants interdits</p> <p>Cette activité ne se pratique pas pieds nus.</p> <p>Tenue et chaussures appropriées</p>	<p>L'aire d'activité ne doit comporter aucun obstacle, permettant aux élèves d'effectuer des mouvements en toute sécurité.</p>	<p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p> <p>Les élèves doivent avoir suffisamment d'espace pour faire tourner la(les) corde(s) sans danger.</p>	<p>Surveillance générale</p> <p>Pendant les séances d'entraînement ou les rencontres, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

S O C C E R (d'intérieur ou d'extérieur)

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Choisir un ballon d'une taille et d'un poids convenant à l'âge et à l'habileté des élèves.</p> <p>Les joueurs doivent porter des protège-tibias.</p>	<p>Chaussures à pointes métalliques ou en matériau composite interdites</p> <p>Tenue et chaussures appropriées</p>	<p>Inspecter régulièrement l'aire de jeu, qui doit être sans débris ni obstacles et située bien à l'écart des zones à circulation dense.</p> <p>S'il y a des trous ou de fortes irrégularités sur le terrain, le signaler aux entraîneurs, à l'organisateur de la rencontre, aux élèves et aux arbitres, ainsi qu'aux autorités compétentes de l'école.</p> <p>Le gazon doit être suffisamment épais pour assurer une bonne adhérence et une absorption suffisante des chocs.</p> <p>À l'extérieur, les buts doivent être bien ancrés.</p>	<p>Les tacles de l'arrière sont interdits.</p> <p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p> <p>Limiter le temps alloué aux exercices du jeu de tête.</p> <p>L'élève qui porte un plâtre doit fournir une autorisation du médecin ou de son père, sa mère, (tuteur ou tutrice) indiquant qu'il peut jouer sans danger.</p> <p>Les appareils orthopédiques ou plâtres non recouverts risquant d'être dangereux pour les joueurs doivent être faits d'un matériau souple ou coussinés. Ils doivent être approuvés par l'arbitre avant le début de la rencontre.</p> <p>Pour le soccer intérieur ou en salle, prévoir une zone de protection du gardien à l'intérieur de laquelle aucun autre joueur n'est admis.</p>	<p>Surveillance sur place</p> <p>Pendant les séances d'entraînement ou les rencontres, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

BALLE-MOLLE, LOB-BALL, BALLE LENTE, TROIS LANCERS

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>S'assurer que les bâtons de bois ne sont pas fissurés et offrent une bonne prise et que les bâtons d'aluminium offrent une bonne prise.</p> <p>Le receveur doit porter tout l'équipement de protection prescrit.</p> <p>Choisir une balle molle réglementaire, d'une taille adaptée à l'âge des élèves.</p> <p>Le port du casque est obligatoire pour le frappeur et les joueurs se trouvant sur les buts.</p> <p>Les buts doivent être solidement arrimés. Ne pas utiliser de tiges enfoncées dans le sol, car il y a risque de blessures à la cheville ou à la jambe durant les glissades.</p> <p>But allongé au premier but.</p>	<p>Chaussures et tenue appropriées</p> <p>Chaussures à pointes métalliques ou en matériau composite interdites</p>	<p>Inspecter le terrain afin de repérer les risques éventuels tels les trous, débris de verre, pierres ainsi que les endroits glissants ou boueux.</p> <p>Le terrain de jeu ne doit en aucun cas être situé près d'une voie de circulation publique vers laquelle un joueur actif pourrait courir.</p> <p>S'il y a des trous ou de fortes irrégularités sur le terrain, le signaler aux entraîneurs, à l'organisateur de la rencontre, aux élèves et aux arbitres, ainsi qu'aux autorités compétentes de l'école.</p> <p>Le gazon doit être suffisamment épais pour assurer une bonne adhérence et une absorption suffisante des chocs.</p>	<p>L'arbitre doit porter un masque et un plastron.</p> <p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p> <p>Les joueurs doivent apprendre à déposer le bâton après avoir frappé la balle, et non à le lâcher au milieu du dégagé.</p> <p>Les joueurs inactifs doivent rester assis au banc ou dans l'endroit qui leur est réservé.</p> <p>Enseigner aux frappeurs la bonne façon de tenir le bâton (ils ne doivent pas croiser les mains).</p> <p>Tracer une ligne de non-retour au marbre.</p> <p>Désigner, le long de la ligne de 3^e but, une ligne à partir de laquelle le coureur est forcé de continuer sa course vers le marbre.</p>	<p>Surveillance sur place</p> <p>Pendant les compétitions ou les séances d'entraînement, on doit toujours avoir sur place une personne chargée de dispenser les premiers soins aux élèves blessés.</p>

NATATION

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Matériel de sécurité standard énoncé dans les règlements sur les piscines (p. ex. bouées de sauvetage, perches, planches dorsales, etc.)</p> <p>Trousse de premiers soins doit être accessible.</p> <p>Téléphone d'urgence doit être accessible.</p> <p>Le matériel électrique doit être bien mis à la terre (disjoncteur de fuite à la terre).</p>	<p>Tenue de natation appropriée</p> <p>Bijoux interdits, à l'exception des dispositifs d'alerte médicale</p> <p>Les cheveux longs doivent être retenus (p. ex. avec un élastique), afin de ne pas obstruer la vue.</p>	<p>Piscines scolaires ou communautaires conformes aux normes de sécurité de Swimming Natation Canada. À défaut, modifier les consignes, p. ex. en démarrant les courses dans l'eau si la piscine n'est pas suffisamment profonde.</p> <p>L'UTILISATION DE PISCINES DE RÉSIDENCES PRIVÉES EST INTERDITE.</p> <p>Les abords de la piscine doivent comporter aucun obstacle et doivent être débarrassés régulièrement des excès d'eau.</p>	<p>Informer la personne responsable des abords de la piscine au sujet des élèves ayant des antécédents médicaux susceptibles de nuire à leur sécurité dans l'eau.</p> <p>Les élèves doivent observer les règles suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> interdiction de courir ou de se bousculer autour de la piscine; interdiction de mâcher de la gomme; interdiction d'apporter de la nourriture aux abords de la piscine; interdiction de s'approcher du bassin de plongeon; interdiction de démarrer une course ou de s'exercer au départ dans la partie peu profonde de la piscine; interdiction de se livrer à des plaisanteries. <p>La douche est obligatoire avant la baignade.</p> <p>Expliquer les procédures d'urgence aux élèves avant leur entrée à l'eau.</p> <p>Les élèves ayant des coupures ou des lésions cutanées infectées ne doivent pas se baigner dans la piscine.</p> <p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p>	<p>Maximum de 25 élèves par surveillant ou moniteur reconnu par le Service national des sauveteurs (SNS)</p> <p>Les enseignants-entraîneurs détenant un certificat valide en sécurité aquatique de la société canadienne de la croix-rouge ou l'équivalent peuvent enseigner la natation sans la présence d'un sauveteur supplémentaire, à condition que la piscine soit réservée au cours de natation.</p> <p>L'entraîneur doit assurer une surveillance sur place.</p> <p>Aucun élève ne doit s'éloigner de la piscine sans autorisation.</p> <p>L'entraîneur en chef doit démontrer à la direction de l'école ou à la personne désignée qu'il possède une bonne connaissance du sport et des techniques et stratégies connexes.</p> <p>L'entraîneur en chef doit avoir, à tout le moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> suivi la formation technique de niveau 1 du PNCE pour la natation; ou assisté à un cours pratique ou un atelier de natation depuis moins de trois ans; ou déjà pratiqué la natation comme compétiteur ou entraîneur. <p>Pendant les compétitions ou les séances d'entraînement, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

HAND-BALL (en équipe)

4e - 8e

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Ballon de hand-ball réglementaires, d'une taille et d'un poids conformes à l'âge et aux habiletés des élèves. Ballon de soccer type « Nerf », ballon mou d'usage général ou ballon de volley-ball.</p> <p>Buts : filets de hockey-boule, cônes ou tapis fixés aux murs</p> <p>Si on utilise des filets de hand-ball réglementaires, les ranger de façon sécuritaire après le jeu.</p>	<p>Bijoux interdits</p> <p>Tenue et chaussures appropriées</p>	<p>À l'intérieur comme à l'extérieur, l'aire de jeu doit comporter aucun obstacle et doit offrir une bonne adhérence.</p>	<p>Interdire les contacts corporels.</p> <p>S'il y a des gardiens de but, délimiter clairement une zone de protection du gardien (p. ex. toute la zone de lancer franc au basket-ball).</p> <p>Seul le gardien peut pénétrer dans la zone de but.</p> <p>Enseigner les habiletés selon une progression appropriée.</p> <p>Modifier les activités et les règles selon le niveau d'habileté et l'âge des élèves, et les installations ou le matériel existants.</p> <p>Les activités doivent reposer sur des habiletés que l'on aura déjà enseignées.</p>	<p>Surveillance sur place</p> <p>Pendant les séances d'entraînement ou les rencontres, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

TENNIS

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Inspecter les raquettes régulièrement pour s'assurer qu'elles sont en bon état et offrent une bonne prise.</p>	<p>Vêtements et chaussures appropriés</p> <p>Bijoux pendants interdits</p>	<p>L'aire de jeu ne doit comporter ni débris ni obstacles et doit offrir une bonne adhérence.</p> <p>Les lignes délimitant les courts doivent être clairement visibles.</p> <p>Si les courts sont placés côte à côte, établir des consignes de sécurité.</p>	<p>Enseigner et faire respecter les règles de bonne conduite sur un court; p. ex. ne pas entrer sur un court occupé.</p> <p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p> <p>Les exercices doivent s'appuyer sur des habiletés enseignées au préalable.</p> <p>Durant les cours, on doit donner à chaque joueur suffisamment d'espace pour ne pas interrompre son élan.</p> <p>Indiquer aux élèves pourquoi il est bon de se protéger les yeux.</p> <p>Enseigner aux élèves comment se tenir et se déplacer dans le jeu en doubles.</p> <p>Les spectateurs doivent rester à l'écart des courts.</p>	<p>Surveillance sur place pendant la période d'initiation</p> <p>Surveillance générale par la suite</p> <p>L'installation du matériel exige une surveillance sur place.</p> <p>Pendant les séances d'entraînement ou les rencontres, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

ATHLÉTISME

SAUT EN HAUTEUR

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Recouvrir la zone de réception d'à tout le moins une fosse de saut - aux dimensions minimales de 1,5 m sur 3 m sur 50 cm (5 pi sur 10 pi sur 20 po). Placer des tapis d'usage général côte à côte autour de la zone de réception.</p> <p>Deux fosses de saut placées côte à côte doivent être de même épaisseur et de même densité.</p> <p>Ne pas utiliser de barre transversale en métal. Les poteaux de bambou doivent être entièrement recouverts de ruban adhésif. Utiliser de préférence des poteaux de fibre de verre.</p> <p>Durant les séances d'entraînement, on peut remplacer la barre transversale par un câble ou une bande élastique lestés de poids.</p> <p>Avant chaque séance, vérifier si les poteaux de bambou ou de fibre de verre sont fissurés.</p> <p>Placer des tapis à bandes velcro de 5,1 cm (2 po) d'épaisseur côte à côte autour des sautoirs.</p> <p>Vérifier régulièrement l'état des sautoirs.</p>	<p>Ne pas pratiquer le saut en hauteur pieds nus ou en chaussettes.</p> <p>Tenue et chaussures appropriées</p> <p>Bijoux interdits</p>	<p>À l'intérieur comme à l'extérieur, la zone d'élan doit être dégagée, lisse, sèche et sans circulation.</p> <p>À l'intérieur, s'assurer que le plancher présente les caractéristiques antidérapantes voulues.</p>	<p>Le cas échéant, les élèves chargés de surveiller la barre doivent se tenir en tout temps devant les poteaux, légèrement en retrait.</p> <p>Insister sur l'apprentissage progressif et la technique.</p> <p>Imposer une course d'élan courte et maîtrisée, c'est-à-dire de trois à neuf enjambées.</p> <p>Conseiller aux élèves qui choisissent la technique de Fosbury d'exécuter leur appel près du poteau le plus proche de leur course d'élan.</p> <p>Veiller à ce que les matelas et les tapis munis de bandes velcro soient bien en place et ne glissent pas à la réception.</p>	<p>Surveillance visuelle constante</p> <p>L'entraîneur en chef doit démontrer à la direction de l'école ou à la personne désignée qu'il possède une bonne connaissance de la discipline.</p> <p>L'entraîneur en chef doit avoir, à tout le moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • suivi la formation technique de niveau 1 du PNCE pour l'athlétisme (sauts); ou • assisté à un cours pratique ou un atelier d'athlétisme depuis moins de trois ans; ou • déjà pratiqué le saut en hauteur comme athlète ou entraîneur. <p>Pendant les compétitions ou les séances d'entraînement, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

ATHLÉTISME HAIES

6^e, 7^e et 8^e années

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
S'assurer que les haies sont stables et ne présentent ni fissures, ni éclats, ni autres risques.	Tenue et chaussures de gymnastique	L'activité doit avoir lieu dans une aire à surface plane ne comportant pas d'obstacles.	Montrer aux élèves comment installer les haies de sorte qu'elles tombent lorsque les coureurs chutent. Les exercices doivent suivre une progression appropriée.	Surveillance visuelle constante pendant la période d'initiation. Par la suite et après enseignement de toutes les consignes de sécurité, surveillance sur place. Pendant les séances d'entraînement ou les rencontres, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.

ATHLÉTISME LANCER DU POIDS

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
Choisir le poids d'une taille et d'un poids convenant à l'âge et au sexe de l'élève. Durant les séances d'exercice, on peut utiliser une balle molle au lieu du poids réglementaire. À l'intérieur, n'utiliser que des poids spécialement conçus pour le lancer en salle.	Tenue et chaussures appropriées Cette activité ne se pratique pas pieds nus.	Délimiter clairement la zone de chute, où aucun spectateur ne doit circuler pendant l'activité. Le cercle de lancer doit offrir une bonne adhérence.	Donner aux élèves des consignes de sécurité pour le lancer et la récupération des poids. Les exercices doivent suivre une progression appropriée. Établir des consignes de sécurité pour la manutention des poids. Établir des consignes de sécurité pour la manutention des poids. En l'absence d'un filet de protection, les élèves et les spectateurs doivent se tenir à à tout le moins 4 m derrière la ligne des lancers mordus.	Surveillance visuelle constante L'entraîneur en chef doit démontrer à la direction de l'école ou à la personne désignée qu'il possède une bonne connaissance de la discipline. L'entraîneur en chef doit avoir, à tout le moins : <ul style="list-style-type: none"> • suivi la formation technique de niveau 1 du PNCE pour l'athlétisme (lancers); ou • assisté à un cours pratique ou un atelier d'athlétisme depuis moins de trois ans; ou • déjà pratiqué cette activité comme athlète ou entraîneur. Pendant les compétitions ou les séances d'entraînement, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.

ATHLÉTISME

COURSES - M-8°

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>S'assurer que les témoins ne sont pas fissurés.</p>	<p>Tenue et chaussures appropriées.</p> <p>Ne pas courir pieds nus.</p>	<p>Les élèves qui s'entraînent hors des terrains de l'école doivent suivre un parcours approuvé.</p> <p>Inspecter chaque année les pistes d'athlétisme et en faire l'entretien nécessaire.</p> <p>Prévoir une aire de ralentissement pour toutes les courses.</p>	<p>Enseigner les habiletés relatives à la course en suivant les principes de l'apprentissage progressif.</p> <p>Pour les séances d'entraînement et les rencontres, prévoir une période suffisante d'échauffement et de récupération.</p> <p>En fond et demi-fond, modifier la longueur des parcours selon l'âge et l'habileté des élèves.</p> <p>Tenir compte des facteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le temps qu'il fait; • le degré d'entraînement des élèves et la durée des préparatifs. <p>Informers les parents et les élèves de l'importance d'une protection solaire.</p> <p>Si l'entraînement a lieu dans les escaliers ou les couloirs de l'école, prendre les mesures de sécurité suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aucune porte ne doit s'ouvrir sur l'aire d'entraînement; • bien marquer les objets ou autres obstacles qui font saillie dans l'aire d'entraînement; • faire connaître aux utilisateurs de l'école l'heure et l'endroit de l'entraînement; • fixer les portes solidement, en position ouverte; • placer des surveillants aux angles; • s'assurer que le plancher est sec et offre une bonne adhérence. 	<p>Sprints et relais : surveillance sur place</p> <p>Demi-fond (400 m, 800 m et 1500 m) : surveillance générale</p> <p>Durant l'entraînement sur ces distances, les élèves peuvent parfois être hors de vue. Les faire courir en paires ou en groupes.</p> <p>Pendant les séances d'entraînement ou les rencontres, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

ATHLÉTISME TRIPLE SAUT, SAUT EN LONGUEUR

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Entre les utilisations, ranger le râteau, la pelle ou la bêche loin de la fosse et de la piste d'élan.</p>	<p>Tenue et chaussures appropriées</p> <p>Cette activité ne se pratique pas pieds nus.</p>	<p>Remplir la fosse de 30 cm de sable, conformément aux indications de la Fédération internationale d'athlétisme amateur (FIAA).</p> <p>S'assurer que la zone de réception est bien râtelée et sans objets dangereux.</p> <p>S'assurer que la piste d'élan est ferme et plane.</p> <p>Retourner le sable de la fosse à tout le moins une fois par saison.</p> <p>La fosse doit être située à l'écart des zones de circulation dense et des lieux d'autres activités tels les losanges de jeu de base-ball.</p>	<p>Ne pas faire sauter les élèves sur un sautoir glissant ou détrempe.</p> <p>Suivre une progression logique dans l'enseignement des habiletés; p. ex. imposer d'abord une course d'élan de cinq enjambées, puis passer progressivement à une course de 15 à 17 enjambées.</p> <p>Former les élèves à qui on confie le rôle de râtelier. Leur inculquer les règles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • enlever le râteau de la fosse avant la course d'élan du sauteur suivant; • passer le râteau dès que le sauteur sort de la fosse; • avec le râteau, repousser le sable vers le centre de la fosse (et non pas vers les côtés). 	<p>Surveillance visuelle constante durant les premières leçons</p> <p>Par la suite, surveillance sur place</p> <p>Pendant les séances d'entraînement ou les rencontres, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

VOLLEY-BALL

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Ne jamais entreposer les poteaux dans un lieu où ils risquent de tomber sur quelqu'un.</p> <p>Veiller à ce que le filet ne présente aucun câble effiloché.</p> <p>Ballon réglementaire, adapté à l'âge des élèves.</p> <p>Les poteaux doivent être matelassés (treuils et haubans compris) depuis le plancher jusqu'à la base du filet.</p>	<p>Bijoux interdits</p> <p>Tenue et chaussures appropriées</p> <p>Cette activité ne se pratique pas pieds nus.</p>	<p>Le gymnase ne doit pas comporter aucun obstacle dangereux (p. ex. matériel ou mobilier laissé dans les coins ou le long des lignes de touche).</p> <p>Après le démontage des poteaux, remettre en place les tampons de plancher.</p> <p>Interdire aux élèves de grimper aux poteaux pour attacher le filet. Ils doivent plutôt monter sur une chaise.</p> <p>La surface de jeu doit offrir une bonne adhérence.</p> <p>Les terrains extérieurs doivent offrir une bonne adhérence.</p>	<p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p> <p>Le jeu et les activités doivent s'appuyer sur des habiletés enseignées au préalable.</p> <p>Organiser les exercices simultanés de manière à réduire au minimum le risque qu'un élève soit frappé par un ballon.</p> <p>Modifier les activités et les règles selon l'âge et le degré d'habileté des élèves.</p>	<p>Surveillance sur place</p> <p>Une surveillance visuelle constante est de rigueur si les élèves participent au montage et au démontage des poteaux.</p> <p>Pendant les séances d'entraînement ou les rencontres, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

WATER-POLO

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Matériel de sécurité standard énoncé dans les règlements sur les piscines (p. ex. bouées de sauvetage, perches, planches dorsales, etc.)</p> <p>Trousse de premiers soins doit être accessible.</p> <p>Téléphone d'urgence doit être accessible.</p>	<p>Tenue de natation appropriée</p> <p>Bijoux interdits, à l'exception des dispositifs d'alerte médicale</p> <p>Les cheveux longs doivent être retenus (p. ex. avec un élastique) afin de ne pas obstruer la vue.</p> <p>Bonnet de water-polo avec protège-oreilles</p>	<p>Piscines scolaires ou communautaires</p> <p>L'UTILISATION DE PISCINES DE RÉSIDENCES PRIVÉES EST INTERDITE.</p>	<p>Indiquer à l'arbitre les élèves ayant des antécédents médicaux qui pourraient poser un problème de sécurité (p. ex. asthme et épélsie).</p> <p>Les élèves doivent posséder des aptitudes minimales, p. ex. sont capables de nager 100 m dans un style quelconque et de nager sur place pendant trois minutes.</p> <p>Les ongles doivent être courts.</p> <p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée. Les élèves ayant des coupures ou des lésions cutanées infectées ne doivent pas se baigner dans la piscine.</p>	<p>Surveillance visuelle constante</p> <p>Maximum de 25 élèves par surveillant ou moniteur reconnu par le Service national des sauveteurs (SNS)</p> <p>L'entraîneur en chef doit démontrer à la direction de l'école ou à la personne désignée qu'il possède une bonne connaissance du sport et des techniques et stratégies connexes.</p> <p>L'entraîneur en chef doit avoir, à tout le moins:</p> <ul style="list-style-type: none"> • suivi la formation technique de niveau 1 du PNCE pour le water-polo; ou • assisté à un cours pratique ou un atelier de water-polo depuis moins de trois ans; ou • déjà pratiqué le water-polo comme compétiteur ou entraîneur. <p>Pendant les compétitions ou les séances d'entraînement, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>

MATÉRIEL	VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	INSTALLATIONS	RÈGLES ET DIRECTIVES PARTICULIÈRES	SURVEILLANCE
<p>Tapis de lutte ou d'usage général des types suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ensolite, 3,8 cm (1 ½ po); • Trocellen, 5,1 cm (2 po); • Ethefoam, 3,8 cm (1 ½ po); • Sarneige, 3,8 cm (1 ½ po); • tapis de densité équivalente. <p>Attacher les tapis ensemble ou veiller à ce qu'il n'y ait aucun espace entre eux.</p> <p>Les élèves qui portent un appareil orthodontique doivent porter un matériel de protection approprié.</p>	<p>Vêtements appropriés</p> <p>Bijoux interdits</p> <p>Ne pas porter de lunettes.</p> <p>Cette activité ne se pratique pas pieds nus. Porter des chaussons de lutte ou des chaussures appropriées (bords incurvés, lacets à extrémité non acérée, etc.).</p>	<p>Vérifier régulièrement si la surface des tapis présente des irrégularités et la nettoyer avant l'utilisation.</p> <p>Les abords de la surface de combat ne doivent pas comporter aucun obstacle dangereux.</p> <p>Prévoir une distance suffisante entre la surface de combat et les murs; matelasser ceux-ci si la distance est inférieure à 2 m (6 pi 6 po).</p>	<p>Les exercices d'échauffement doivent mettre l'accent sur la mise en forme et la souplesse.</p> <p>Les exercices doivent suivre une progression appropriée.</p> <p>Expliquer les règles et les mouvements non réglementaires.</p> <p>Veiller à ce que les opposants soient de poids et de force similaires.</p> <p>Pour les combats,</p> <ul style="list-style-type: none"> • les adversaires doivent être de poids et de force similaires; • imposer une limite de deux minutes par ronde et limiter les matchs à une seule ronde. <p>N'autoriser que les combats où les adversaires luttent au sol.</p> <p>Les ongles doivent être courts.</p> <p>Les élèves souffrant de maladies cutanées contagieuses ne doivent pas participer aux activités.</p> <p>Indiquer aux élèves les avantages de porter un casque de protection.</p> <p>Expliquer aux élèves les dangers inhérents aux mauvaises habitudes alimentaires et aux régimes sévères.</p> <p>En présence de sang ou d'autres liquides corporels, appliquer les précautions générales pertinentes (p. ex. port de gants imperméables). Voir l'annexe K.</p>	<p>Surveillance sur place</p> <p>L'entraîneur en chef doit démontrer à la direction de l'école, ou à la personne désignée, qu'il possède une bonne connaissance du sport et des techniques et stratégies connexes.</p> <p>L'entraîneur en chef doit avoir, à tout le moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • suivi la formation technique de niveau 1 du PNCE pour la lutte; ou • assisté à un cours pratique ou un atelier de lutte depuis moins de trois ans; ou • déjà pratiqué la lutte comme compétiteur ou entraîneur. <p>Pendant les compétitions ou les séances d'entraînement, on doit toujours avoir sur place une personne chargée d'apporter les premiers soins aux élèves blessés.</p>



La sécurité en
ÉDUCATION
PHYSIQUE

Lignes directrices du
Nouveau-Brunswick

Module 3

Annexes

2 0 0 2

MODÈLE D'UN FORMULAIRE D'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS SPORTIVES INTERSCOLAIRES AU PRIMAIRE

Veuillez remplir ce formulaire au nom de l'élève qui désire participer aux activités interscolaires et le remettre à l'entraîneur avant la première séance d'entraînement.

NOM DE L'ÉLÈVE _____ ÉCOLE _____
 ADRESSE PERSONNELLE _____ CODE POSTAL _____
 N° DE TÉL. (DOM.) _____ N° D'ASS.-MAL. _____
 PÈRE, MÈRE, TUTEUR(TUTRICE) _____ N° DE TÉL. (TRAV.) _____
 MÉDECIN DE L'ÉLÈVE _____ N° DE TÉL. _____
 RESPONSABLE EN CAS D'URGENCE _____ N° DE TÉL. _____

À NOTER : Un examen médical annuel est recommandé.

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

1. Date du dernier examen médical complet _____
2. Date de la dernière vaccination antitétanique _____
3. Veuillez indiquer si votre fils/fille/pupille est allergique à des médicaments, aliments ou autres substances? Oui _____ Veuillez préciser _____ Non _____
4. Veuillez indiquer si votre fils/fille/pupille prend des médicaments prescrits par un médecin? Oui _____ Lesquels? _____ Non _____
5. Y a-t-il un plan d'administration de médicament déjà établi avec l'école? Oui _____ Non _____
6. Quels sont les médicaments que l'élève doit avoir à portée de main pendant une activité sportive? _____
 Qui doit les lui administrer? _____
7. Veuillez indiquer si votre fils/fille/pupille porte un bracelet _____, un collier _____ ou une carte d'alerte médicale? Oui _____ Non _____
 Le cas échéant, veuillez préciser ce qui y est inscrit : _____
8. Veuillez indiquer si votre fils/fille/pupille porte des lunettes? Oui _____ Non _____ Des lentilles cornéennes? Oui _____ Non _____
9. Veuillez indiquer si votre fils/fille/pupille a déjà eu l'un des problèmes suivants, en donnant les précisions requises :
 Épilepsie, diabète, problèmes orthopédiques, surdit  totale ou partielle, asthme, allergies _____
 Maux de t te ou de dos caus s ou non par une blessure (datant de moins de deux ans) _____
 Arthrite, rhumatismes, h morragies nasales chroniques,  tourdissements,  vanouissements, maux de t te, hernie, enflure ou hypermobilit  des articulations, genoux instables ou bloqu s _____
 Tout autre renseignement sur un probl me d'ordre m dical susceptible de l'emp cher de participer aux activit s _____
10. Si votre fils/fille/pupille est victime d'une blessure ou d'une maladie n cessitant des soins m dicaux au cours de la saison, veuillez en informer l'entra neur, et le cas  ch ant, remplir le formulaire intitul  *Demande de reprise des activit s sportives*.

AUTORISATION RELATIVE AUX SERVICES M DICAUX (facultative)

Si l' l ve a besoin de services m dicaux ou hospitaliers d'urgence, je demande   l' cole ou   l'h pital de faire tout effort raisonnable pour communiquer avec moi et j'autorise par la pr sente le personnel m dical et hospitalier   lui dispenser les services m dicaux et chirurgicaux dont elle ou il a besoin, y compris l'administration d'une anesth sie et de m dicaments. J'accepte d'acquitter les frais exigibles   cet  gard.

SIGNATURE (PÈRE, MÈRE, TUTEUR OU TUTRICE) _____ DATE: _____

ANNEXE A
(suite)

AVIS CONCERNANT L'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS

Le (nom du district scolaire) ne possède pas d'assurance décès et mutilation accidentels, d'assurance invalidité, d'assurance frais médicaux ni d'assurance dentaire protégeant l'élève pendant sa participation aux activités. Si vous désirez souscrire une assurance contre les blessures, nous vous conseillons d'examiner le **Régime d'assurance contre les accidents pour les élèves** que l'école propose aux parents au début et tout au long de l'année scolaire.

AVIS CONCERNANT L'ASSURANCE TRANSPORT

« Insérer ici l'énoncé de politique du district sur le transport scolaire. »

AVIS SUR L'ÉLÉMENT DE RISQUE

Le risque de blessures fait partie intégrante de toute activité sportive. Une chute, une collision ou tout autre incident peut se produire et entraîner des blessures. De par la nature même de certaines activités, les blessures peuvent aller d'une entorse mineure à une blessure grave à la tête, au cou ou au dos. Un accident peut aussi entraîner la paralysie et mettre la vie en danger. De telles blessures sont dues à la nature de l'activité et peuvent se produire sans qu'il y ait faute de la part de l'élève, du district scolaire, de son personnel ou de ses mandataires, ou encore de l'établissement où l'activité a lieu. Les activités suivantes présentent un risque de blessure très élevé : ski alpin et surf des neiges, ballon balai, animation (avec acrobaties), hockey sur glace et sur gazon, gymnastique, ringuette sur glace, natation, athlétisme sur pelouse (saut en hauteur et lancer du poids), water-polo et lutte. En inscrivant l'élève, vous acceptez le risque d'une blessure. Ce risque peut être réduit si l'élève respecte en tout temps les consignes de sécurité propres à la pratique de l'activité. Le (nom du district scolaire) s'efforce de gérer aussi efficacement que possible les risques auxquels font face les élèves qui participent aux activités sportives de leur école.

RECONNAISSANCE DES RISQUES, CONSENTEMENT DONNÉ EN PLEINE CONNAISSANCE DE CAUSE ET DEMANDE FORMELLE D'INSCRIPTION

J'ai lu et compris les avis concernant l'assurance contre les accidents, l'assurance transport et l'élément de risque.

Je reconnais que l'activité faisant l'objet de la présente demande comporte un élément de risque et je l'accepte. Je conviens également qu'il m'incombe de souscrire, pour mon fils, ma fille, mon ou ma pupille, une assurance contre les accidents, une assurance frais médicaux et une assurance dentaire.

Je demande que mon fils, ma fille, mon ou ma pupille fasse partie de l'équipe de _____, à ses propres risques, au cours de l'année scolaire _____.
(activité sportive)

Je conviens que ni le (nom du district scolaire), ni son personnel, ni ses mandataires ne seront tenus responsables d'une blessure ou d'une perte matérielle subie par mon fils, ma fille, mon ou ma pupille du fait qu'il/elle ait participé aux activités susmentionnées.

Signature (père, mère tuteur ou tutrice) _____ Date _____

À NOTER

Tout les renseignements resteront confidentiels. En vertu des principes énoncées dans la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, ces renseignements ne serviront qu'aux fins d'application de programme éducatif ou de la prestation d'aide médicale. Pour toute question concernant ces renseignements, veuillez vous adresser à la direction de l'école.

MODÈLE D'UNE DEMANDE DE REPRISE DES ACTIVITÉS SPORTIVES

Ce formulaire doit être rempli par un professionnel/le de la santé (médecin, chiropraticien, physiothérapeute, etc.) et, le cas échéant, par le père, la mère, le tuteur ou la tutrice de l'élève.

Je, soussigné/e _____, déclare que j'ai examiné
 (nom du professionnel)
 _____, à la suite d'une blessure ou d'une maladie
 (nom de l'élève)
 affectant _____, et j'atteste, en ma qualité de professionnel de la santé,
 (partie du corps)
 qu'il(elle) pourra reprendre la pratique de _____ le _____
 (nom de l'activité sportive) (date)

OBSERVATIONS : _____

Date

Signature

Je, soussigné/e _____, reconnais que
 (nom du père, de la mère, du tuteur ou de la tutrice)
 _____, a reçu des soins pour
 (nom de l'élève)
 une blessure ou une maladie affectant _____,
 (partie du corps)
 et demande qu'il/elle puisse reprendre la pratique de _____ à compter du _____
 (nom de l'activité sportive) (date)

OBSERVATIONS : _____

Date

Signature

L'élève qui a manqué une séance d'entraînement ou une rencontre en raison d'une blessure ou d'une maladie nécessitant des soins professionnels doit remettre le présent formulaire à l'entraîneur.

ANNEXE C

CONTENU DES TROUSSES DE PREMIERS SOINS

Contenu de la trousse gardée à l'école

Voici ce que doit contenir la trousse de premiers soins conservée au poste de secours attendant au gymnase:

A. Ciseaux

- 1 paire de ciseaux tout usage
- 1 pince à échardes

B. Bandages, pansements et ruban adhésif

- 48 bandages adhésifs, enveloppés séparément
- 2 rouleaux de ruban adhésif de 1 1/2 po
- 12 rouleaux de bande de gaze stérile de 1 po
- 48 compresses de gaze stérile (3 po sur 3 po)
- 8 rouleaux de bande de gaze de 2 po
- 8 rouleaux de bande de gaze de 4 po, enveloppés séparément
- 6 compresses stériles pour pansement compressif, enveloppées séparément
- 12 bandages triangulaires
attelles de diverses tailles
- 2 rouleaux de rembourrage pour attelles
- 6 pansements adhésifs stériles de type papillon

C. Glace

- 1 sac à glace en caoutchouc ou encore sacs de plastique et accès à de la glace ou à une compresse de glace

D. Divers

- 1 manuel de secourisme de l'Ambulance Saint-Jean (petit format)
- 15 petites serviettes antiseptiques
- 24 épingles de sûreté (petites et grandes)
- 1 pièce de 25 cents et une liste de numéros de téléphone
(fixées à l'intérieur du couvercle de la trousse par du ruban adhésif)
- 1 cuvette, de préférence en acier inoxydable
- 6 paires de gants jetables
- 2 bandages de contention de 2 po
- 2 bandages de contention de 4 po
- 1 couverture accessible

Source : Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail; Programme de gestion des risques du collègue Sheridan.

Contenu typique de la trousse portative (activités hors de l'école)

A. Ciseaux

- 1 paire de ciseaux tout usage
- 1 pince à échardes

B. Bandages, pansements et ruban adhésif

- 12 bandages adhésifs
- 1 rouleau de ruban adhésif (1 1/2 po sur 5 verges)
- 1 rouleau de bande de gaze (2 po sur 5 verges)
- 3 compresses de gaze stérile (3 po sur 3 po)
- 2 bandages triangulaires
- 1 compresse stérile pour pansement compressif, en emballage individuel
- 3 pansements adhésifs stériles de type papillon

C. Glace

- 1 sac à glace en plastique Ziplock (9 po sur 12 po) et accès à la glace
- 2 compresses de glace « instantanée »

D. Divers

- 5 petites serviettes antiseptiques
- 1 manuel de secourisme format poche
- 1 bandage de contention de 2 po
- 1 bandage de contention de 4 po
- 2 paires de gants jetables
- 1 pièce de 25 cents et une liste de numéros de téléphone

Source : Programme de prévention et de soins des blessures sportives

PLAN DE MESURES EN CAS DE BLESSURES

Étant donné que toute activité physique présente un risque, la probabilité que survienne une blessure est élevée. Il est donc nécessaire d'établir un plan prévoyant les mesures à prendre en cas de blessures. Tout **plan de mesures en cas de blessures** vise avant tout à assurer que l'élève blessé recevra le plus rapidement possible des soins professionnels. Pour une intervention rapide et efficace, on doit prévoir un **plan de mesures en cas de blessures**.

EXEMPLE DE PLAN DE MESURES EN CAS DE BLESSURES

Renseignements que vous devez connaître :

- 1) Emplacement de la trousse de premiers soins et voie d'accès
- 2) Emplacement du téléphone et voie d'accès
- 3) Numéros de téléphone des services ambulanciers et de l'hôpital
- 4) Indications pour l'itinéraire le plus rapide jusqu'à l'hôpital le plus proche
- 5) Moyen de transport et disponibilité

En cas de blessures :

- 1) Dès que vous vous approchez de l'élève blessé, prenez les choses en main et évaluez la situation. Veuillez prendre les précautions générales relatives au sang et aux liquides corporels (voir l'annexe K).
- 2) Rappelez-vous la règle la plus importante concernant les soins aux blessés :

NE PAS DÉPLACER L'ÉLÈVE BLESSÉ.

SI L'ÉLÈVE NE PEUT LUI-MÊME FAIRE BOUGER UN MEMBRE, NE PAS ESSAYER DE LE FAIRE POUR LUI.

- 3) Ordonnez aux autres élèves de ne pas s'approcher du blessé.
- 4) N'essayez pas d'enlever l'équipement du blessé, si vous risquez ainsi d'aggraver sa blessure.
- 5) Évaluez la gravité de la blessure, puis décidez s'il y a lieu de demander des secours.
- 6) S'il n'y a pas lieu d'appeler l'ambulance, décidez des mesures à prendre pour transporter le blessé hors de l'aire de jeu.

ANNEXE D
(suite)

- 7) S'il y a lieu d'appeler l'ambulance :
 - a) demandez l'aide d'une autre personne (personnel enseignant, personnel cadre de l'école ou parent);
 - b) demandez-lui d'appeler une ambulance et de faire ce qui suit :
 - i. préciser la nature de la blessure;
 - ii. donner l'adresse précise et l'intersection importante la plus proche;
 - iii. donner le numéro de téléphone d'où provient l'appel;
 - c) confirmer auprès de la **personne responsable** que l'appel a été fait et lui donner l'heure d'arrivée prévue de l'ambulance;
 - d) aller se poster à l'entrée de l'établissement et y attendre l'ambulance.
- 8) En attendant l'ambulance, surveillez attentivement tout signe de changement dans l'état du blessé et essayez de le réconforter jusqu'à l'arrivée des secours.
- 9) Ne laissez personne déplacer le blessé sans nécessité.
- 10) N'offrez rien à manger ou à boire au blessé, sauf si la situation le justifie (élève diabétique, cas d'hypothermie ou de déshydratation, etc.).
- 11) Restez calme et rassurant.
- 12) À l'arrivée des ambulanciers, informez-les de la nature et des circonstances de l'incident ainsi que des mesures que vous avez prises. Vous pouvez également les mettre au courant des antécédents médicaux du blessé, si vous avez ces renseignements.
- 13) La **personne responsable ou l'adulte désigné**, doit accompagner le blessé à l'hôpital pour le réconforter et informer le médecin des circonstances de l'incident et des antécédents médicaux du blessé.
- 14) **IL FAUT CONTACTER LE PLUS TÔT POSSIBLE LES PARENTS OU LES TUTEURS DE L'ÉLÈVE BLESSÉ .**
- 15) Remplissez un rapport d'accident et transmettez-le à un responsable du district scolaire ou de l'école.
- 16) Prévoyez les moyens de communication en cas d'urgence pour les activités qui ont lieu à l'extérieur de l'établissement ou après les heures de classe (p. ex. un téléphone cellulaire).

RESPONSABILITÉS DES ÉLÈVES

Les élèves doivent apprendre à se comporter en faisant toujours attention à leur propre sécurité et bien-être et à ceux des autres. L'application des normes de sécurité dépend aussi de l'habileté et des connaissances des élèves, de leur attitude, de leur forme physique et de leur conditionnement préalable.

Extraits de la *Loi sur l'éducation* :

« L'élève doit :

- a) prendre avantage au maximum des occasions d'apprentissage;
- b) devenir de plus en plus responsable de son apprentissage à mesure qu'il avance en années scolaires;
- c) faire ses devoirs;
- d) fréquenter l'école régulièrement et d'être ponctuel;
- e) contribuer au maintien d'un environnement sécuritaire et positif favorisant l'apprentissage;
- f) bien se comporter à l'école et lorsqu'il se rend à l'école ou en revient;
- g) respecter les droits des autres, et
- h) se conformer aux politiques de l'école. »

Les comportements présentant des risques pour la sécurité doivent être interdits en tout temps, notamment la témérité et la consommation d'alcool et de drogues.

Cette interdiction s'applique à toutes les activités d'éducation physique, qu'elles aient lieu à l'école ou à l'extérieur (p. ex. : excursion de ski de fond, basket-ball au gymnase).

La responsabilité en matière de sécurité durant les activités d'éducation physique doit progressivement passer de l'entraîneur à l'élève, à mesure que les élèves avancent en âge et en maturité.

Voir Politique 703 - Le milieu propice à l'apprentissage

ANNEXE F

LA SÉCURITÉ DANS LES SALLES D'ACTIVITÉ

(lieux hors du gymnase utilisés pour les activités sportives interscolaires, p. ex. salle de classe vide, sous-sol de l'école, et autres)

Suivre les recommandations suivantes lorsqu'on utilise une salle pour des activités sportives interscolaires :

- 1) Les salles autres que le gymnase conviennent surtout aux activités d'une intensité mesurée telles que la danse aérobique, la gymnastique au sol, le conditionnement physique en circuit, le saut à la corde, la lutte, la danse, les exercices à l'aide de sacs d'équilibre et de chaises, etc.
- 2) Limiter le nombre des personnes qui pratiquent une activité sportive interscolaire en fonction des dimensions de l'aire de jeu, des risques que présente l'activité et du degré de maturité des élèves.
- 3) Si la salle d'activité est une aire ouverte, les autres élèves qui y circulent doivent contourner les participants.
- 4) Planifier des exercices permettant un encadrement maximal.
- 5) Demander aux élèves de ne pas lancer d'objets au plafond, afin d'éviter de détacher des carreaux et des appareils d'éclairage ou de faire tomber la poussière.
- 6) S'efforcer de ne pas organiser d'activités à proximité de fontaines, d'estrades ou de vitrines. Délimiter l'aire d'activité de manière à laisser une « zone de sécurité » d'au moins 1 m autour de la salle, en utilisant des cônes, dans la mesure du possible.
- 7) Prendre les précautions qui s'imposent pour empêcher que des portes ne s'ouvrent dans l'aire de jeu.
- 8) Interdire aux élèves de se livrer à une activité exigeant une surveillance visuelle constante, ou une surveillance sur place, pendant que l'entraîneur va chercher du matériel au gymnase ou dans une salle d'entreposage.
- 9) S'assurer au préalable que le revêtement de sol convient à l'activité prévue (qu'il n'est pas glissant à cause de l'eau ou de la poussière par exemple) et que la salle choisie ne comporte pas d'obstacles (matériel et meubles).

ANNEXE G

LISTE DE VÉRIFICATION : GYMNASÉ

Chaque établissement doit élaborer une méthode d'inspection périodique et de suivi. Voici un modèle de liste de vérification.

NOM DU LIEU : _____

Date d'inspection : _____ Heure : _____ Inspecté par : _____

ÉLÉMENTS À INSPECTER	CONFORMITÉ		OBSERVATIONS / MESURES DE SUIVI
	OUI	NON	
GYMNASE			
• Aération suffisante			
• Sans meubles, boîtes ou matériel « entreposés » le long des murs et dans les coins			
PLANCHERS			
• Propres et secs			
• Bonne adhérence			
• Sans obstacles pouvant faire trébucher ou glisser les élèves			
• Ancrages recouverts			
• Plaques d'ancrage bien fixées; crochets et plaques affleurants			
ACCÈS			
• Sans obstacles			
• Pas de bouton de porte ou de poignée saillant du côté du gymnase			
• Portes s'ouvrant vers l'extérieur du gymnase			
ESCALIERS			
• Sans obstacles			
• Dessus des marches en bon état			
• Rampes solidement fixées			
• Sans clous saillants, fissures ou éclats			
PLAFOND			
• Carreaux en bon état; grilles protégeant les appareils d'éclairage en bon état			
MURS			
• Les prises, commutateurs, grilles à registre, etc. qui dépassent doivent être soit rembourrés, ou affleurants.			
• Sans clous ni crochets saillants			

ANNEXE G
(suite)

ÉLÉMENTS À INSPECTER	CONFORMITÉ		OBSERVATIONS / MESURES DE SUIVI
	O U I	N O N	
PANIER DE BASKET-BALL			
• Panneaux en bon état			
• Câbles et attaches des panneaux solidement fixés au mur			
• Anneaux solidement fixés et horizontaux			
• Bandes velcro murales en bon état (pour y fixer les tapis)			
• Treuils situés ailleurs que directement en dessous des panneaux fixés au mur			
BARRES DE TRACTION			
• Solidement fixée au mur			
• Pièces réglables en bon état			
PANNEAUX À CHEVILLE			
• Solidement fixés au mur			
• Trous et chevilles en bon état			
CADRE À GRIMPER			
• Solidement fixés au mur			
• Câbles, poulies, goupilles de sécurité et attaches en bon état			
• Goujons, échelons et échelles sans fissures ni éclats			
SALLE D'ENTREPOSAGE			
• Plancher propre; centre de la salle dégagé			
• Articles rangés sur des étagères identifiées			
• Poteaux de volley-ball fixés au mur (s'ils sont entreposés à la verticale) pour les empêcher de tomber			
MATÉRIEL DE SECOURS			
• Trousse de premiers soins complète et facilement accessible			
• Affichage des numéros de téléphone en cas d'urgence			
• Accès facile à un téléphone ou une personne responsable (par interphone)			
• Panneaux lumineux et enseignes de SORTIE en bon état			
BANCS			
• Dessus et pieds sans fissures ni éclats			
• Boulons et vis solidement fixés			

ANNEXE G
(suite)

ÉLÉMENTS À INSPECTER	CONFORMITÉ		OBSERVATIONS / MESURES DE SUIVI
	OUI	NON	
CORDES À GRIMPER/ANNEAUX			
• Cordes solidement fixées au plafond			
• Cordes sans fissures et ni effilochures			
• Anneaux solidement fixés au plafond			
• Barres parrallèles			
• Attachements pour barre fixe			
DIVERS			
•			
•			
•			

ANNEXE G
(suite)

LISTE DE VÉRIFICATION : MATÉRIEL DE GYMNASSE

Chaque établissement doit élaborer une méthode d'inspection périodique et de suivi. Voici un modèle de liste de vérification.

NOM DU LIEU : _____

Date d'inspection : _____ Heure : _____ Inspecté par : _____

ÉLÉMENTS À INSPECTER	CONFORMITÉ		OBSERVATIONS / MESURES DE SUIVI
	OUI	NON	
POTEAUX DE VOLLEY-BALL			
• Crochets, poulies et rochet en bon état			
• Poteaux fixés au mur (s'ils sont entreposés à la verticale) pour les empêcher de tomber			
FILET DE VOLLEY-BALL			
• Pas de brins exposés sur le dessus, ni de câbles effilochés le long des poteaux			
• Pas de déchirures ni de trous			
BADMINTON			
• Raquettes en bon état, sans éclats			
SAUT EN HAUTEUR			
• Poteaux et attaches des bases en bon état			
• Tapis du sautoir portatif en bon état			
• Matelas en mousse du sautoir portatif en bon état			
• Barres transversales recouvertes de ruban adhésif et sans fissures ni éclats			
TAPIS			
• Enveloppes sans déchirures ni signes d'usure			
• Mousse en bon état			
• Attaches velcro en bon état			
PLANCHES ROULANTES			
• Roulettes solidement fixées			
• Planches sans fissures ni bords endommagés			

ANNEXE G
(suite)

ÉLÉMENTS À INSPECTER	CONFORMITÉ		OBSERVATIONS / MESURES DE SUIVI
	OUI	NON	
CHARIOTS POUR BALLONS			
• Roulettes en bon état			
• Sans bords tranchants			
BALLE-MOLLE			
• Bâtons en bois sans fissures et offrant une bonne prise			
GYMNASTIQUE - CHEVAL ALLEMAND ET CHEVAL-SAUTOIR			
• Rembourrage et revêtement sans déchirures ni signes d'usure			
• Rembourrage suffisant pour amortir les impacts			
• Montants intérieurs solides			
• Appareils sans fissures ni éclats			
• Écrous, boulons et vis bien serrés			
PLATES-FORMES D'APPEL			
• Appareils sans éclats; dessus et piètement en bon état			
• Ressorts en bon état			
• Pieds protège-sol en bon état			
PANIER DE BASKETBALL			
• Anneaux sans fissures ni déformations			
HOCKEY BOULE, HOCKEY EN SALLE			
• Buts : points de soudure et cadre en bon état			
• Bâtons en bois pour hockey en salle sans éclats			
• Bâtons en plastique pour hockey boule sans fissures, ni bords ou bouts endommagés			
• Palettes solidement fixées aux bâtons			
DIVERS			
•			
•			
•			

ANNEXE G
(suite)

LISTE DE VÉRIFICATION : MATÉRIEL DE GYMNASTIQUE

NOM DU LIEU : _____

ÉLÉMENTS À INSPECTER	CONFORMITÉ		OBSERVATIONS / MESURES DE SUIVI
	OUI	NON	
TAPIS POUR EXERCICES AU SOL			
• Sans trous (les déchirures peuvent être fermées au ruban adhésif)			
• Épaisseur et densité uniformes			
• Bandes velcro attachées tout du long			
• Espace libre de 1,5 m autour des tapis			
• Pour les concours, les tapis dépassent de 60,9 cm (24 po) les angles de l'aire d'exercice			
CHEVAL ALLEMAND			
• Cheval stable, bien à niveau et perpendiculaire à la piste d'élan			
• Revêtement sans trous (les déchirures peuvent être fermées au ruban adhésif)			
• Si l'on se sert d'un cheval d'arçons, ces derniers sont retirés et leurs points d'ancrage matelassés et recouverts.			
• Hauteur correspondant à l'habileté des élèves et à la progression des techniques enseignées			
• Mécanisme de réglage de la hauteur bien serré			
• Tapis de réception ayant une face souple et une face rigide d'une épaisseur minimale de 12 cm et mesurant au moins 1,88 m sur 3,76 m (6 pi sur 12 pi)			
• Espace libre d'au moins 1,88 m (6 pi) au-delà de l'aire de réception; sinon, matelasser le mur.			
• Espace libre d'au moins 0,5 m sur les côtés			
• Piste d'élan sans obstacles et offrant une bonne adhérence			
PLATES-FORMES D'APPEL (autres que les tremplins élastiques)			
• Boulons serrés et patins antidérapants en bon état			
• Appareil réglable : réglage choisi selon le poids des élèves			
• Perpendiculaires au cheval			
• Surface d'appel recouverte d'un tapis antidérapant			
• Éloignement du cheval correspondant à l'habileté des élèves			

ANNEXE G
(suite)

ÉLÉMENTS À INSPECTER	CONFORMITÉ		OBSERVATIONS / MESURES DE SUIVI
	OUI	NON	
POUTRE D'ÉQUILIBRE			
• Stable, de niveau et parallèle à un mur; installée à au moins 1,5 m de ce dernier ou de tout autre appareil			
• Revêtement sans déchirures (les déchirures légères peuvent être réparées à l'aide de colle)			
• Mécanisme de réglage de la hauteur, verrouillé, bien serré et rabattu			
• Hauteur réglée en fonction de l'habileté des élèves et des techniques acquises et enseignées			
• Surface de réception (exigences minimales) : tapis d'usage général entourant la poutre sur 1,2 m (4 pi) latéralement et 2,4 m (8 pi) aux extrémités			
• Si les élèves doivent exécuter une sortie en position inversée (rondade, etc.), prévoir, pour l'aire de réception, un tapis d'au moins 10 cm d'épaisseur ayant une face souple et une face rigide et mesurant 1,88 m sur 3,76 m (6 pi sur 12 pi)			
BARRES ASYMÉTRIQUES / BARRE FIXE			
• Points d'ancrage au plancher bien serrés et placés selon les indications du fabricant			
• Crochets en « S » interdits			
• Le dernier maillon du hauban doit être fixé au point d'ancrage au plancher.			
• Si l'on se sert de maillons rapides, s'assurer qu'ils sont enfilés de bout en bout.			
• Les effilochures des câbles doivent être recouvertes.			
• Les tendeurs doivent être à leur extension maximale et enfilés de bout en bout.			
• Haubans suffisamment tendus pour tenir l'appareil bien droit; dispositifs de verrouillage bloqués			
• Boucles des haubans bien installées dans leur point d'attache			
• Pieds des appareils bien à plat sur le sol et centrés entre les points d'attache au plancher			
• Poteaux perpendiculaires au plancher lorsque vus de l'avant ou de l'arrière			
• Poteaux bien alignés lorsque vus latéralement			

ANNEXE G
(suite)

ÉLÉMENT À INSPECTER	CONFORMITÉ		OBSERVATIONS / MESURES DE SUIVI
	OUI	NON	
• Chevilles de verrouillage de la hauteur insérées à fond			
• Barres de bois ou de fibre de verre sans fissures ni éclats et sans accumulation de craie			
• Barres d'acier bien droites			
• Aire de réception recouverte d'au moins deux tapis ayant une face souple et une face rigide (10 cm d'épaisseur) et mesurant 1,88 m sur 3,76 m (6 pi sur 12 pi)			
• Plancher entre l'aire de réception et la plate-forme d'appel recouvert de tapis			
ANNEAUX			
• Si l'on se sert d'une plate-forme d'appel, elle doit être bien fixée et verticale (voir <i>Barres asymétriques</i>).			
• Câbles d'acier non tordus et sans noeuds			
• Les effilochures des câbles doivent être recouvertes.			
• Courroies de cuir ou de toile sans signes d'usure			
• Anneaux sans fissures, ni éclats, ni accumulation de craie			
• Hauteur réglée selon l'habileté des élèves et les techniques acquises et enseignées			
• Aire de réception recouverte d'au moins deux tapis ayant une face souple et une face rigide (10 cm d'épaisseur) et mesurant 1,88 m sur 3,76 m (6 pi sur 12 pi)			
• Pour les exercices en position inversée, recouvrir l'aire de réception d'un tapis de mousse massive ou réticulée de 30,5 cm sur 60,9 cm (12 po sur 24 po)			
CHEVAL D'ARÇONS			
• Cheval stable et bien de niveau			
• Revêtement sans déchirures (les déchirures légères peuvent être réparées à l'aide de ruban adhésif ou de colle)			
• Régler la hauteur selon l'habileté des élèves et les techniques acquises et enseignées.			
• Mécanisme de réglage de la hauteur bien serré			
• Surface de réception (exigences minimales) : tapis d'usage général débordant l'aire d'exercice sur 1,2 m (4 pi) de tous les côtés			
• Arçons lisses, sans accumulation de craie			

LISTE DE VÉRIFICATION : INSTALLATIONS EXTÉRIEURES

NOM DU LIEU : _____

ÉLÉMENT À INSPECTER	CONFORMITÉ		OBSERVATIONS / MESURES DE SUIVI
	OUI	NON	
SENTIERS ET SURFACES DE JEU			
• Revêtements d'asphalte bien nivelés et sans trous			
• Pelouse et terre battue sans trous ni ornières			
• Sans débris de verre, canettes, roches, excréments d'animaux, etc.			
• Sol bien drainé			
• Sans obstacles (fondations exposées, racines, etc.)			
ESCALIERS			
• Sans obstacles			
• Dessus des marches en bon état			
• Rampes solidement fixées			
• Sans clous saillants, ni fissures, ni éclats dans les parties en bois			
NIDS D'ABEILLES			
• Aucun nid d'abeilles			
CLÔTURES MÉTALLIQUES			
• Pièces de serrage et attaches solidement fixées			
• Treillis sans jeu et solidement fixé au cadre			
• Aucun trou dans les clôtures et au niveau du sol			
• Ancrages de sol stables, en bon état et recouverts de façon sécuritaire			
• Montants sans corrosion			
BANCS ET TRIBUNES			
• Sans clous saillants, ni fissures, ni éclats, ni de pourriture dans le bois			
• Ancrages de sol en bon état et recouverts de façon sécuritaire			
GRILLAGE D'ARRÊT (BALLE-MOLLE)			
• Treillis, pièces de serrage et attaches solidement fixés			
• Treillis sans jeu et solidement fixé au cadre			

ANNEXE G
(suite)

ÉLÉMENT À INSPECTER	CONFORMITÉ		OBSERVATIONS / MESURES DE SUIVI
	OUI	NON	
• Pas de trous dans le treillis et au niveau du sol			
• Ancrages de sol stables, en bon état et recouverts de façon sécuritaire			
• Montants sans corrosion			
TERRAIN DE BALLE-MOLLE			
• Sol horizontal et bien drainé			
• Sans trous, ornières, déchets ou excréments d'animaux			
BUTS DE SOCCER			
• Cadre sans pièces en saillie			
• Ancrages de sol stables, en bon état et recouverts de façon sécuritaire			
• Montants sans corrosion			
TERRAIN DE SOCCER			
• Sol horizontal et bien drainé			
• Sans trous, ornières, déchets ou excréments d'animaux			
PANIER DE BASKET-BALL			
• Panneaux en bon état			
• Anneaux solidement fixés et en rectitude horizontale			
• Ancrages des poteaux stables, en bon état et recouverts de façon sécuritaire			
• Poteaux sans corrosion			
TERRAIN DE BASKET-BALL			
• Sol horizontal et bien drainé			
• Sans trous, ornières, déchets ou excréments d'animaux			
OBSTACLES DANGEREUX DANS LA COUR D'ÉCOLE			
• Sans arbres, racines exposées, poteaux, ruisseaux ou autres dangers naturels			
• Le personnel et les élèves sont prévenus de tous les obstacles dangereux.			
• Panneaux d'avertissement et barrières de sécurité (là où c'est nécessaire)			
• Les élèves sont informés des règles de jeu sûres (où il y a des obstacles dangereux).			
DIVERS			
•			
•			

ENTRAÎNEURS NE FAISANT PAS PARTIE DU PERSONNEL ENSEIGNANT - CRITÈRES DE SÉLECTION PROPOSÉS

On recommande aux responsables de l'école de tenir compte des facteurs suivants au moment de la sélection des entraîneurs ne faisant pas partie du personnel enseignant :

- La personne candidate a rempli un formulaire de demande d'emploi (voir l'annexe J, intitulée *Formulaire de candidature pour les entraîneurs bénévoles*);
- Elle a présenté deux références;
- Elle possède une expérience d'entraîneur. Pour les sports à risque élevé, elle peut notamment avoir :
 - suivi la formation technique de niveau 1 du PNCE pour le sport considéré;
 - participé à un atelier ou à un cours pratique de ce sport depuis moins de trois ans;
 - pratiqué ce sport dans le cadre d'une compétition ou comme entraîneur;
- Elle accepte que l'on vérifie si elle a un casier judiciaire;
- Elle accepte de se soumettre à une évaluation de ses activités d'entraînement, p. ex. sur une base saisonnière;
- Elle accepte de se soumettre à un processus de règlement des différends, le cas échéant, et aux mesures disciplinaires appropriées que les autorités de l'école peuvent prendre;
- Elle accepte de respecter toutes les politiques et procédures pertinentes;
- Elle participe à une séance d'orientation avec la directrice ou le directeur de l'école, ou la personne désignée, afin de se familiariser avec :
 - les principes adoptés par l'école en matière d'entraînement;
 - la politique de l'école concernant les critères d'admissibilité qui s'appliquent aux élèves sur le plan scolaire;
 - les attentes de l'école quant au comportement des entraîneurs et au code de conduite que les élèves doivent observer;
 - la politique de l'école quant à la surveillance et au transport;
- Elle accepte d'assister, avant le début de la saison, à une rencontre réunissant les entraîneurs rattachés à l'école ou à des associations sportives, si une telle rencontre est prévue;
- Elle accepte de communiquer régulièrement avec sa son superviseur ou l'agent de liaison de l'entraînement.

MODÈLE D'UN FORMULAIRE DE CANDIDATURE POUR LES ENTRAÎNEURS BÉNÉVOLES

Utiliser ce formulaire pour interviewer une personne qui désire remplir les fonctions d'entraîneur si :

- a) la personne candidate ne fait pas partie du personnel cadre de l'école et ne possède pas de certificat de compétence pour enseigner;
- b) ses principes d'entraînement et son expérience sont inconnus;
- c) on recherche une personne pour remplir les fonctions d'entraîneur en chef ou pour assumer seule les fonctions d'entraîneur;
- d) on a besoin d'une personne pour remplir ces fonctions dans le cadre d'une activité à risque élevé;
- e) la direction de l'école ou la personne désignée a d'autres raisons de tenir une entrevue en bonne et due forme.

Veillez noter les renseignements pertinents sur ce formulaire et conserver ce document dans vos dossiers. La personne responsable de l'entrevue peut poser toute question supplémentaire se rapportant à la situation particulière de l'école.

CANDIDATE/CANDIDAT	École
Nom : _____	Directrice, directeur ou personne désignée : _____
Adresse : _____	_____
Tél. : (Dom.) _____ (Bureau) _____	Équipe visée : _____
Courriel, ou n° de téléc. : _____	_____
N° d'assurance-maladie : _____	Activité à risque élevé Oui _____ Non _____

1. Veuillez décrire votre expérience d'entraîneur de _____ (sport en cause) ou de toute autre activité. Veuillez préciser le nombre d'années, l'âge des joueurs, le niveau du jeu dans l'association et tout autre détail pertinent. _____
2. Veuillez indiquer les certificats ou autres attestations de qualification que vous avez obtenus et qui pourraient appuyer votre candidature : _____
 Veuillez décrire toute autre formation d'entraîneur que vous avez suivie et qui vous a permis de mieux connaître cette fonction pour (activité sportive) _____
 Avez-vous obtenu un certificat de compétence en soins d'urgence de l'Ambulance Saint-Jean ou de tout autre organisme reconnu ou l'équivalent? Veuillez préciser la date limite de validité de ce certificat. _____
3. Quels sont les trois principaux objectifs que vous vous êtes fixés dans vos fonctions d'entraîneur? _____
4. Avez-vous déjà été coupable d'une infraction au Code criminel canadien pour laquelle vous n'avez pas obtenu de pardon? OUI _____ NON _____
 Dans l'affirmative, veuillez préciser : _____
5. Comprenez-vous et défendez-vous les principes du « franc jeu » dans la compétition sportive? OUI _____ NON _____
 Comment comptez-vous les appliquer dans vos fonctions d'entraîneur? _____

ANNEXE J
(suite)

6. De quelle manière vous y prendriez-vous pour fixer des normes de conduite à vos joueurs? _____

7. Veuillez donner le nom de deux personnes auprès de qui nous pouvons nous informer au sujet de votre expérience d'entraîneur.

RECOMMANDATIONS

Nom (ne doit avoir aucun lien de parenté avec vous)	Fonction	N° de téléphone

Ces renseignements sont recueillis dans le cadre du rôle d'employeur que la *Loi sur l'éducation* confère à (nom du district scolaire). Ils serviront à des fins d'emploi et de planification des ressources humaines, conformément aux lignes directrices énoncées dans la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Nous communiquerons avec les personnes susmentionnées afin de vérifier si vous remplissez les conditions établies pour les entraîneurs des élèves de (nom du district scolaire).

Signature de la candidate/du candidat : _____ **Date** _____

Signature de la directrice/du directeur d'école ou de la personne désignée : _____ **Date** _____

VEUILLEZ NE RIEN INSCRIRE CI-DESSOUS.

Références vérifiées OUI _____ NON _____, par la directrice/le directeur d'école ou la personne désignée (signature) : _____

Observations :

Candidature retenue _____ rejetée _____

Séance d'orientation terminée OUI _____ NON _____ Date _____

Signature de la directrice/du directeur d'école ou de la personne désignée : _____ **Date** _____

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES À PRENDRE EN PRÉSENCE DE SANG OU DE LIQUIDES CORPORELS

- Si vous anticipez qu'il y aura épanchement de sang ou de liquides corporels contenant visiblement du sang, portez des gants imperméables (latex ou vinyle).
- Stoppez l'hémorragie, couvrez la blessure et changez l'uniforme s'il est excessivement taché de sang.
- Lavez-vous les mains et toute autre partie de votre corps ayant touché au sang du blessé.
- Nettoyez les surfaces et les appareils contaminés à l'aide d'un désinfectant recommandé et de chiffons propres; pour la peau, employez de l'eau et du savon, ou un antiseptique recommandé.
- Au moment de se défaire des vêtements et du matériel contaminés, respectez les consignes pertinentes.
- Ne pratiquez la réanimation qu'au moyen d'un respirateur conçu à cette fin.
- Si vous avez une affection cutanée non cicatrisée, évitez tout contact avec le blessé.
- Pour maîtriser une hémorragie ou un épanchement de liquides corporels contenant visiblement du sang, respectez les consignes reconnues.
- Incitez tous les élèves à ne se servir que de leur propre bouteille d'eau.
- Un élève saignant ne doit pas retourner à l'activité avant que la blessure soit couverte.

ANNEXE L

LES ATTENTES DES ENTRAÎNEURS

On demande habituellement aux entraîneurs d'accomplir les tâches suivantes :

- remettre, recueillir, verser aux dossiers et tenir à jour les formulaires d'antécédents médicaux, d'autorisation de participation et de reconnaissance des risques remplis pour tous les élèves désireux de faire partie de l'équipe (voir l'annexe A);
- se familiariser avec les principes d'entraînement et le règlement interne de l'école ou de l'association sportive, ainsi qu'avec leurs règles touchant l'exercice des activités;
- se familiariser avec les politiques de transport et de gestion des risques du district scolaire, ainsi qu'avec la politique touchant les résultats scolaires, le code de conduite et le plan de mesures d'urgence de l'école, et les mettre en application;
- remettre à tout élève ayant reçu des soins médicaux un formulaire de demande de reprise des activités sportives, recueillir le formulaire et le verser aux dossiers (voir l'annexe B);
- veiller à ce que la trousse de premiers soins soit toujours complète et facilement accessible; commander les articles manquants;
- respecter les politiques et les méthodes visant les précautions générales à prendre en présence de sang et de liquides corporels (voir l'annexe K);
- veiller à ce que l'entraînement des élèves pratiquant un sport d'extérieur exigeant se fasse selon les méthodes appropriées;
- s'assurer que les services de secouristes sont accessibles lors des séances d'entraînement et des rencontres, pour toutes les activités comportant un risque élevé;
- tenir des feuilles de présence et consigner par écrit les plans d'entraînement relatifs à des activités comportant un risque élevé (voir l'annexe H);
- veiller à ce que la présence de spectateurs ne constitue pas un risque;
- inciter tous les élèves à se procurer une police d'assurance contre les accidents;
- informer les parents du calendrier des rencontres et du mode de transport choisi pour s'y rendre;
- prendre les mesures correctives qui s'imposent pour éviter que des blessures se reproduisent;
- inspecter le matériel et les installations pour s'assurer qu'on peut les utiliser sans danger;
- vérifier si tout le matériel, fourni par l'école ou les élèves, satisfait aux normes de sécurité (p. ex. : les casques de football, les protège-cou pour le hockey);
- indiquer aux élèves qu'ils ne doivent pas partager la même bouteille d'eau;
- veiller à l'application des consignes touchant le port de bijoux;
- veiller à ce qu'un moyen de communication (p. ex. : un téléphone cellulaire) soit accessible lors de toutes les rencontres;
- lorsque le terrain de jeu présente des risques, informer les autorités compétentes;
- enseigner les techniques selon une progression appropriée;
- indiquer aux élèves les risques que comporte une activité, leur montrer comment les prévenir et établir des consignes et des règles qui assurent une pratique sûre du sport visé;
- indiquer aux élèves qu'ils ne doivent pas utiliser une installation sans surveillance;
- discipliner les élèves qui ne respectent pas les consignes de sécurité;
- enseigner les règles de l'activité et veiller à ce qu'elles soient respectées;
- assurer la surveillance appropriée des spectateurs;
- s'intéresser à l'évolution des règles de l'activité et participer aux rencontres d'entraîneurs.

Les entraîneurs qui ne font pas partie du personnel enseignant doivent se conformer aux critères identifier sous la Politique 701. Un échancier d'un formulaire se de candidature trouve à l'Annexe J.